CARACTÉRISATION DU POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE DANS LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT AUX FINS D'AIRES PROTÉGÉES

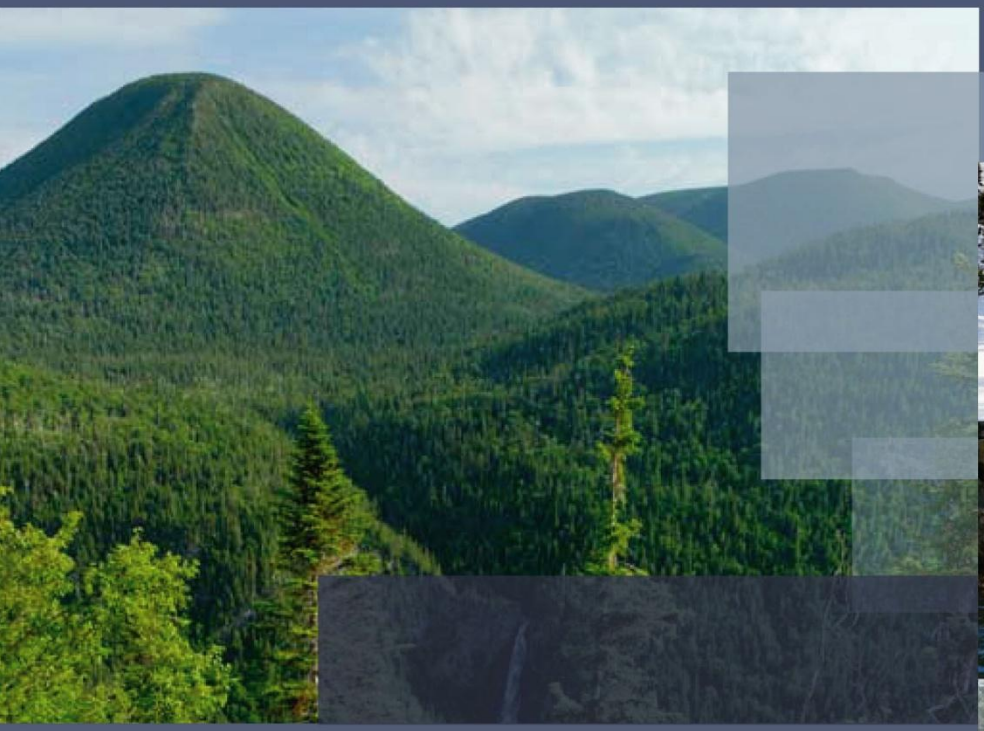

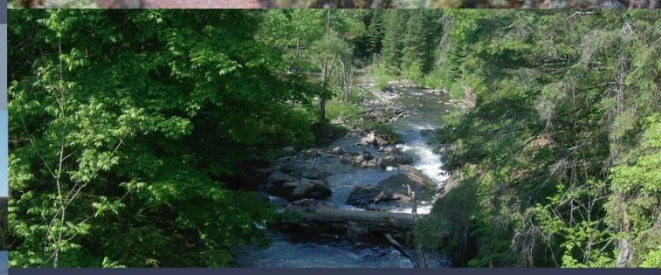

RAPPORT FINAL

Mars 2013

Conférence régionale des élus Bas-Saint-Laurent
Vision et concertation

DDM Del Degan, Massé
Experts-conseils

CARACTÉRISATION DU POTENTIEL RÉCRÉOTOURISTIQUE DANS LES TERRITOIRES D'INTÉRÊT AUX FINS D'AIRES PROTÉGÉES

Présentée à la :

Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (CRÉBSL)

Préparée par :

Del Degan, Massé
Experts-conseils

825, rue Raoul-Jobin
Québec (Québec) G1N 1S6

Mars 2013

ÉQUIPE DE TRAVAIL

Directeur de projet : Bruno Del Degan

Rédaction : Louis-Mathieu Fréchette
Marion Lazarovici
Marie-Andrée Delisle
Alexandre Larouche

Révision : Josée Trudel
Martine Daigle
Valérie Morel

Référence à citer :

DEL DEGAN, MASSÉ, 2013. *Caractérisation du potentiel récréotouristique dans les territoires d'intérêt aux fins d'aires protégées*. Rapport final présenté à la Conférence régionale des éluEs du Bas-Saint-Laurent (CRÉBSL), 12-967, 72 pages + annexes.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent a développé une proposition d'aires protégées à soumettre au MDDEFP. Sept territoires d'intérêt ont été retenus sur la base de leurs caractéristiques écologiques et pour combler le déficit en aires protégées : le lac de l'Est, les monts Chic-Chocs, la réserve faunique Duchénier, la rivière Patapédia, la rivière Assemetquagan, la rivière Causapscal et la tête de la rivière Cascapédia. C'est dans ce contexte que la CRÉ du Bas-Saint-Laurent (CRÉBSL) a confié à Del Degan, Massé et Associés (DDM) le mandat de réaliser une étude de caractérisation du potentiel récréotouristique dans les territoires d'intérêt aux fins d'aires protégées, excluant le volet prélèvement faunique. Essentiellement, la présente étude révèle l'apport des aires protégées au développement régional en matière de récréotourisme.

Dans un premier temps, le contexte et les paramètres qui définissent les aires protégées au sens de la loi ainsi que le régime d'activités autorisées selon le type de statut ont été définis. À l'aide d'exemples québécois et internationaux, les retombées d'aires protégées sur le secteur récréotouristique ont été décrites. Puis, un portrait du secteur touristique et du récréotourisme dans le Bas-Saint-Laurent a été réalisé complété par un diagnostic des sept territoires d'intérêt, où les forces, faiblesses, opportunités et menaces de développement ont été mises en avant à l'aide d'une revue de littérature, d'une séance de remue-méninges, d'entrevues téléphoniques et de consultations ciblées.

Sur la base de ce diagnostic, des projets potentiels de développement récréotouristique ont été étayés et l'impact des aires protégées sur celles déjà en place a été évalué. Chacun des sept territoires a été évalué individuellement. Une analyse quantitative a été utilisée à partir du Modèle d'impact économique des parcs (MIEP) pour mesurer les retombées économiques des projets de développement récréotouristique, tandis que l'attrait supplémentaire exercé par les nouvelles aires protégées a été évalué à l'aide d'une approche qualitative. Cette approche qualitative est fondée sur une revue de littérature scientifique, sur une série d'entretiens avec des intervenants récréotouristiques du BSL et du Québec et sur l'expertise de DDM.

L'offre récréotouristique du Bas-Saint-Laurent est importante et plutôt diversifiée. La randonnée pédestre est l'activité la plus courante sur le territoire, suivie du camping, de la raquette, du ski de fond, de l'observation faunique et du canot-kayak. Ces activités sont essentiellement concentrées le long du littoral.

L'analyse des sept territoires d'intérêt a permis d'identifier plusieurs projets de développement récréotouristique. Les projets ainsi identifiés pour le lac de l'Est sont la mise en place d'une base de plein air et la construction d'une station touristique haut de gamme en bordure du lac. La rénovation des chalets de villégiature et l'implantation de nouveaux circuits de canot-camping sont des projets qui ont été suggérés pour la réserve faunique Duchénier, tandis que pour les monts Chic-Chocs, les projets identifiés sont l'instauration d'un service guidé d'excursion ornithologique et la mise en place de randonnées thématiques (randonnées éducatives, randonnées gastronomiques). Pour le territoire de la tête de la rivière Cascapédia, il a été

suggéré d'aménager des sentiers pédestres, des belvédères d'observation, des aires de repos et de pique-nique. Quant à lui, le potentiel récréotouristique des rivières Patapédia, Assemetquagan, Causapscal est plus limité. Les activités potentielles à développer sont l'aménagement de sites de camping en bordure de la rivière Causapscal, l'expansion du forfait de plongée en apnée avec nuitées en camping pour la rivière Assemetquagan et l'utilisation hivernale des chalets et pavillons situés en bordure de la rivière Patapédia par des amateurs de raquettes et de ski de fond hors-piste.

Au total, la mise en place de l'ensemble des activités proposées génèrera des retombées estimées à 16 857 149 $ dans la région, et entrainera un impact global de 11 889 695 $ sur le revenu du travail. Ces investissements produiront l'équivalent de 226,6 emplois. L'analyse montre que la mise en place des aires protégées aura un impact positif sur des sites. À cet égard, une hausse moyenne de 6,3 % de l'achalandage est prévue, mais avec des résultats très variables d'un territoire à l'autre.

Les aires protégées du lac de l'Est, de la réserve faunique Duchénier et des monts Chic-Chocs apporteront sans doute le plus de retombées récréotouristiques pour la région du Bas-Saint-Laurent, du fait de leur potentiel de croissance, de leur localisation, de leur accessibilité ou de la présence d'éléments d'intérêt particulier. La mise en place d'aires protégées pour ces territoires permettra d'assurer le maintien de l'intégrité et de l'unicité des milieux naturels, et pourrait être utilisée comme argument promotionnel pour attirer de nouvelles clientèles.

Par ailleurs, l'implantation de nouvelles aires protégées au Bas-Saint-Laurent, en synergie avec celles existantes, contribuera à attirer dans la région de nouvelles clientèles à la recherche d'authenticité, pratiquant un tourisme durable ou augmentera tout simplement de quelques nuitées le séjour des visiteurs. L'augmentation de la fréquentation des amateurs de plein air dans le Bas-Saint-Laurent est évaluée à 17 642 personnes, qui génèreront à court terme des retombées économiques de l'ordre de 3 225 344 $.

Dans tous les cas, la promotion du réseau d'aires protégées, l'amélioration des accès et l'instauration d'une signature « nature, conservation » distinctive, combinées à la réalisation d'une étude de marché et d'un solide plan d'affaires sont des conditions de base requises pour accroître les retombées récréotouristiques à la suite de la mise en place d'un réseau d'aires protégées au Bas-Saint-Laurent. Le rôle d'une aire protégée dans le développement récréotouristique est complémentaire aux efforts mis en place par les différents promoteurs. En effet, une aire protégée n'est pas un moteur de développement en soi, mais sa contribution peut être qualifiée de « condition gagnante » à la mise en valeur des attraits naturels d'un site.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION 1
1.1 Mandat d'étude 1
1.2 Objectif de l'étude 2
1.3 Territoires d'étude 2
2. AIRES PROTÉGÉES – DÉFINITION ET STATUT 3
2.1 Définition 3
2.2 Statuts 4
2.3 Régime d'activités autorisées 5
2.4 Autres statuts d'aires protégées favorisant le récréotourisme 6
3. CONTRIBUTION DES AIRES PROTÉGÉES AU RÉCRÉOTOURISME 6
3.1 Exemples comparables au Québec et à l'étranger 6
3.1.1 Réserve de biodiversité projetée de la Montagne-du-Diable 7
3.1.2 Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie 7
3.1.3 Parc régional du réservoir Kiamika 8
3.1.4 Trois aires protégées suédoises 9
3.2 Avantages des aires protégées pour le développement récréotouristique 9
3.3 Inconvénients des aires protégées pour le développement récréotouristique 10
4. CONTEXTE RÉCRÉOTOURISTIQUE AU BAS-SAINT-LAURENT 11
4.1 Synthèse et mise à jour 11
4.2 Portrait de la clientèle récréotouristique du Bas-Saint-Laurent 13
4.3 Portrait de l'offre récréotouristique au Bas-Saint-Laurent 14
5. DIAGNOSTIC 16
5.1 Lac de l'Est 16
5.1.1 Utilisation récréotouristique 16
5.1.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces 17
5.1.3 Potentiel de développement récréotouristique 19
5.2 Réserve faunique Duchénier 19
5.2.1 Utilisation récréotouristique 19
5.2.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces 20
5.2.3 Potentiel de développement 21

5.3 Rivière Patapédia 21
5.3.1 Utilisation récréotouristique 21
5.3.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces 22
5.3.3 Potentiel de développement 22
5.4 Rivière Assemetquagan 23
5.4.1 Utilisation récréotouristique 23
5.4.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces 24
5.4.3 Potentiel de développement 24
5.5 Rivière Causapscal 25
5.5.1 Utilisation récréotouristique 25
5.5.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces 25
5.5.3 Potentiel de développement 26
5.6 Monts Chic-Chocs 26
5.6.1 Utilisation récréotouristique 26
5.6.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces 26
5.6.3 Potentiel de développement 28
5.7 Tête de la rivière Cascapédia 28
5.7.1 Utilisation récréotouristique 28
5.7.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces 29
5.7.3 Potentiel de développement 29
6. CONTRIBUTION DES AIRES PROTÉGÉES AU DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE 30
6.1 Modèle d'analyse économique des retombées 30
6.1.1 Méthodologie quantitative 31
6.1.2 Méthodologie qualitative 32
7. RETOMBÉES ANTICIPÉES POUR LE LAC DE L'EST 34
7.1 Potentiel de développement récréotouristique 34
7.1.1 Base de plein air 34
7.1.2 Station touristique 37
7.2 Impacts des aires protégées sur la valeur foncière des propriétés 39
7.3 Impact de la mise en place de l'aire protégée 40
8. RETOMBÉES ANTICIPÉES POUR LA RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER 42
8.1 Potentiel de développement récréotouristique 42
8.2 Impact de la mise en place de l'aire protégée 44

9. RETOMBÉES ANTICIPÉES POUR LA RIVIÈRE PATAPÉDIA 45
9.1 Potentiel de développement récréotouristique 45
9.2 Impact de la mise en place de l'aire protégée 47
10. RETOMBÉES ANTICIPÉES POUR LA RIVIÈRE ASSEMETQUAGAN 47
10.1 Potentiel de développement récréotouristique 47
10.2 Impact de la mise en place de l'aire protégée 49
11. RETOMBÉES ANTICIPÉES POUR LA RIVIÈRE CAUSAPSCAL 50
11.1 Potentiel de développement récréotouristique 50
11.2 Impact de la mise en place de l'aire protégée 52
12. RETOMBÉES ANTICIPÉES POUR LES MONTS CHIC-CHOCS 52
12.1 Potentiel de développement récréotouristique 52
12.1.1 Excursions guidées thématiques 52
12.1.2 Phase II de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs 54
12.2 Impact de la mise en place de l'aire protégée 56
13. RETOMBÉES ANTICIPÉES POUR LA TÊTE DE LA RIVIÈRE CASCAPÉDIA 58
13.1 Potentiel de développement récréotouristique 58
13.2 Impact de la mise en place de l'aire protégée 59
14. RETOMBÉES ANTICIPÉES D'UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DANS LE BAS-SAINT-LAURENT 59
14.1 Potentiel de développement récréotouristique 59
14.2 Impact de la mise en place des aires protégées 61
14.3 Synergie et complémentarité des aires protégées 62
15. PISTES DE RÉFLEXION SUR LA GOUVERNANCE ET LES MOYENS DE MISE EN VALEUR 63
15.1 Gouvernance 63
15.2 Recommandations pour la mise en valeur des aires protégées 64
16. CONCLUSION 65
17. BIBLIOGRAPHIE/WEBOGRAPHIE 69

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Statuts d'aires protégées favorisant le récréotourisme 6
Tableau 2 Achalandage des principaux sites récréotouristiques du Bas-Saint-Laurent 16
Tableau 3 Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Lac de l'Est 18
Tableau 4 Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Réserve faunique Duchénier 20
Tableau 5 Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Rivière Patapédia 22
Tableau 6 Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Rivière Assemetquagan 24
Tableau 7 Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Rivière Causapscal 25
Tableau 8 Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Monts Chic-Chocs 27
Tableau 9 Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Tête de la rivière Cascapédia 29
Tableau 10 Impacts économiques pour la première année – Base de plein air du lac de l'Est 36
Tableau 11 Impact sur l'emploi (ETP) pour la première année – Base de plein air du lac de l'Est 36
Tableau 12 Impacts économiques pour la deuxième année – Base de plein air du lac de l'Est 37
Tableau 13 Impact sur l'emploi (ETP) pour la deuxième année – Base de plein air du lac de l'Est 37
Tableau 14 Impacts économiques pour la première année – Station touristique du lac de l'Est 38
Tableau 15 Impact sur l'emploi (ETP) pour la première année – Station touristique du lac de l'Est 38
Tableau 16 Impacts économiques pour la deuxième année – Station touristique du lac de l'Est 39
Tableau 17 Impact sur l'emploi (ETP) pour la deuxième année – Station touristique du lac de l'Est 39
Tableau 18 Impacts économiques pour la première année – Réserve faunique Duchénier 43
Tableau 19 Impact sur l'emploi (ETP) pour la première année – Réserve faunique Duchénier 43
Tableau 20 Impacts économiques pour la deuxième année – Réserve faunique Duchénier 43
Tableau 21 Impact sur l'emploi (ETP) pour la deuxième année – Réserve faunique Duchénier 44
Tableau 22 Impacts économiques pour la première année – Rivière Patapédia 46
Tableau 23 Impact sur l'emploi (ETP) pour la première année – Rivière Patapédia 46
Tableau 24 Impacts économiques pour la deuxième année – Rivière Patapédia 46
Tableau 25 Impact sur l'emploi (ETP) pour la deuxième année – Rivière Patapédia 46

Tableau 26 Impacts économiques pour la première année – Rivière Assemetquagan 48
Tableau 27 Impact sur l'emploi (ETP) pour la première année – Rivière Assemetquagan 48
Tableau 28 Impacts économiques pour la deuxième année – Rivière Assemetquagan 49
Tableau 29 Impact sur l'emploi (ETP) pour la deuxième année – Rivière Assemetquagan 49
Tableau 30 Impacts économiques pour la première année – Rivière Causapscal 51
Tableau 31 Impact sur l'emploi (ETP) pour la première année – Rivière Causapscal 51
Tableau 32 Impacts économiques pour la deuxième année – Rivière Causapscal 51
Tableau 33 Impact sur l'emploi (ETP) pour la deuxième année – Rivière Causapscal 51
Tableau 34 Impacts économiques – Excursions guidées dans les monts Chic-Chocs 53
Tableau 35 Impact sur l'emploi (ETP) – Excursions guidées dans les monts Chic-Chocs 54
Tableau 36 Impacts économiques pour la première année – Phase II de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs 55
Tableau 37 Impact sur l'emploi pour la première année – Phase II de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs 55
Tableau 38 Impacts économiques pour la seconde année – Phase II de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs 55
Tableau 39 Impact sur l'emploi pour la seconde année – Phase II de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs 56
Tableau 40 Impacts économiques – Tête de la rivière Cascapédia 58
Tableau 41 Impact sur l'emploi (ETP) – Tête de la rivière Cascapédia 59
Tableau 42 Impact des potentiels pour la première année – Bas-Saint-Laurent 60
Tableau 43 Impact des potentiels pour la deuxième année – Bas-Saint-Laurent 60
Tableau 44 Impacts sur cinq ans des aires protégées sur les activités récréatives existantes ...61

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 Registre des aires protégées par désignation
Annexe 2 Tableau synthèse des activités et des lieux récréotouristiques du Bas-Saint-Laurent
Annexe 3 Comptes-rendus des consultations ciblées
Annexe 4 Potentiel de développement récréotouristique des sept sites
Annexe 5 Fiches synthèses des entrevues téléphoniques

1. INTRODUCTION

Le 21 juin 2000, le gouvernement du Québec adoptait des principes et des orientations stratégiques en vue de doter le Québec d'un réseau d'aires protégées représentatif de l'ensemble de sa diversité biologique. À l'époque, l'objectif était que les aires protégées couvrent une superficie totale de 8 % du territoire du Québec. Puis, en avril 2011, l'État québécois a adopté des orientations stratégiques pour porter ce réseau à 12 % d'ici 2015, par la création de nouvelles aires protégées ou par l'agrandissement de certaines existantes[1]. Le gouvernement du Québec a ciblé quatre grandes zones géographiques (sud, marine, centre et nord) à l'intérieur desquelles il concentrera ses actions visant à agrandir le réseau d'aires protégées. Dans la zone sud, les Basses-terres du Saint-Laurent et les Appalaches ont été identifiées comme secteurs à faible présence d'aires protégées.

En décembre 2010, la CRÉ du Bas-Saint-Laurent (CRÉBSL) adoptait le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT). L'orientation 5 de ce plan vise la conservation du patrimoine naturel et propose un objectif spécifique sur le développement d'un réseau d'aires protégées représentatif de la biodiversité bas-laurentienne. De plus, la certification forestière du territoire public de la région à la norme FSC impose des exigences en matière d'aires protégées.

Dans ce contexte, la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) du Bas-Saint-Laurent a élaboré une proposition d'aires protégées à soumettre au MDDEFP. Bien que différents travaux restent à compléter, sept territoires d'intérêts pour leurs caractéristiques écologiques ont été identifiés et feront l'objet d'une consultation publique.

1.1 Mandat d'étude

La CRÉ du Bas-Saint-Laurent et la CRRNT souhaitent connaître l'impact économique que pourrait représenter la mise en place de ces sept nouvelles aires protégées sur son territoire. Actuellement, certaines activités, telles que la chasse, la pêche et la récolte forestière, sont pratiquées sur les territoires retenus. Ces activités représentent des apports économiques significatifs pour la région. Avec la mise en place d'aires protégées, la pratique et le développement de certaines de ces activités pourraient être compromis. Afin de mieux anticiper l'impact économique éventuel pour la région, plusieurs études ont été réalisées ou sont en voie de l'être.

La forêt publique du Bas-Saint-Laurent est un lieu où se pratiquent des activités récréotouristiques généralement compatibles avec les statuts d'aires protégées envisagés. Dans bien des cas, il s'agit du principal type d'usage autorisé. La présente étude doit faire état des activités récréotouristiques existantes autres que le prélèvement faunique et documenter le potentiel de développement de nouvelles activités.

[1] Orientations stratégiques du Québec en matière d'aires protégées, 2011-2015

1.2 Objectif de l'étude

Essentiellement, l'étude doit révéler l'apport des aires protégées au développement régional en matière de récréotourisme. Elle doit donc répondre aux questions suivantes :

- La mise en place d'aires protégées sera-t-elle favorable ou défavorable aux activités récréotouristiques déjà en place?
- Quels sont les avantages et les inconvénients associés à la création d'une aire protégée pour le récréotourisme?
- De nouvelles aires protégées peuvent-elles contribuer à l'émergence de nouvelles activités récréotouristiques à moyen et long terme?
- Quel est l'impact économique régional de la mise en place d'une aire protégée?

Pour répondre à ces questions, le contexte et les paramètres qui définissent les aires protégées au sens de la loi, ainsi que le régime d'activités autorisées selon le type de statut sont définis. Par la suite, à l'aide d'exemples comparables au Québec et à l'étranger, les impacts des aires protégées sur le secteur récréotouristique sont décrits.

L'analyse dresse le portrait du secteur touristique et du récréotourisme dans le Bas-Saint-Laurent. Puis, un diagnostic des sept territoires est établi afin de déterminer les forces, les faiblesses et les opportunités de développement de chacun. Ce diagnostic permet d'étayer de potentiels projets de développement récréotouristique et d'envisager l'impact des aires protégées sur ce secteur d'activité. Lors de cette étape, le potentiel de développement de chacun des sept territoires est évalué. Les retombées économiques des projets de développement récréotouristique sont mesurées de façon quantitative. De plus, l'attrait supplémentaire exercé par les nouvelles aires protégées sur les activités récréotouristiques déjà existantes ainsi que sur l'ensemble des aires protégées du Bas-Saint-Laurent est analysé de façon qualitative. Finalement, une attention particulière sera portée aux questions de gouvernance et aux moyens de mise en valeur des aires protégées.

1.3 Territoires d'étude

Sept territoires d'intérêt ont été retenus aux fins d'aires protégées :

- Lac de l'Est
- Réserve faunique Duchénier
- Rivière Patapédia
- Rivière Assemetquagan
- Rivière Causapscal
- Rivière des monts Chic-Chocs
- Tête de la rivière Cascapédia

La carte 1 indique que ces territoires sont situés d'une extrémité à l'autre du Bas-Saint-Laurent et qu'ils sont concentrés dans sa partie la moins peuplée, au sud du fleuve Saint-Laurent, dans ce qu'il convient d'appeler les hauts-pays. Les sept territoires couvrent une superficie totale de 760 km^2.

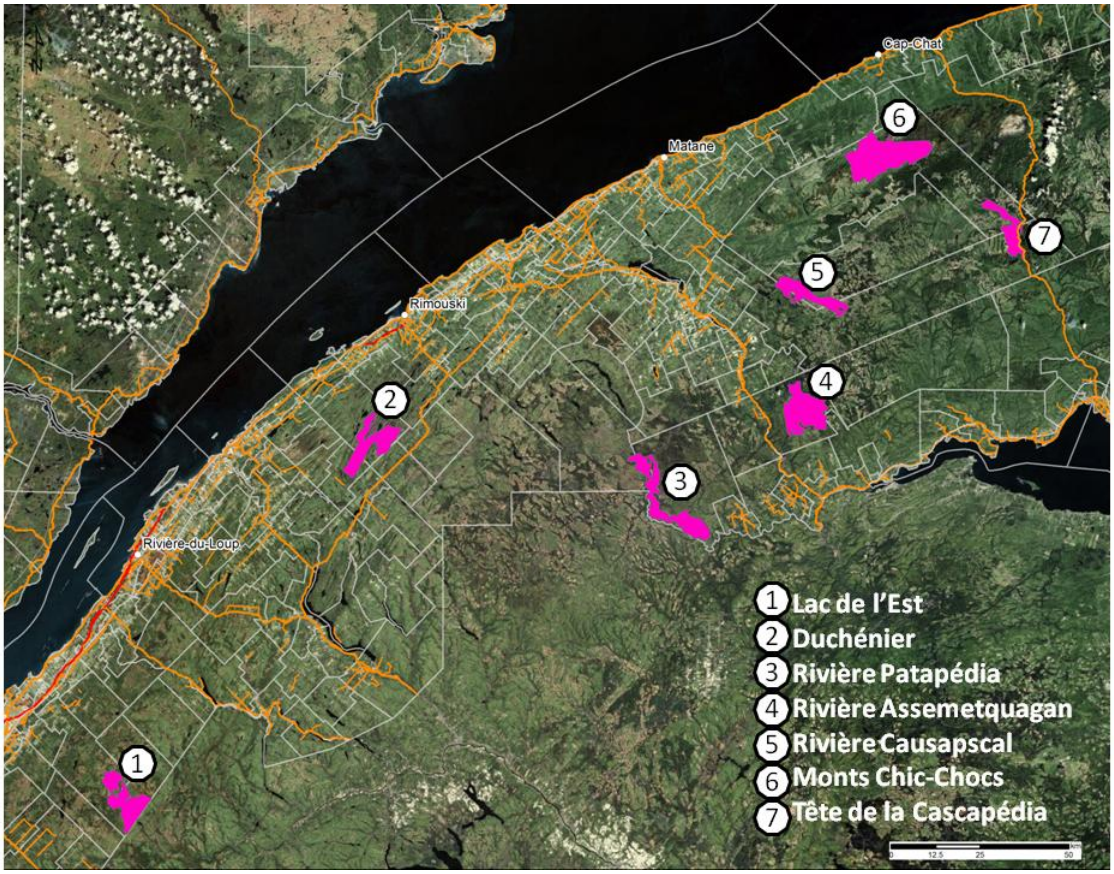

Carte 1 Localisation des sept territoires d'intérêt retenus aux fins d'aires protégées

2. AIRES PROTÉGÉES – DÉFINITION ET STATUT

2.1 Définition

Dans la foulée des orientations stratégiques adoptées en 2000, le gouvernement du Québec a adopté en décembre 2002 la Loi sur la conservation du patrimoine naturel (LCPN) dans le but de concourir à la sauvegarde du caractère, de la diversité et de l'intégrité du patrimoine naturel du Québec (MDDEP, 2002). Cette loi définit une aire protégée de la manière suivante :

> « Un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées » (MDDEP, 2002).

Environ 2 400 sites naturels du Québec sont classés dans le registre des aires protégées du MDDEFP. Ces milieux sont règlementés et gérés en fonction de 23 désignations juridiques ou administratives dont la liste exhaustive est jointe en annexe 1. Par ailleurs, les aires protégées sont comptabilisées à partir de la date d'entrée en vigueur de la décision légale leur accordant ce statut. Il existe actuellement un très grand nombre de territoires retenus pour devenir des aires protégées. Dans l'attente de leur reconnaissance finale, ceux-ci sont désignés comme des aires protégées projetées.

Par ailleurs, l'UICN a conçu un système de classification des aires protégées qui comporte six catégories reposant sur des objectifs de gestion auxquels le Québec a adhéré :

- Catégorie I : Aire protégée administrée principalement pour la science et la protection de la nature et des ressources sauvages
- Catégorie II : Aire protégée administrée principalement pour la protection des écosystèmes et aux fins de récréation
- Catégorie III : Aire protégée administrée principalement pour préserver des éléments naturels spécifiques
- Catégorie IV : Aire protégée administrée principalement pour la conservation par l'aménagement
- Catégorie V : Aire protégée administrée principalement pour assurer la conservation des paysages terrestres ou marins et aux fins récréatives
- Catégorie VI : Aire protégée administrée principalement pour l'utilisation durable des écosystèmes naturels

Les catégories I à III bénéficient d'une protection stricte, interdisant le prélèvement des ressources, tandis que les catégories IV à VI correspondent à des aires protégées où certaines formes de prélèvement des ressources sont permises.

2.2 Statuts

La présente étude accorde aux sept territoires d'intérêt les statuts de réserve de biodiversité et de réserve aquatique. Ces statuts sont régis par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel. Une réserve de biodiversité est définie comme :

> « Une aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité; sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel – une formation physique ou un groupe de telles formations – et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec »[2].

[2] (L.R.Q. C. C-6101)

Pour sa part, la réserve aquatique se définit comme :

> « Une aire principalement composée d'eau douce, d'eau salée ou saumâtre, constituée aux fins de protéger un plan ou un cours d'eau, ou une portion de ceux-ci, y compris les milieux humides associés, en raison de la valeur exceptionnelle qu'il présente du point de vue scientifique de la biodiversité ou pour la conservation de la diversité de ses biocénoses ou de ses biotopes »[3].

La principale caractéristique qui distingue la réserve de biodiversité de la réserve aquatique est l'objectif premier de la protection du territoire. Ainsi, la réserve de biodiversité vise en premier lieu à protéger des écosystèmes terrestres, alors que la réserve aquatique cible principalement la protection d'écosystèmes aquatiques et riverains. Toutefois, on trouve généralement dans les deux types de réserves des milieux terrestres et aquatiques.

2.3 Régime d'activités autorisées

Les activités exercées à l'intérieur des réserves de biodiversité et des réserves aquatiques sont encadrées par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel et par la section « Régime d'activité » des plans de conservation de chacune des aires protégées. À ce titre, le MDDEFP a produit un document permettant de mieux comprendre le régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques. Ce document distingue les activités et interventions interdites, celles exigeant une autorisation et celles permises sans autorisation.

De manière générale et absolue, dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques, les activités industrielles (minières, gazières, pétrolières, forestières) et celles en lien avec l'exploitation des forces hydrauliques sont interdites. Par ailleurs, les activités liées au récréotourisme sont généralement admises.

Le récréotourisme comprend le loisir local et le loisir d'excursion et de vacances. Habituellement, les activités de loisir socioculturelles, sportives et de plein air sont effectuées dans la région, mais hors du lieu de résidence; elles regroupent donc le loisir local sans développement, le loisir d'excursion, hors localité, mais sans hébergement et le tourisme d'agrément avec hébergement. Cinq principaux groupes d'activités s'y retrouvent : la chasse, la pêche récréative, les activités de plein air (randonnée, kayak, canot, raquette, vélo, motoneige, villégiature, etc.), les activités d'intérêt faunique sans prélèvement (observation, photographie, etc.) et le piégeage récréatif et culturel.

Certaines activités ou interventions peuvent être de nature récréotouristique, comme l'aménagement des sentiers de motoneige ou de quad et l'attribution de nouveaux droits d'occupation à des fins de villégiature. À moins d'une autorisation spécifique, les activités ou interventions précédentes sont interdites dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatiques. Un droit acquis est accordé aux aménagements existants.

[3] (L.R.Q. C. C-6101)

2.4 Autres statuts d'aires protégées favorisant le récréotourisme

Différents statuts d'aires protégées autorisent les activités récréotouristiques, et certains peuvent même les favoriser. Les statuts d'aires protégées favorisant le récréotourisme sont répertoriés dans le tableau 1. Ainsi, les parcs nationaux du Québec voués à la récréation sont ceux qui favorisent le plus la pratique d'activités récréatives.

Tableau 1 Statuts d'aires protégées favorisant le récréotourisme

Statut	Commentaires
Habitat faunique	Possibilité d'exploiter la faune (chasse, pêche, piégeage)
Milieu marin protégé	Possibilité de pratiquer la pêche, la récolte de mollusques, la plongée sous-marine et la navigation de plaisance
Parc national et réserve de parc national du Canada	Activités de plein air, d'éducation et d'interprétation de la nature favorisées par la création du parc
Parc national du Québec	Les parcs de conservation sont voués à la conservation et à la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec, mais restent accessibles à des fins d'éducation et de récréation extensive

3. CONTRIBUTION DES AIRES PROTÉGÉES AU RÉCRÉOTOURISME

3.1 Exemples comparables au Québec et à l'étranger

Une aire protégée vise avant tout la conservation des espèces et de leur variabilité génétique ainsi que le maintien des processus naturels et des écosystèmes qui entretiennent la vie et ses diverses expressions (MDDEP, 1996).

Selon le MDDEFP, les aires protégées favorisent la diversification des économies locales et régionales. Elles contribuent à sauvegarder un potentiel biologique qui constitue une ressource naturelle renouvelable à la base du maintien d'activités telles que la chasse, la pêche et le piégeage. De façon très significative, elles soutiennent l'industrie touristique et l'industrie écotouristique, qui sont en plein essor (MDDEP, 1996). De plus, elles représentent actuellement des constituantes importantes de la gestion durable des forêts.

Enfin, les aires protégées font rouler l'économie en favorisant le tourisme et l'écotourisme, ainsi qu'en répondant aux besoins en matière de loisir de plein air (MDDEFP, 2012).

Plusieurs exemples au Québec et à l'étranger témoignent de la contribution des aires protégées dans le développement récréotouristique. Quatre ont été retenus à titre comparatif.

3.1.1 Réserve de biodiversité projetée de la Montagne-du-Diable

Le territoire de la montagne du Diable est reconnu pour la qualité de ses paysages et la présence du deuxième plus haut sommet des Laurentides. Il a longtemps été utilisé à des fins récréotouristiques. Ainsi, en 2009, par la volonté de la MRC Antoine-Labelle et des municipalités de Mont-Laurier et de Ferme-Neuve, naissait le parc régional de la Montagne-du-Diable (PRMD)[4]. La Corporation du parc de la Montagne-du-Diable (CPMD) est responsable de la gestion du territoire. Le PRMD a été réalisé en complément de la création en 2008 de la réserve de biodiversité projetée de la Montagne-du-Diable. La présence de celle-ci confère au PRMD un avantage pour la protection du paysage et la quiétude des visiteurs (Groupe Rousseau Lefebvre, 2011). D'autre part, le statut de réserve de biodiversité est un argument parmi d'autres pour assurer la promotion du PRMD (communication personnelle, monsieur Serge Vaugeois, 2012). Par ailleurs, le PRMD est situé au milieu d'une importante concentration de réserves fauniques, zone d'exploitation contrôlée (zec), pourvoiries, parcs régionaux, et à proximité du parc national Mont-Tremblant. Ces territoires structurés attirent les pêcheurs, chasseurs et adeptes de plein air.

Sur le territoire du PRMD, plusieurs aménagements récréotouristiques ont été réalisés depuis les dix dernières années (un projet d'aménagement de la forêt récréotouristique de Ferme-Neuve, l'ouverture du sentier de la Paroi de l'aube et du sentier des Sommets). Au cours de cette période, 1,9 million de dollars ont été injectés pour le développement du PRMD. Les principales retombées des efforts de développement du PRMD (Groupe Rousseau Lefebvre, 2011) sont :

- L'augmentation de l'achalandage touristique et l'amélioration de l'offre touristique dans la MRC d'Antoine-Labelle;
- L'intensification du positionnement touristique des Hautes-Laurentides;
- La diversification de l'économie de la municipalité de Ferme-Neuve et de la MRC d'Antoine-Labelle.

3.1.2 Réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie

Le parc régional du Poisson Blanc est né en 2009 de la volonté de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus (MRC Antoine-Labelle dans les Laurentides) de développer et de diversifier l'offre récréotouristique sur son territoire. La majorité de la superficie du parc régional se retrouve dans la réserve de biodiversité projetée du Mont-Sainte-Marie créée en 2008. Le parc régional est géré par la Corporation du parc du Poisson Blanc, un organisme à but non lucratif (OBNL)

[4] Selon le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), un parc régional est un territoire à vocation récréative dominante dont les objectifs sont de rendre accessibles de nouveaux espaces naturels protégés pour la pratique d'activités récréatives de plein air, de favoriser la mise en valeur d'espaces naturels dotés d'un potentiel récréatif reconnu en région, tout en assurant une utilisation harmonieuse des ressources fauniques, forestières, hydriques, minérales ou autres qu'ils supportent, de répondre aux besoins du milieu en matière d'espaces récréatifs protégés et de permettre aux MRC de jouer un rôle actif en matière de planification et d'aménagement des espaces récréatifs en prenant en considération l'exploitation de toutes les ressources qui s'y trouvent.

créé en 2004. Ses principaux attraits sont la montagne du Diable, le réservoir du Poisson blanc et le réservoir aux Sables.

La création du parc a permis de diversifier l'offre touristique sur le territoire et de définir des activités récréotouristiques à développer ou à consolider. Le statut de réserve de biodiversité a d'ailleurs été utilisé pour mettre en place des activités d'interprétation de la biodiversité, en particulier la présentation des écosystèmes forestiers exceptionnels. Ce statut procure un argument supplémentaire pour la promotion du récréotourisme (communication personnelle, monsieur Serge Vaugeois, 2012).

Les activités projetées concernent l'observation de la faune et de la flore, les croisières avec un volet interprétation, la mise en place de plages aménagées ou le camping rustique sur les îles vierges du réservoir du Poisson Blanc (Corporation du parc du Poisson Blanc et coll., 2007). La multiplicité d'activités et de services offerts a permis d'accroître la fréquentation du territoire. Par conséquent, les revenus associés aux activités récréotouristiques ont largement augmenté depuis la création du parc régional (communication personnelle, monsieur Serge Vaugeois, 2012).

3.1.3 Parc régional du réservoir Kiamika

Le réservoir Kiamika est situé dans la MRC d'Antoine-Labelle. Le parc régional, qui sera inauguré officiellement au printemps 2013, est né de la volonté des municipalités de Rivière-Rouge, Chute-Saint-Philippe et Lac-Saguay, de la Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) ainsi que de la MRC d'Antoine-Labelle de promouvoir et de mettre en valeur le potentiel récréotouristique de ce territoire. En effet, le réservoir Kiamika présente un fort potentiel de développement récréotouristique quatre saisons et le projet du parc régional vise à créer des emplois et générer des retombées économiques pour la région (l'Enclume, 2012).

Un plan d'aménagement et de gestion du futur parc régional a été élaboré. Ce plan a permis d'établir dans un premier temps un portrait diagnostic du territoire. Ainsi, la qualité et la variété des paysages, l'attrait engendré par les caractéristiques naturelles des îles du réservoir ainsi que la présence du statut de protection de réserve de biodiversité projetée et d'écosystème forestier exceptionnel sur une partie significative du territoire sont des atouts importants qui en font un lieu attractif avec un fort potentiel de développement récréotouristique (l'Enclume, 2012). Il est aussi mentionné dans le plan d'aménagement et de gestion que « la présence de pourvoiries sur le territoire contribue à alimenter la réputation du réservoir comme site exceptionnel, non seulement pour la pêche et la chasse, mais aussi pour la qualité de son milieu naturel ».

Par ailleurs, deux études de marché ont été réalisées et ont permis de cibler le profil type de l'écotouriste susceptible de fréquenter le réservoir Kiamika. Il est amoureux de la nature, des grands espaces, de la paix et du silence, amateur de plein air en toute saison, soucieux de l'environnement, intéressé par l'authenticité et le partage culturel, en recherche de services de qualité et de confort « clé en main personnalisé ». Cette clientèle est attirée par la qualité et

l'unicité du milieu naturel, ainsi que par les activités de grande nature et les paysages offerts par le territoire.

Le réservoir Kiamika s'apparente aux territoires d'intérêt de la présente étude. Les éléments recensés dans le plan d'aménagement et de gestion du futur parc régional pourront donc être repris pour identifier les retombées potentielles de la création des territoires protégés du Bas-Saint-Laurent.

3.1.4 Trois aires protégées suédoises

Une étude réalisée dans trois territoires protégés (un parc national, un site du patrimoine mondial et une réserve de biosphère) dans une région montagneuse du nord de la Suède (Reinius et Fredman, 2007) a permis d'observer l'influence des zones protégées comme attraction. Les résultats provenant d'enquêtes menées auprès des visiteurs montrent que le statut de protection leur importe et qu'il a un effet sur leur choix de visite, mais à un degré variable, selon le site étudié. Le tiers des visiteurs interrogés considère que le statut de zone protégée (parc national ou réserve de biosphère) augmente l'attractivité du site. La création d'une aire protégée pourrait donc accroitre la fréquentation des visiteurs pour un lieu donné et augmenter ainsi les retombées économiques qui y sont associées.

3.2 Avantages des aires protégées pour le développement récréotouristique

De manière générale, l'implantation d'une aire protégée permet de consolider les activités de récréotourisme existantes sur un territoire et peut favoriser le développement de nouvelles activités liées au milieu naturel. Évidemment, l'aire protégée n'est pas à proprement dit un moteur pour le récréotourisme, car la mise en valeur des attraits d'un territoire demeure la responsabilité du gestionnaire. Une désignation officielle ne créera donc pas d'achalandage ou de développement. Il faut concevoir l'aire protégée comme une condition gagnante, un élément favorable ou même un catalyseur pour la mise en valeur d'un site. Les exemples québécois cités précédemment démontrent bien que la volonté du milieu de mettre en valeur des attraits naturels et la présence d'aires protégées peuvent faire bon ménage ainsi que stimuler un effet de synergie.

La protection d'un territoire s'accompagne généralement d'une restriction, voire une interdiction de certaines activités plus lourdes. Ces activités peuvent avoir des impacts variables dans le temps et dans l'espace sur la qualité du milieu naturel et sur les paysages. À cet égard, l'aire protégée vient diminuer la pression humaine sur un territoire, ce qui lui permet de conserver un aspect plus naturel. Généralement cet aspect est prisé par les touristes ou les adeptes d'activités récréatives. Certains visiteurs sont prêts à traverser l'océan pour expérimenter la « vraie nature à l'état sauvage ». Les tendances mondiales le confirment, les activités de plein air ont la cote et le nombre d'adeptes de cesse de grandir.

De manière plus pragmatique, les aires protégées peuvent aussi contribuer à améliorer un dossier de crédit pour le gestionnaire. En effet, il est plus facile de rechercher du financement pour le développement d'infrastructures liées au récréotourisme lorsqu'il existe des garanties que le milieu maintiendra son caractère naturel sur de longues périodes de temps.

Enfin, la reconnaissance officielle d'un site comme aire protégée peut lui être favorable comme image de marque, attestant de la qualité du milieu naturel. Comme pour toute forme de certification, cette affirmation n'est vraie que lorsque l'image de marque est reconnue par le consommateur. Dans le cas présent, un statut de parc national serait de nature à inspirer les touristes qui recherchent une expérience en milieu naturel. Toutefois, le statut de réserve de biodiversité reste encore inconnu pour le commun des mortels; l'effet « marketing » risque donc de prendre encore un certain temps avant de se faire pleinement ressentir.

3.3 Inconvénients des aires protégées pour le développement récréotouristique

Il existe des situations où l'implantation d'une aire protégée entraine des coûts supplémentaires. Ces derniers concernent la délimitation physique du territoire, la signalisation, la surveillance, le contrôle, l'application de mesures de protection et le développement de structures d'accueil et d'aménagement. Ces coûts ainsi que la responsabilité de la gestion peuvent incomber à plusieurs acteurs : gouvernements, municipalités, organisations non gouvernementales (ONG), secteur privé ou communautés locales. Dans biens des cas, il serait plus juste de parler d'investissement plutôt que de coûts, car des retombées sont générées.

Dans une certaine mesure, la création d'une aire protégée, en l'occurrence une réserve de biodiversité ou une réserve aquatique, peut être un frein au développement de certaines activités récréotouristiques nécessitant des infrastructures plus lourdes. En effet, plusieurs de ces activités ou travaux d'infrastructures nécessaires à leur mise en place ne sont pas compatibles avec le régime des activités autorisées dans ce type d'aires protégées.

Par exemple, certains travaux liés à l'amélioration de chemins forestiers (élargissement, changement de classe) sont jugés incompatibles et, il est clairement statué par le MDDEFP que ce type d'activité ne sera pratiquement jamais autorisé. Or, l'amélioration des voies d'accès peut s'avérer un élément important et essentiel dans la mise en valeur récréotouristique d'un territoire.

Le projet d'aires protégées pourrait aussi s'avérer être un frein pour des activités telles que le mycotourisme. En effet, la cueillette de produits forestiers non ligneux à des fins commerciales constitue une activité généralement incompatible avec les usages autorisés dans une réserve de biodiversité. Ce type d'activité ne sera que rarement autorisé par le MDDEFP, et ce, dans des cas d'activité traditionnelle dont une collectivité dépend.

De façon générale, l'exploitation d'une érablière n'est pas compatible avec la vocation des réserves de biodiversité et aquatiques. Donc, aucune nouvelle exploitation acéricole ne sera

permise. Seule une exploitation existante, de faible envergure et à usage domestique, est compatible avec ce type de vocation. Or, une érablière commerciale peut être le lieu d'activités récréotouristiques telles que le traîneau à chiens, la promenade en carriole, le ski de fond, la raquette, la glissade, l'interprétation et l'observation faunique. La mise en place d'une réserve de biodiversité pourrait donc limiter le développement de pareilles activités récréotouristiques.

Le développement de nouveaux sentiers de motoneige et de motoquad nécessitant un déboisement sera aussi rarement autorisé par le MDDEFP. Ces activités sont en croissance et sont parmi les activités récréotouristiques qui génèrent le plus de retombés économiques.

D'autres activités sont jugées compatibles, mais nécessitent tout de même une autorisation du MDDEFP (MDDEFP, 2012) :

- Évènement lié à la nature comptant plus de 15 personnes (inventaire botanique, ornithologie);
- Construction de bâtiments à des fins éducatives, récréatives ou touristiques (centre d'interprétation);
- Aménagement d'un camping rustique, semi-aménagé ou aménagé;
- Démantèlement d'un barrage de castor (seulement s'il affecte ou s'il est susceptible d'affecter une infrastructure);
- Aménagement de sentiers liés à des activités éducatives ou d'interprétation;
- Aménagement de toute infrastructure récréative, telle que les sentiers, belvédères, refuges, panneaux, ponceaux, traverses, tables à pique-nique, etc., liée à une activité récréative sans prélèvement (randonnée pédestre, équestre ou en traîneau à chiens, ski de fond, raquette, vélo, escalade, canot-camping, kayak, etc.).

Même si le MDDEFP mentionne que, de manière générale, ces activités seront autorisées, il est possible que les démarches administratives rebutent et dissuadent certains gestionnaires de territoires à présenter des projets de mise en valeur récréotouristique. En effet, la réalisation de plans et devis, d'études et de rapports peut entrainer des coûts significatifs, réduisant d'autant la rentabilité d'un projet.

4. CONTEXTE RÉCRÉOTOURISTIQUE AU BAS-SAINT-LAURENT

4.1 Synthèse et mise à jour

Les activités touristiques sont en émergence partout dans le monde, comme au Québec. Même si la progression globale du marché touristique est évaluée à environ 4 % pour les années à venir, il est nécessaire de mentionner que le plus gros potentiel se situe en Asie. Il est également important de se rappeler que les statistiques de fréquentation de clientèles hors

Québec ne présentent pas un essor considérable. La clientèle américaine a de beaucoup diminué et seule la clientèle française est intéressante en nombre et en assiduité.

La provenance des visiteurs au Bas-Saint-Laurent en 2007[5] se répartissait de la manière suivante :

- 86,7 % du Québec;
- 5,5 % d'autres provinces;
- 2 % des États-Unis;
- 5,8 % d'autres pays.

Les préoccupations environnementales, la facilité d'accès, l'unicité des lieux, l'aspect distinctif de l'expérience et la présence d'éléments culturels forts demeurent des aspects importants dans le choix d'une destination de vacances. La promotion joue aussi un rôle important dans l'évolution des destinations. Dans le cas du Bas-Saint-Laurent, deux joueurs majeurs y contribuent : Québec-Maritime et l'Association touristique régionale Tourisme Bas-Saint-Laurent. Il est important de constater que les frontières de la région administrative du Bas-Saint-Laurent ne correspondent pas aux frontières attribuées aux différentes associations touristiques régionales. Ainsi, si la réserve faunique de Matane et les monts Chic-Chocs se situent en bonne partie dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent, ils sont promus par Tourisme Gaspésie plutôt que par Tourisme Bas-Saint-Laurent.

La région du Bas-Saint-Laurent est surtout connue par les touristes pour son littoral et ses paysages fluviaux, son architecture patrimoniale et le parc national du Bic, un des fleurons de la route 132. Considérée comme une région de passage, le Bas-Saint-Laurent tente depuis plusieurs années de développer son haut-pays afin d'inciter les visiteurs à utiliser la portion sud de son territoire et ainsi contribuer à répartir les retombées touristiques dans les municipalités dévitalisées.

Bien que depuis quelques années un tourisme d'affaires émerge au Bas-Saint-Laurent, celui-ci est surtout concentré le long du littoral. Malgré des investissements substantiels pour mettre le parc hôtelier à niveau, les résultats sont mitigés avec « 44,2 % de taux d'occupation en 2011, soit son plus faible niveau depuis les 5 dernières années »[6]. La saisonnalité du tourisme au Bas-Saint-Laurent, comme dans la plupart des régions du Québec, est omniprésente. Le taux d'occupation est élevé dans les lieux d'hébergement durant les mois estivaux ainsi que pendant certaines autres périodes cibles de l'année, selon la nature du produit offert.

Par ailleurs, le Bas-Saint-Laurent a connu récemment des investissements considérables en termes d'infrastructures touristiques. À titre d'exemple, l'ouverture en 2013 du parc national du Lac-Témiscouata, à la suite d'un investissement de 30 M$, permettra certainement d'attirer des touristes dans le haut-pays.

---

[5] Tourisme Québec : www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/categorie/tableaux-syntheses-tourisme-dans-regions-touristiques-quebec-121.html

[6] www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/conjoncture_quebec/etudes_regionales/eerbstl.pdf

Statistiquement, selon les données de Développement économique Canada[7] et de Tourisme Québec[8], le contexte touristique de la région en 2009 se lisait comme suit :

- 826 000 touristes dans le Bas-Saint-Laurent;
- 2 500 emplois liés au tourisme;
- 863 entreprises associées au secteur touristique;
- 159 M$ de dépenses (une moyenne de 195 $ par touriste);
- 2,8 nuitées d'hébergement par touriste.

4.2 Portrait de la clientèle récréotouristique du Bas-Saint-Laurent

La première source d'information disponible pour dresser le portrait de la clientèle pratiquant des activités récréotouristiques dans le Bas-Saint-Laurent est une étude menée en 2002 par l'Observatoire de la foresterie du Bas-Saint-Laurent portant sur les valeurs attribuées par la population à la forêt publique du Bas-Saint-Laurent. Cette étude renseigne sur la fréquentation et la clientèle. Les éléments suivants ont été relevés : « 64,7 % des 1 200 personnes interrogées disent fréquenter le territoire public au moins une fois l'an pour la pratique d'activités récréotouristiques »[9], ce qui traduit un intérêt marqué de la population locale envers la fréquentation du territoire public. Par ailleurs, puisqu'il s'agit d'une clientèle locale, elle utilise peu de services, tels que la restauration ou l'hébergement, voire aucun.

L'enquête indique que la population du Bas-Saint-Laurent pratiquant des activités en territoire public démontre une forte propension pour la randonnée pédestre (47 %) et l'observation de la faune (27,7 %), sans que ceci représente le principal motif de déplacement. Viennent ensuite : la pêche, le quad, le camping en forêt, le canot, le bateau moteur, le vélo de montagne et le ski de fond. Fortement promue, la motoneige vient au 9e rang (10,9 %) et représente, en tant que produit d'appel, les retombées les plus intéressantes, surtout pour le domaine hôtelier, qu'il soit situé le long du littoral ou dans l'arrière-pays. La chasse clôt la liste avec un taux de 9,6 %.[10]

La seconde source d'information permettant de dresser un portrait du secteur récréotouristique dans le Bas-Saint-Laurent est constituée d'une série de fascicules publiés par le MRN, illustrant la popularité des activités liées à la faune et à la nature dans chacune des régions du Québec. Malgré que les données présentées datent de 2001, ces dernières dressent un des rares portraits pertinents. Il est important de mentionner que pour la présentation des données, les activités de plein air et les déplacements d'intérêt faunique[11] ont été regroupés sous le vocable d'activités récréotouristiques. Ainsi, les 101 521 adeptes de récréotourisme que compte le Bas-

[7] www.dec-ced.gc.ca/fra/publications/economiques/profil/bas-st-laurent/207/index.html
[8] www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/TQ-bref-2009.pdf
[9] Étude portant sur les valeurs attribuées par la population à la forêt publique du Bas-Saint-Laurent, p. 18
[10] Étude portant sur les valeurs attribuées par la population à la forêt publique du Bas-Saint-Laurent, p. 19
[11] Les déplacements d'intérêt faunique sont des activités liées à la faune ne comportant aucun prélèvement. Plus précisément, il s'agit d'excursions et de voyages dont le but principal est d'observer, de photographier, de nourrir ou d'étudier la faune.

Saint-Laurent auraient dépensé 38,4 M$ (en dollars de 2001) pour pratiquer leurs activités dans leur région ainsi que dans les autres régions du Québec.

De plus, le MRN indique que 223 611 adeptes de plein air et 108 933 observateurs de la faune viennent au Bas-Saint-Laurent pour y pratiquer leurs activités. Selon les estimations du MRN, les observateurs fauniques ont dépensé 15,4 M$. Cette donnée n'est pas disponible pour les amateurs de plein air. Toutefois, si les dépenses de l'amateur de plein air sont similaires à celles de l'observateur faunique, soit 141 $ par séjour, un total de 46,8 M$ (en dollars de 2001) aurait été dépensé pour des activités récréotouristiques au Bas-Saint-Laurent.

4.3 Portrait de l'offre récréotouristique au Bas-Saint-Laurent

Le portrait de l'offre récréotouristique au Bas-Saint-Laurent renvoie une image de grande nature aux paysages immenses, bordée par le fleuve et les montagnes. L'offre est généreuse et passablement diversifiée. La carte 2 et le tableau présenté à l'annexe 2 regroupent l'ensemble des principaux lieux et activités récréotouristiques répertoriés. Cet inventaire ne tient pas compte des sites fauniques touchés par les territoires d'intérêt, puisque les activités qui y sont présentes ont été décrites dans une précédente section.

Les pôles et sentiers à forte valeur récréotouristique du Bas-Saint-Laurent comptent le parc linéaire interprovincial Petit Témis, le lac Pohénégamook et son centre de santé et de plein air, le parc national du Lac-Témiscouata, le parc national du Bic, le parc national de la Gaspésie (partie au Bas-Saint-Laurent), le parc du Mont-Saint-Mathieu, le canyon des Portes de l'Enfer, le parc du Mont-Comi, la station de plein air Saint-Pacôme, le mont Castor de Matane, les jardins de Métis, le parc de la rivière Mitis, le parc régional de Val-d'Irène, le lac Matapédia, les rivières Matapédia et Causapscal (rivière à saumon particulièrement), le sentier National, le sentier international des Appalaches et la route Verte. Il est aussi possible de mentionner d'autres attraits possédant une valeur récréotouristique, mais de plus faible envergure, tels que le centre de plein air Saint-Denis, l'île Saint-Barnabé, le domaine Valga, la Société d'écologie de la batture de Kamouraska (SEBKA) et l'île Verte.

Le tableau synthèse des activités et des lieux récréotouristiques du Bas-Saint-Laurent (annexe 2) indique que la randonnée pédestre est l'activité disposant du plus grand nombre d'endroits pour sa pratique. En effet, cette activité est offerte dans 11 endroits. Par ailleurs, le camping, la raquette et le ski de fond, l'observation faunique ainsi que le canot-kayak sont parmi les activités présentes dans le plus grand nombre d'endroits. Le groupe d'activités constitué du vélo, du ski alpin et de la planche à neige, de l'interprétation et de la glissade est lui aussi relativement bien représenté au Bas-Saint-Laurent. En revanche, les activités nautiques et aquatiques, la cueillette, l'hébertisme, les hébergements alternatifs (yourte, glamping[12]) et l'escalade sont peu présents sur le territoire.

[12] Le glamping (contraction des mots camping et glamour) est une nouvelle forme luxueuse d'hébergement qui, contrairement au camping, supprime le transport du matériel ainsi que le temps d'installation et donne accès à des sites préservés et exceptionnels.

En dépit du fait qu'il y ait une variété d'activités récréotouristiques présente sur le territoire du Bas-Saint-Laurent, ces dernières se concentrent davantage dans certains secteurs, au détriment d'autres, comme présenté à la carte 2. En effet, cette carte indique que ceux-ci sont principalement situés dans un corridor d'une vingtaine de kilomètres de largeur le long du littoral, qui concentre une portion importante de l'offre et une grande quantité de services qui y sont liés tels que l'hébergement et la restauration.

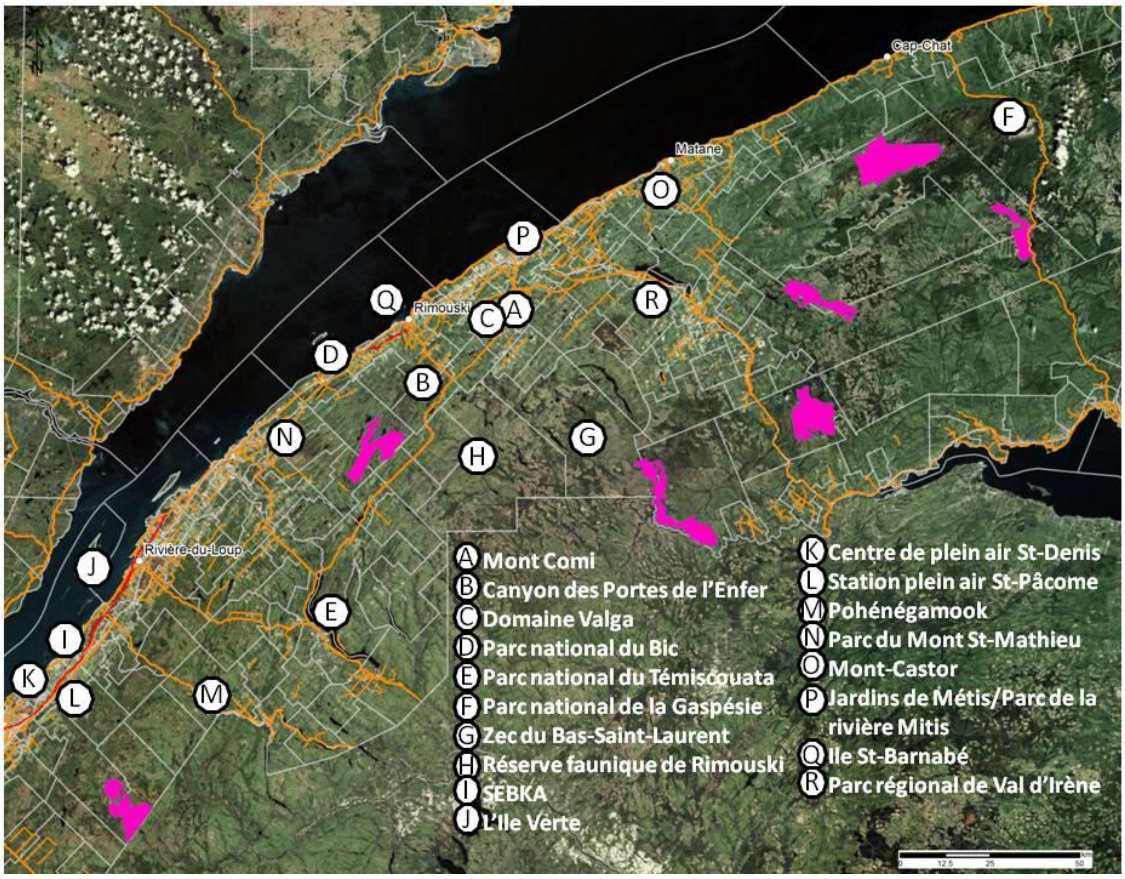

Carte 2 Principaux pôles d'activités récréotouristiques dans le Bas-Saint-Laurent

À l'exception de certains pôles récréotouristiques majeurs, tels que le Centre Pohénégamook santé plein air, le parc national du Lac-Témiscouata, la réserve faunique de Rimouski, la zec du Bas-Saint-Laurent, le parc régional de Val-d'Irène et le parc national de la Gaspésie, le territoire situé au sud des plaines du littorale possède une offre peu développée.

Outre les précédents pôles, on retrouve aussi dans les hauts-pays des activités de villégiature en territoire public. À ce niveau, il existe six principaux pôles présentant une certaine densité de chalets au kilomètre carré. Ces derniers sont situés au lac de l'Est, au parc du Lac-Témiscouata, dans les zecs du Bas-Saint-Laurent, Casault, de Cap-Chat ainsi que dans la zone des 9 miles de la rivière Cascapédia. Les pôles du lac de l'Est, du lac Témiscouata et de la zec Casault sont ceux comportant la plus haute densité, se situant entre 0,5 et 0,8 emplacement/km^2 (MRNF, 2010).

Tableau 2 Achalandage des principaux sites récréotouristiques du Bas-Saint-Laurent

Site	Achalandage pour l'année 2011
Parc du Lac-Témiscouata	25 000 à 40 000*
Plage du Lac-Pohénégamook	19 000
Pohénégamook santé plein air	4 286
Parc du Petit Témis Sud – secteur Cabano	30 665
Sentier national du Bas-Saint-Laurent	845
Camping et plage du lac de l'Est	13 500
Canyon des Portes de l'Enfer	15 000
Parc national du Bic	160 000
Jardins de Métis	57 000
Société d'écologie de la batture de Kamouraska	30 000
Station plein air Saint-Pacôme (arbre en arbre seulement)	3 000
Parc du Mont-Saint-Mathieu	25 000

* Prévision de la Sépaq.

5. DIAGNOSTIC

Les diagnostics des territoires ont été réalisés à l'aide d'une revue de littérature exhaustive, d'une séance de remue-méninges avec certains représentants gouvernementaux du milieu et de deux consultations ciblées, dont les comptes-rendus sont joints en annexe 3. Ces consultations ciblées visaient les territoires d'intérêt retenus aux fins d'aires protégées du lac de l'Est et des monts Chic-Chocs puisque leur potentiel récréotouristique a été jugé supérieur aux autres.

5.1 Lac de l'Est

5.1.1 Utilisation récréotouristique

Le territoire du lac de l'Est est le plus intensivement utilisé parmi les sept territoires retenus aux fins d'aires protégées. Deux refuges biologiques y sont recensés et les encadrements visuels autour du lac protègent la qualité du paysage des coupes forestières. Des résidences et un site de villégiature sont des éléments majeurs présents sur le territoire. Son contour touche deux territoires fauniques structurés : la zec Chapais et la pourvoirie de la Baronnie de Kamouraska. Il jouxte également le ravage de cerfs de Virginie au nord du lac.

La zec Chapais offre plusieurs activités récréatives autres que le prélèvement faunique : tir à l'arc, camping, canot-camping et kayak de lac. Elle offre 71 emplacements de camping et des services de débarcadère sur la majorité des principaux plans d'eau, la location d'embarcations pour certains lacs et deux rampes de mise à l'eau. On retrouve également à proximité (moins de 25 km) : poste d'essence, épicerie, dépanneur, pharmacie, restaurant, etc.

Pour sa part, la pourvoirie de la Baronnie de Kamouraska offre, outre la chasse et la pêche, des activités d'observation de la faune, de canot ainsi que de randonnées pédestres. Elle dispose de cinq chalets, dont quatre en bois rond, et d'un restaurant.

La municipalité du Mont-Carmel regroupe cinq établissements d'hébergement : l'Auberge du Petit Lac, l'Auberge du Lac-de-l'Est, le Gîte l'Oasis de la Bretagne, le Camping du Lac de l'Est (211 emplacements) et une maison de campagne à louer, le Kamouraska vu d'en haut. De plus, il est important de signaler la présence de 124 terrains de villégiature en bordure du lac. De ce nombre, il faut retrancher la chapelle ainsi que quatre terrains qui ne sont pas attribués, puisqu'inconstructibles.

Le Camping du lac de l'Est représente :

- 13 500 visiteurs;
- 203 sites dont 150 saisonniers;
- 12 emplois saisonniers;
- 2 ½ emplois à temps plein;
- 5 % d'usagers résidant à Mont-Carmel et 95 % provenant de l'extérieur, surtout de Québec.

Plusieurs sentiers pédestres (les sentiers aux abords du lac de l'Est, le sentier Trans-Kamouraska), de quad, de raquettes et de motoneige sillonnent le territoire. Au lac de l'Est, il est possible de pratiquer la baignade ainsi que d'autres activités nautiques, telles que la voile, la planche à voile, la pêche et la navigation de plaisance avec des embarcations à moteur.

5.1.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Les forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de récréotourisme sont regroupées et présentées dans le tableau 3. Cette analyse SWOT a été partagée et en partie réalisée lors d'une consultation ciblée avec les principaux intervenants du milieu et les différents partenaires gouvernementaux associés à la démarche des aires protégées dans le Bas-Saint-Laurent. Le compte-rendu de cette consultation est joint en annexe 3.

L'analyse tient également compte de l'utilisation récréotouristique actuelle du territoire. Sa proximité de la ville de Québec et des parcs régionaux des Appalaches et du Kamouraska permet au territoire du lac de l'Est d'augmenter l'offre touristique régionale. Il se démarque aussi par le réseau de sentiers pédestres, de quad, de raquettes et de motoneige sur ou à proximité du territoire, par la qualité de ses paysages, offrant plusieurs points de vue autour du

lac, par un camping et des résidences de villégiature. Le lac de l'Est lui-même est également un produit d'appel pour le territoire.

Cependant, l'entretien des chemins de même que l'accès routier sont à améliorer. De plus, l'offre de services récréotouristiques, en termes d'hébergement, de restauration et d'équipements, est relativement limitée.

Une des opportunités de la mise en place d'une aire protégée concerne la volonté des acteurs du milieu de travailler de concert à la mise en valeur du pôle récréotouristique du territoire. D'ailleurs, la présence du parc Monk, attrait touristique, pourrait accroître les retombées de la MRC de Kamouraska. Pour ce faire, il faudrait inciter les quadistes et motoneigistes à s'arrêter dans la MRC au lieu d'uniquement la traverser.

De nouveaux espaces de villégiature pourraient représenter une opportunité, mais l'aire protégée pourrait nuire à ce développement.

Enfin, les acteurs locaux s'interrogent sur les limitations que pourrait entraîner la création d'une aire protégée sur le genre de développement que la municipalité compte entreprendre avec le camping. Depuis quelques années, celui-ci cherche à modifier l'offre récréotouristique grâce à une réorientation dans les services et les activités ainsi qu'à une reclassification de niveau supérieur. Le Camping du Lac de l'Est vise des clientèles locales et régionales potentiellement issues de la région limitrophe de Québec.

Tableau 3 Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Lac de l'Est

Forces	Faiblesses
▪ Paysage ▪ Camping en demande ▪ Parc linéaire Monk ▪ Sentiers pédestres, de raquettes, de quad et de motoneige ▪ Grand lac : produit d'appel ▪ Proximité du marché de la ville de Québec	▪ Faible offre de services récréotouristiques (hébergement, restauration, équipements) pour permettre une consommation touristique du territoire de Mont-Carmel ▪ Qualité de la route d'accès ▪ Réseau routier incomplet autour du lac
Opportunités	**Menaces**
▪ Acteurs du milieu proactifs et désirant travailler de concert ▪ Projet de parc régional du Kamouraska et réseau des sept municipalités du haut-pays ▪ Projet de forêt communale de Mont-Carmel ▪ Interception des utilisateurs de quad ▪ Développement de nouveaux emplacements de villégiature	▪ Manque de valorisation touristique du territoire de Mont-Carmel dans l'offre promotionnelle du Kamouraska ▪ Projet de forêt de proximité incompatible avec le statut d'aire protégée ▪ Mise à niveau des installations septiques du camping (1,7 M$) ▪ Concurrence de Pohénégamook et du parc régional des Appalaches

5.1.3 Potentiel de développement récréotouristique

La position du lac de l'Est, un des rares lacs de grande superficie à proximité du marché de la région de Québec, est un atout majeur pour ce dernier. Ce plan d'eau, qui a su conserver son caractère naturel par son développement des emplacements de villégiature réalisé sans modifier le paysage, contribue sans contredit à l'attractivité du lieu ainsi qu'à son potentiel de mise en valeur récréotouristique. Dans l'optique où le statut de réserve de biodiversité était accordé au lac de l'Est, et en fonction du registre d'activités autorisées à l'intérieur de ce type d'aire protégée, il ressort de l'analyse que ce territoire possède un bon potentiel de développement récréotouristique. Ce potentiel est déjà en partie exploité lors de la saison estivale. Toutefois, il demeure entier pour les autres saisons. Il faudrait offrir des activités quatre saisons pour maintenir le site ouvert à l'année, d'où l'intérêt de développer des activités en période hivernale.

Les principales activités récréotouristiques qui pourraient être développées au lac de l'Est sont : des sentiers pédestres, équestres, de raquettes, de ski de randonnée et de vélo de montagne, des sports nautiques non motorisés, la pêche sur glace et la voile à ski.

Une demande croissante d'emplacements de camping avec services est observée. Le Camping du Lac de l'Est présente des possibilités d'agrandissement, mais ses installations sanitaires doivent être mises à jour. Son agrandissement serait réalisable dans une réserve de biodiversité à condition d'obtenir l'autorisation du MDDEFP.

Par ailleurs, d'autres projets touristiques et d'hébergement haut de gamme sont actuellement envisagés au lac de l'Est, notamment, la construction d'une station touristique quatre étoiles comportant environ 60 chambres. Cette station serait construite dans un secteur isolé et nécessiterait la construction d'une route pour y accéder. Le coût du projet est estimé de manière préliminaire à environ 12 M$ (Chabot, 2012).

5.2 Réserve faunique Duchénier

5.2.1 Utilisation récréotouristique

Ce territoire est situé à l'intérieur de la réserve faunique Duchénier. Il s'agit de l'agrandissement d'une aire protégée existante : le ravage de cerfs de Virginie de Duchénier. La réserve offre des activités de prélèvement faunique, de plein air et de villégiature. Les activités de plein air se concentrent autour du camping, des sentiers pédestres et de la location de canots, de kayaks et de vélos. Des forfaits avec hébergement sont également offerts par la réserve faunique. Plusieurs chalets de villégiature pouvant accueillir plus de 10 personnes sont offerts en location, en toute saison. Par ailleurs, le circuit de motoneige des monts Notre-Dame passe à proximité de la limite sud de la réserve faunique Duchénier.

De plus, deux écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et quatre refuges biologiques sont présents sur le territoire d'intérêt. Des éléments rares, des vieilles forêts et des forêts d'intérieur s'y distinguent.

La réserve faunique Duchénier emploie 20 personnes en été et en automne ainsi que 2 employés permanents en hiver. Sur une base annuelle, 10 000 personnes fréquentent le territoire, surtout pour la pêche et la chasse (communication personnelle, monsieur Alain Langlais, 2013).

5.2.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Le tableau 4 présente les forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de récréotourisme de la réserve faunique Duchénier. L'analyse SWOT de ce territoire est issue du diagnostic révélé par son utilisation récréotouristique ainsi que par l'entrevue téléphonique réalisée avec le gestionnaire de la réserve faunique Duchénier.

La forte concentration de plans d'eau à potentiel faunique et halieutique ainsi que son accessibilité et sa localisation près des grands centres urbains sont les principales forces du territoire Duchénier. Sa proximité avec trois pôles touristiques majeurs, soit le parc national du Bic, le canyon des Portes de l'Enfer et le parc national du Lac-Témiscouata, offre aussi un potentiel de réseautage récréotouristique dans la région.

Cependant, les activités hivernales ne sont pas développées, alors que le potentiel est présent, et la qualité des routes d'accès et de l'hébergement est à améliorer.

En bref, il ressort du diagnostic que le territoire de Duchénier est principalement utilisé pour la chasse et la pêche et qu'il est sous-utilisé pour le récréotourisme, malgré son fort potentiel et sa localisation stratégique. La gouvernance est un point à revoir pour améliorer le rendement des installations.

Tableau 4 Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Réserve faunique Duchénier

Forces	Faiblesses
▪ Forte concentration de plans d'eau à potentiel faunique et halieutique ▪ Grand ravage de cerfs de Virginie ▪ Accessibilité ▪ Présence de deux écosystèmes forestiers exceptionnels ▪ Proximité de trois pôles (Bic, Portes de l'Enfer et Lac-Témiscouata) ▪ Localisation près de grands centres urbains ▪ Paysages	▪ Activités hivernales peu développées ▪ Qualité des routes d'accès ▪ Qualité de l'hébergement

Opportunités	Menaces
▪ Réserve faunique gérée par des acteurs du milieu ▪ Potentiel de canot-camping ▪ Possibilité de créer un circuit en lien avec les autres pôles touristiques à proximité ▪ Potentiel d'activités hivernales ▪ Sentiment d'appartenance de la population face au territoire	▪ Gouvernance non consensuelle

5.2.3 Potentiel de développement

Le territoire d'intérêt de Duchénier, jumelé à la réserve faunique, possède un bon potentiel de développement récréotouristique, notamment par sa nature et sa localisation. La forte concentration de lacs et de cours d'eau sur son territoire ainsi que la présence d'une faune abondante en font un lieu prisé par les amateurs de plein air et une destination reconnue. Son potentiel récréatif de canot-camping est considérable et pourrait facilement être davantage développé. Situé près de centres urbains, à mi-chemin entre Rivière-du-Loup et Rimouski, le territoire d'intérêt est desservi par des routes régionales. En conséquence, il est facilement accessible par une large clientèle. De plus, Duchénier est situé au cœur d'un triangle formé par les pôles du canyon des Portes de l'Enfer, des parcs nationaux du Bic et du Lac-Témiscouata. Ainsi, il serait opportun de créer un circuit en lien avec ces autres pôles touristiques.

En nombre absolu d'utilisateurs, la majorité des activités récréatives pratiquées dans la réserve faunique sont liées au prélèvement faunique. Il apparait donc possible de développer une série d'activités récréotouristiques de plein air, particulièrement hivernales. Celles-ci sont actuellement sous-développées, bien qu'elles présentent un potentiel intéressant. À la base de ce développement, il conviendrait aussi d'améliorer non pas la quantité, mais la qualité de l'hébergement en place, et de s'assurer d'être en mesure de l'offrir en toutes saisons. La diversité du type d'hébergement pourrait aussi être améliorée, de manière à répondre à la demande et aux tendances.

5.3 Rivière Patapédia

5.3.1 Utilisation récréotouristique

La rivière Patapédia est reconnue et appréciée pour la pêche au saumon en milieu sauvage. Des forfaits avec hébergement dans des chalets ou un pavillon sont offerts. Une partie importante du territoire se trouve dans la région administrative de la Gaspésie. Dans cette portion, la Corporation de gestion des rivières Matapédia et Patapédia (CGRMP), un organisme sans but lucratif, est responsable de la gestion. Trois refuges biologiques et un écosystème forestier exceptionnel sont présents dans la zone d'intérêt. Par ailleurs, celle-ci vient s'adosser à d'autres types d'aires protégées, telles que des ravages de cerfs de Virginie et une bande de protection pour la rivière à saumon.

Dans la portion de son territoire située au Bas-Saint-Laurent, le territoire d'intérêt se trouve dans la zec du Bas-Saint-Laurent. Cette zec offre plusieurs activités récréatives qui sont toutefois situées à l'extérieur du territoire visé par l'aire protégée. La pêche est la seule activité récréotouristique recensée dans la portion gaspésienne du territoire qui possède des potentiels de villégiature (13 sites), 2 pavillons et le camp du gardien.

5.3.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Le tableau 5 présente les forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de récréotourisme du territoire de la rivière Patapédia. L'analyse SWOT de ce territoire est issue du diagnostic révélé par son utilisation récréotouristique. Les principales forces et opportunités récréotouristiques sont liées à la qualité de la rivière Patapédia. Ainsi, les activités de descente en canot sont exceptionnelles, mais il pourrait y avoir des conflits d'usage entre les pêcheurs et les canoteurs. Le plan d'activités récréatives de la zec du Bas-Saint-Laurent pourrait être une opportunité pour diversifier l'offre d'activités récréotouristiques offertes sur le territoire.

Même si le territoire présente un vaste réseau routier forestier, l'éloignement et la difficulté d'accès constituent une faiblesse importante pour la mise en valeur récréotouristique du territoire, qui est exclusivement utilisé pour la pêche au saumon. La grande beauté du territoire s'avère être son principal atout.

Tableau 5 Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Rivière Patapédia

Forces	Faiblesses
▪ Vaste réseau routier forestier permettant un accès au territoire ▪ Présence d'unités territoriales d'intérêt à proximité (mont Longue-Vue et chutes du canton Varin) ▪ Activité de descente en canot exceptionnelle	▪ Absence d'activités récréotouristiques autres que la pêche offerte par la CGRMP ▪ Difficulté d'accès et éloignement ▪ Rivière frontalière
Opportunités	**Menaces**
▪ Plan d'activités récréatives de la zec en développement	▪ Conflit d'usages potentiel entre la pêche et la descente en canot

5.3.3 Potentiel de développement

Le principal attrait récréotouristique du territoire retenu aux fins d'aire protégée est la rivière Patapédia, ses abords et sa vallée. Toutefois, puisque cette dernière est utilisée pour la pêche au saumon, toute autre activité récréotouristique en lien avec la rivière (canot-camping) pourrait générer des conflits d'usages. Cette affirmation est fondée sur les entrevues réalisées avec les intervenants du milieu (communication personnelle avec madame Geneviève Labonté, 2012-2013). Ces derniers ont expliqué que, par le passé, des entreprises de plein air avaient tenté de mettre en place des projets de nature récréotouristique sur la Patapédia, mais qu'ils

n'ont pas obtenu l'autorisation du gestionnaire de la rivière, puisque ce dernier appréhendait des conflits d'usages entre pêcheurs et amateurs de plein air.

De plus, plusieurs descentes en canot sont organisées dans la section en aval des 2 miles de la Patapédia et sur des rivières limitrophes. Malgré la beauté exceptionnelle de ce territoire d'intérêt, son potentiel de développement récréotouristique autre que la pêche est hypothéqué par cette dernière.

Par contre, certaines activités marginales pourraient être développées, telles que la cueillette de petits fruits et l'observation de la faune. Les chalets et pavillons servant pour la pêche pourraient aussi être utilisés l'hiver par des amateurs de raquettes, à condition toutefois d'y avoir un accès entretenu et déneigé. Dans une autre mesure, la MRC d'Avignon projette de construire un belvédère à proximité de la zone d'intérêt ainsi qu'une route des belvédères dont le tracé n'est pas encore connu.

5.4 Rivière Assemetquagan

5.4.1 Utilisation récréotouristique

Le territoire d'intérêt est situé dans la portion sud de la zec Casault. Cette dernière représente 70 % de la superficie de ce territoire. Elle n'offre que des forfaits de chasse et de pêche, mais la clientèle peut venir pratiquer librement sur son territoire d'autres activités récréatives comme le canot, le vélo, la randonnée pédestre, en raquettes et en ski de fond ainsi que le camping sauvage. Bien que la zec n'organise aucune activité récréative, mis à part la chasse et la pêche, elle met à la disposition de ses clients des débarcadères pour des promenades en bateau. Elle possède également un chalet pour la villégiature au bord d'un lac. De plus, on retrouve une tour d'observation pour admirer le paysage, notamment les lacs Huit Mille et Casault. Toutefois, la majorité des infrastructures récréotouristiques de la zec étant concentrées dans sa partie nord, elles ne font pas partie de la portion couverte par le territoire d'intérêt. La zec Casault emploie 11 personnes qui travaillent en moyenne 14 semaines par année pour les 968 membres (2011).

Le sentier international des Appalaches (SIA), des sentiers de quad local et national ainsi que des sentiers de motoneige traversent le territoire d'intérêt. Par ailleurs, l'organisme Nature Aventure offre la descente de la rivière Assemetquagan en canot-kayak sur 30 km. L'organisme offre également des forfaits de plongée en apnée pour l'observation du saumon. Les plongées n'ont pas lieu dans les secteurs de pratique de pêche, afin d'éviter des conflits éventuels avec les pêcheurs.

Trois refuges biologiques ainsi que deux écosystèmes forestiers exceptionnels ont été relevés sur le territoire, en plus des deux ravages de cerfs de Virginie en bordure de celui-ci. Un bail de villégiature et deux camps de piégeage ont aussi été répertoriés.

5.4.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Le tableau 6 présente les forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de récréotourisme du territoire de la rivière Assemetquagan. L'analyse SWOT de ce territoire est issue du diagnostic révélé par son utilisation récréotouristique ainsi que par les entrevues téléphoniques réalisées auprès des gestionnaires de la zec Casault et de l'organisme Nature Aventure.

Il existe une variété d'activités récréatives offertes sur le territoire, même si la plupart d'entre elles ne sont pas organisées de façon structurée. Des activités récréotouristiques alternatives existent, comme la plongée en apnée.

En bref, il apparaît que ce territoire dispose déjà d'une grande offre récréotouristique et que plusieurs activités de plein air peuvent y être pratiquées. L'éloignement du site ainsi que la qualité des chemins d'accès et des infrastructures disponibles peuvent toutefois constituer un frein au développement des activités récréotouristiques.

Tableau 6 Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Rivière Assemetquagan

Forces	Faiblesses
▪ Offre variée d'activités récréatives ▪ Présence du SIA, de sentiers de quad et de motoneige ▪ Organisme Nature Aventure	▪ Chemins d'accès ▪ Infrastructures disponibles ▪ Éloignement
Opportunités	**Menaces**
▪ Pratique d'activités traditionnelles par les Micmacs (potentiel d'activités récréotouristiques) ▪ Diversité des activités récréotouristiques offertes ▪ Gestionnaire délégué (zec)	▪ Conflit d'usages pendant la période de la pêche

5.4.3 Potentiel de développement

Le potentiel récréotouristique du territoire d'intérêt de la rivière Assemetquagan semble bien développé. Cependant, la diversification des activités est limitée. La thématique amérindienne pourrait se développer en complémentarité des activités déjà existantes, tout comme l'aménagement de sites de canot-camping et la plongée en apnée. La zec Casault pourrait également développer des activités hivernales, comme le camping d'hiver (communication personnelle, 2013), ce qui contribuerait à augmenter l'achalandage.

À l'heure actuelle, 850 membres avec forfait de chasse ou de pêche viennent sur le territoire de la zec chaque année. Au total, 11 employés saisonniers, qui travaillent généralement

14 semaines par année, oeuvrent au bon fonctionnement des activités de la zec (entretien, accueil, etc.).

5.5 Rivière Causapscal

5.5.1 Utilisation récréotouristique

Le territoire retenu aux fins d'aire protégée de la rivière Causapscal est entièrement situé à l'intérieur de la zec Casault. Comme décrit précédemment, la zec Casault offre la chasse et la pêche, mais la clientèle peut pratiquer, de manière autonome, d'autres activités récréotouristiques comme le canot, le vélo, la randonnée pédestre, en raquettes et en ski de fond ainsi que le camping sauvage. L'organisme Nature Aventure œuvre aussi dans cette portion de territoire et offre la descente de la rivière Causapscal, lorsque le niveau de l'eau le permet.

5.5.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Le tableau 7 présente les forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de récréotourisme pour le territoire de la rivière Causapscal. L'analyse SWOT de ce territoire est issue du diagnostic révélé par son utilisation récréotouristique, ainsi que par les entrevues téléphoniques réalisées auprès des gestionnaires de la zec Casault et de l'organisme Nature Aventure.

Il apparaît que ce territoire dispose d'une grande offre récréotouristique et que plusieurs activités de plein air peuvent y être pratiquées. La présence d'un refuge biologique témoigne de l'unicité et de la qualité de ce territoire. Cependant, l'éloignement ainsi que la qualité des chemins d'accès et des infrastructures disponibles peuvent constituer un frein au développement des activités récréotouristiques. Par ailleurs, les activités de l'organisme Nature Aventure sont tributaires du niveau d'eau dans la rivière.

Tableau 7 Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Rivière Causapscal

Forces	Faiblesses
▪ Offre variée d'activités récréatives ▪ Présence de l'organisme Nature Aventure ▪ Refuge biologique présent sur le territoire	▪ Qualité des chemins d'accès ▪ Infrastructures disponibles ▪ Éloignement
Opportunités	**Menaces**
▪ Diversité des activités récréotouristiques offertes ▪ Fort potentiel d'utilisateurs à cause de la quantité d'hébergements	▪ Niveau d'eau de la rivière

5.5.3 Potentiel de développement

Le potentiel récréotouristique de la rivière Causapscal semble bien développé. Des acteurs comme la zec Casault et Nature Aventure offrent déjà une gamme diversifiée d'activités. Mis à part l'aménagement de sites de canot-camping ou le camping d'hiver, il semble difficile que d'autres activités récréotouristiques puissent être développées dans ce secteur.

5.6 Monts Chic-Chocs

5.6.1 Utilisation récréotouristique

Le contour du territoire d'intérêt des monts Chic-Chocs touche la zec Cap-Chat et une aire protégée déjà existante. Le territoire est situé dans la réserve faunique de Matane, reconnue avant tout pour sa faune exceptionnelle. Cette réserve faunique présente des panoramas saisissants où s'entrecoupent montagnes et vallées profondes, sillonnées de nombreux cours d'eau. Ces magnifiques paysages abritent l'orignal, dont la concentration est l'une des plus importantes au Québec. Le territoire est traversé par un sentier de motoneige.

La réserve faunique de Matane présente aussi un excellent potentiel récréotouristique tout au long de l'année. Outre la pêche et la chasse, elle offre de multiples activités pour les amateurs de plein air : randonnée pédestre, observation de la faune, kayak, canyonisme, cueillette de framboises en forêt, raquettes et sports de glisse hors-piste.

L'hébergement offert par la réserve faunique de Matane se compose de chalets, camps rustiques et sites de camping. Elle assure également la gestion de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs construite au montant de 6 M$[13]. L'auberge, située à 615 m d'altitude, compte 18 chambres et offre des activités récréotouristiques de randonnée pédestre, d'observation de la faune et de la flore, de vélo de montagne, de canyonisme et de ski hors-piste.

Un réseau de sentiers parcourt les Chic-Chocs, dont le sentier international des Appalaches (SIA) et les sentiers pédestres et de randonnée hivernale du parc national de la Gaspésie.

L'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces a été corroborée lors d'une consultation ciblée avec les principaux intervenants récréotouristiques œuvrant sur le territoire. Le compte-rendu de cette consultation est joint en annexe 3.

5.6.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Le tableau 8 présente les forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de récréotourisme pour le territoire des monts Chic-Chocs. L'analyse SWOT de ce territoire est issue du diagnostic révélé par son utilisation récréotouristique ainsi que par les consultations ciblées.

[13] http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/95153/tourisme-nouveau-genre-dans-les-chic-chocs, consulté le 27 février 2013.

Avec sa grande notoriété et sa fréquentation annuelle de 205 000 jours-visites[14], le territoire des monts Chics-Chocs se distingue par son fort potentiel récréotouristique quatre saisons, par la présence de multiples sentiers de randonnée, par la qualité des infrastructures touristiques en place et par le caractère remarquable des paysages. De plus, la présence de nombreuses routes et chemins forestiers facilite l'accès au territoire.

Cependant, l'entretien des sentiers pédestres est à améliorer et la demande citoyenne d'aire protégée d'une plus grande superficie pourrait entrainer des conflits entre les différentes parties prenantes.

Par ailleurs, la teneur des propos lors de consultation ciblée a permis de constater la ferme volonté du milieu de se doter d'une aire protégée et même d'agrandir le périmètre actuellement projeté. Tant au niveau de la préservation des paysages que de la protection des espèces, le groupe consulté a fait remarquer les caractéristiques uniques de ce territoire déjà notoire pour ses activités d'été et d'hiver ainsi que pour ses divers types d'hébergement, dont la réputée Auberge de montagne des Chic-Chocs. La qualité des guides, les choix d'hébergement et le décor sont les plus précieux atouts du territoire.

Enfin, la présence du sentier international des Appalaches, qui traverse complètement l'aire ciblée d'est en ouest, intéresse les amateurs de longue randonnée du nord-est états-unien, de l'Ontario et du Québec.

Tableau 8 Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Monts Chic-Chocs

Forces	Faiblesses
▪ Fort potentiel récréotouristique pendant les quatre saisons ▪ Sentiers de randonnée ▪ Infrastructures touristiques en place de qualité ▪ Paysages ▪ Présence de nombreuses routes et chemins forestiers ▪ Notoriété des monts Chic-Chocs	▪ Entretien des sentiers et des infrastructures touristiques ▪ Vaste réseau de chemins à entretenir

[14] http://www.sepaq.com/pq/gas/decouvrir/portrait.dot, consulté le 27 février 2013.

Opportunités	Contraintes
▪ Volonté citoyenne pour la mise en place d'aires protégées ▪ Arrimage avec la Gaspésie pour les efforts promotionnels ▪ Consolidation du milieu du caribou ▪ Gestionnaire délégué (Sépaq) ▪ Présence de caribou favorable à certaines activités (observation et interprétation de la nature)	▪ Impact sur le paysage lié à l'exploitation des ressources (foresterie, développement éolien, mines et hydrocarbures, etc.) ▪ Présence du caribou pouvant limiter certaines activités (ski hors-piste) ▪ Besoin de se différencier de l'offre récréotouristique du parc de la Gaspésie

5.6.3 Potentiel de développement

Plusieurs activités récréotouristiques déjà en place pourraient être consolidées, telles que le ski hors-piste, la pêche, la villégiature, l'observation faunique (ours, orignal, caribou), la raquette, les sports de glisse, la cueillette de petits fruits, le canyonisme et les services de transport de bagages pour la clientèle effectuant de la longue randonnée pédestre. Par ailleurs, certains participants aux consultations ciblées ont mentionné que la clientèle de recherche pourrait s'avérer un potentiel intéressant à développer. Par ailleurs, l'ornithologie spécialisée (aigle royal, pygargue, garrot d'Islande), les randonnées d'interprétation scientifique et gastronomique, l'éco-interprétation représentent une série d'autres activités de récréotourisme potentielles qui pourraient avoir lieu sur le territoire. Une diversification de l'offre en matière d'hébergement est aussi prévue dans le cadre d'une seconde phase de développement pour l'Auberge de montagne des Chic-Chocs.

5.7 Tête de la rivière Cascapédia

5.7.1 Utilisation récréotouristique

Le territoire d'intérêt de la tête de la rivière Cascapédia comporte l'équivalent de quatre baux de villégiature et un bail commercial (relais la Cache). On y trouve deux aires de pique-nique, un sentier de quad, un sentier de motoneige et un parcours de canot-kayak. De plus, deux refuges biologiques ainsi que deux rivières à saumon ont été répertoriés.

La Société Cascapédia est l'organisme responsable de la gestion de la rivière et de son accès à la pêche. Les communautés micmacs de Gesgapegiag et de Cascapédia-Saint-Jules ont également accès à la rivière et offrent aux visiteurs des forfaits de pêche sportive. Les 18 premiers kilomètres, à partir de l'embouchure de la rivière, sont privés, avec droits exclusifs. Le reste est de propriété publique. La gestion de la pêche se fait en alternance avec les différents clubs privés. L'accès au site d'intérêt se fait par la route 299 qui longe la rivière sur 69 km, en offrant une vue panoramique.

5.7.2 Forces, faiblesses, opportunités et menaces

Le tableau 9 présente les forces, faiblesses, opportunités et menaces en matière de récréotourisme pour le territoire de la tête de la Cascapédia. L'analyse SWOT du territoire est issue du diagnostic révélé par son utilisation récréotouristique.

Bien que l'accessibilité au territoire soit relativement simple, il apparaît fermé à la pratique d'autres activités que la pêche. La gouvernance partagée du territoire de même que la tenure privée et publique de la zone d'intérêt peuvent aussi représenter une difficulté lors de la mise en valeur de l'aire protégée.

Tableau 9 Forces, faiblesses, opportunités et menaces – Tête de la rivière Cascapédia

Forces	Faiblesses
▪ Cogestion des communautés autochtones micmaques de Gesgapegiag et de Cascapédia-Saint-Jules ▪ Accès au territoire et proximité de la route 299	▪ Peu d'activités de plein air
Opportunités	**Contraintes**
▪ Localisation du territoire	▪ Conflit d'usages pendant la période de la pêche

5.7.3 Potentiel de développement

La rivière, ses abords et sa vallée représentent le principal attrait récréotouristique du territoire retenu aux fins d'aire protégée de la tête de la rivière Cascapédia. Toutefois, puisqu'elle est utilisée pour la pêche au saumon, toute autre activité récréotouristique en lien avec la rivière (canot-camping) pourrait générer des conflits d'usages entre les pêcheurs et les amateurs de plein air.

Comme ce territoire d'intérêt est facilement accessible par la route du parc de la Gaspésie, l'aménagement de sentiers pédestres, de belvédères d'observation, d'aires de repos et de pique-nique pourrait représenter une avenue potentielle de développement récréotouristique. Néanmoins, malgré le potentiel du lieu, celui-ci pourrait être condamné à demeurer dans l'ombre du parc national de la Gaspésie, situé à seulement une trentaine de kilomètres et possédant une grande notoriété et un fort pouvoir attractif.

6. CONTRIBUTION DES AIRES PROTÉGÉES AU DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE

Une aire protégée vise avant tout la conservation des espèces ainsi que le maintien des processus naturels et des écosystèmes. De plus, elle contribue à sauvegarder un potentiel biologique qui constitue une ressource naturelle renouvelable à la base du maintien d'activités comme la chasse, la pêche et le piégeage.

Par ailleurs, lorsqu'il est question de la création d'une nouvelle aire protégée, il est souvent question de son apport économique aux collectivités locales. En effet, selon le MDDEFP, sur le plan économique, les aires protégées favorisent la diversification des économies locales et régionales. De façon très significative, elles soutiennent l'industrie touristique et l'industrie écotouristique qui sont en plein essor (MDDEP, 1996). Le MDDEFP mentionne également que les aires protégées font rouler l'économie en favorisant le tourisme et l'écotourisme, ainsi qu'en répondant aux besoins en matière de loisirs de plein air (MDDEP, 2012). Dans le cas spécifique des grands parcs nationaux ou provinciaux, il est possible de dire que ces précédentes affirmations sont exactes puisque plusieurs recherches scientifiques l'ont démontré (Eagles et McCool, 2002; Lorah et Southwick, 2003). Toutefois, ces recherches se sont attardées à des parcs existants dont les variables économiques sont connues et facilement identifiables.

D'autres recherches scientifiques (Weiler et Seidl, 2004) se sont plutôt penchées sur l'impact de la création des parcs. Elles ont démontré l'importante augmentation du nombre de touristes à la suite de l'obtention d'un statut de parc. Toutefois, ce statut est beaucoup plus attractif que celui de site du patrimoine mondial, de réserve de la biosphère (Reinius et Fredman, 2007) et des catégories III, IV, V et VI de l'IUCN. C'est pourquoi il faut utiliser avec précaution les résultats de ces recherches.

Malgré le fait qu'il n'existe pas d'étude scientifique portant sur un cas similaire à celui du projet d'aires protégées dans le Bas-Saint-Laurent, il est possible de mettre en place un modèle d'analyse économique des retombées récréotouristiques sur la base des conclusions théoriques des précédentes études.

6.1 Modèle d'analyse économique des retombées

À la suite du portrait des activités récréotouristiques dans le Bas-Saint-Laurent et dans les sept territoires d'intérêt, il est maintenant possible de procéder à l'évaluation des retombées récréotouristiques. Deux types d'analyse seront employés afin d'évaluer les impacts anticipés à deux niveaux différents. Une analyse quantitative sera utilisée pour mesurer les retombées économiques des projets de développement récréotouristique, tandis qu'une approche qualitative mesurera l'attrait supplémentaire exercé par les nouvelles aires protégées sur les activités récréotouristiques existantes.

6.1.1 Méthodologie quantitative

Le projet d'aires protégées se veut essentiellement règlementaire. Donc, pour l'instant aucun investissement de l'État n'est requis. Toutefois, le fait de désigner un territoire comme étant une aire protégée apporte une certaine notoriété et contribue à diminuer les risques qu'un projet soit compromis par la détérioration de son environnement immédiat. Ces deux facteurs peuvent stimuler de nouveaux investissements et contribuer à la mise en place de nouveaux projets récréotouristiques.

Dans de telles circonstances, il convient d'aborder la situation de façon plus théorique et de se baser sur des résultats empiriques. Le potentiel de développement récréotouristique des sept sites a été regroupé dans le tableau joint en annexe 4. Pour chacun des sites, à l'aide des entrevues et des consultations réalisées, un ou des projets réalisables à court et moyen terme ont été identifiés. Sur la base des informations recueillies, il a été possible ensuite de déterminer la nature et le montant de l'investissement nécessaire à la réalisation du projet et d'estimer les taux d'achalandage moyens. À partir d'une revue de littérature, il s'agit d'appliquer le niveau de dépenses moyen des visiteurs auquel est ajouté l'effet multiplicateur pour obtenir alors l'impact économique d'un projet type. Pour chaque territoire d'intérêt, un scénario a été préparé avec le Modèle d'impact économique des parcs (MIEP).

Modèle d'impact économique des parcs

Afin d'évaluer les retombées des activités récréotouristiques dans les aires protégées sur l'ensemble de l'économie du Bas-Saint-Laurent, il est tentant de réaliser une analyse à partir du modèle intersectoriel du Bureau de la statistique du Québec. Toutefois, les sommes impliquées dans la mise en place de projets récréotouristiques ne sont pas suffisantes afin d'opérer le modèle convenablement. Étant donné les délais impartis à la réalisation de la présente étude, il n'est pas non plus envisageable de mener une vaste enquête auprès des amateurs de plein air et des acteurs concernés pour déterminer leur niveau de dépenses et la valeur des investissements potentiels. Alors, afin de calculer les retombées économiques des projets potentiels de développement récréotouristique dans les territoires d'intérêt retenus aux fins d'aires protégées, le Modèle d'impact économique des parcs (MIEP), développé par le Conseil canadien des parcs, le ministère du Patrimoine canadien et Industrie Canada, est utilisé. Le MIEP est un outil flexible qui permet d'évaluer précisément l'impact économique d'installations ou d'établissements, tels qu'un parc, une zone écologique, une aire protégée ou un lieu historique. Cet outil est donc spécifiquement conçu pour réaliser des études d'impact économique à la suite de la mise en place d'aires protégées.

Le MIEP utilise des coefficients et des multiplicateurs du modèle interprovincial d'entrées-sorties de Statistique Canada de 2006. Il est conçu de façon à réduire la quantité de données statistiques nécessaires. C'est la raison pour laquelle le MIEP a été utilisé. En effet, les projets potentiels de développement récréotouristique recensés ne disposent pas de plan d'affaires étoffé, mais sont plutôt échafaudés sur des informations obtenues lors d'entretiens, reposant sur des hypothèses plausibles, mais non vérifiées.

Le modèle comprend des catégories normalisées de dépenses liées à un site ou à un événement. L'impact économique est calculé à partir de ces catégories, qui correspondent aux dépenses habituellement effectuées par des organismes du secteur des parcs : fonctionnement et entretien, infrastructures, salaires. Le calcul tient également compte des dépenses des visiteurs, seules variables d'analyse pour laquelle des données fiables et précises, provenant de diverses sources gouvernementales, sont disponibles. Le montant des dépenses de 141 $/personne en dollars de 2001 a été actualisé à 183 $/personne.

Le MIEP mesure les effets directs, indirects et induits sur chaque unité de mesure, pour chacun des organismes et segments de visiteurs concernés par l'analyse. Les unités de mesure de l'impact économique sont le revenu du travail, le produit intérieur brut, l'emploi (exprimé en équivalent temps plein).

Effets directs : Les retombées directes associées aux activités récréotouristiques se divisent en deux parties. Tout d'abord, celles des investissements en lien avec le développement d'infrastructures, qui sont généralement importantes, mais de courte durée (ponctuelle). Puis, les retombées relatives à l'achalandage ou plus simplement aux dépenses des visiteurs pour pratiquer leur activité (récurrente). Souvent, on fait référence à un coût d'entrée ou à un coût de location. Pour certaines activités (randonnée), il arrive qu'aucune dépense ne soit nécessaire.

Effets indirects : Les retombées indirectes se définissent comme étant les changements dans la production ou l'emploi d'autres entreprises non sollicitées directement par l'industrie des activités récréotouristiques. Par exemple, les restaurateurs doivent engager plus de main-d'œuvre afin de répondre à la demande des randonneurs/campeurs qui s'arrêtent. Ce type de retombée est plus difficile à identifier, puisqu'il est plutôt « délocalisé ». Toutefois, dans le cadre des activités récréotouristiques, il s'agit probablement du plus important type d'impact à long terme.

Effets induits : Les retombées induites correspondent aux dépenses supplémentaires des ménages à la suite des retombées directes et indirectes. Dans le cadre de la présente étude, il peut s'agir des dollars supplémentaires que dépenseront les restaurateurs de la région à la suite d'une augmentation de l'achalandage attribuable aux nouvelles aires protégées. Ces retombées sont très difficiles à quantifier et on utilise généralement un « multiplicateur » afin de les quantifier. Les effets induits proviennent essentiellement des dépenses de consommation supplémentaires.

6.1.2 Méthodologie qualitative

La seconde approche, dite qualitative, sera utilisée pour évaluer l'impact de la mise en place d'une aire protégée sur les activités récréotouristiques déjà existantes. Cette évaluation est basée sur une revue de littérature scientifique, sur une série d'entretiens avec des intervenants récréotouristique du Bas-Saint-Laurent et du Québec ainsi que sur l'expertise de DDM.

Plusieurs entretiens semi-directifs téléphoniques ou en personne (dont les fiches synthèses sont présentées en annexe 5) ont eu lieu avec des responsables de réserves fauniques, des propriétaires d'entreprises récréotouristiques et des gestionnaires de société d'État. Les questions étaient dirigées vers certains éléments précis, mais demeuraient tout de même ouvertes, de manière à laisser la personne interrogée répondre librement et parfois amener des éléments d'informations non anticipés. Les entrevues ont permis de connaître la perception des personnes consultées sur le projet d'aires protégées et les impacts récréotouristiques qui peuvent en découler. Elles ont aussi été l'occasion de documenter d'autres projets similaires au Québec, comme ceux des réserves de biodiversité projetées de la Montagne-du-Diable et du Mont-Sainte-Marie, dont il a été précédemment question. De plus, ces entretiens ont permis de corroborer certaines informations obtenues et des tendances décelées lors de la revue de littérature scientifique.

Les meilleures recherches scientifiques touchant l'impact et l'attrait touristique des aires protégées ont été réalisées à la Mid Sweden University en Suède. Plus particulièrement, trois articles de recherche ont documenté la création du parc de Fulufjället. La première enquête a été réalisée auprès des visiteurs un an avant et un an après la désignation de parc national en 2002. Son objectif était de surveiller les changements à court terme dans le type de fréquentation du parc. En 2001, 3,5 % des personnes interrogées ont déclaré avoir visité Fulufjället pour son statut de réserve naturelle, tandis qu'en 2003, 10,4 % des visiteurs affirmaient avoir été motivés par son statut de parc national (Fredman, 2004). Les résultats de cette première étude indiquent que le statut de parc est plus attractif que celui de réserve naturelle, ce qui a été corroboré par une seconde étude. À la suite de la création du parc en 2002, une seconde étude a démontré que l'augmentation du nombre de touristes a été de l'ordre de 40 % (Fredman, Friberg et Emmelin, 2007).

Le troisième article retenu compare trois aires protégées avec des statuts différents. Plus précisément, il porte sur l'effet d'attraction des zones protégées sur le comportement des touristes. Il a clairement démontré que le type de statut d'aire protégée influence grandement les touristes dans le choix de leur destination. La recherche conclut que les différentes étiquettes fonctionnent comme des marqueurs touristiques, mais que le nom de parc national a un effet plus fort que les statuts de site du patrimoine mondial et de réserve de la biosphère. En effet, le type de statut a eu un effet sur la décision de visiter le site dans une proportion de 44 % pour le parc national de Fulufjället, de 5 % pour le site du patrimoine mondial de Laponia et de 1,5 % pour la réserve de biosphère de Lake Torne (Reinius et Fredman, 2007).

Selon les personnes interrogées lors des entrevues des deux cas comparables des réserves de biodiversité projetées de la Montagne-du-Diable et du Mont-Sainte-Marie ainsi que d'après les études menées par la Mid Sweden University, il est possible d'affirmer que le statut de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique aura un impact de nul à faible sur les activités récréotouristiques déjà en place dans les territoires d'intérêt. En effet, les différentes sources d'informations tendent toutes vers des conclusions similaires. Elles indiquent que, à la suite d'une désignation d'aire protégée, un territoire peut voir sa fréquentation demeurer identique ou augmenter de 1 % à 10 % dépendamment des attraits, de la promotion et des infrastructures

touristiques. Conséquemment, les retombées économiques auront un impact mineur sur l'activité locale. Comme mentionné aussi lors d'une entrevue, le fait qu'un territoire obtienne le statut de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique constituera un argument supplémentaire de promotion du territoire d'intérêt, mais n'aura aucun impact direct sur le récréotourisme (communication personnelle, Serge Vaugeois, 2012). C'est sur la base de ces conclusions que les retombées récréotouristiques des sept territoires d'intérêt à l'étude seront qualifiées.

7. RETOMBÉES ANTICIPÉES POUR LE LAC DE L'EST

La consultation ciblée avec les intervenants récréotouristiques, municipaux et gouvernementaux concernés par la mise en valeur du lac de l'Est a permis de saisir l'évolution qu'a subie l'offre récréotouristique de ce territoire qui est déjà très bien développée et structurée. Néanmoins, lors de cette consultation, plusieurs projets de nouvelles activités récréotouristiques ont été évoqués, et ce, en tenant compte du type de clientèle actuel et futur ainsi que d'une offre à proposer sur une base annuelle. Pour évaluer les retombées anticipées au lac de l'Est, dans un premier temps, le potentiel de développement récréotouristique est évalué. En second lieu, l'impact de la mise en place des aires protégées sur les activités récréotouristiques déjà existantes est déterminé.

Deux principaux projets de développement ont été identifiés. Le premier, l'aménagement d'une base de plein air, est un projet public qui pourrait être pris en charge par la Corporation de développement de la forêt communale (CDFC) du lac de l'Est. Le second projet, la construction d'une station touristique haut de gamme en bordure du lac, nécessite l'implication d'un promoteur privé. Ces deux projets sont mutuellement compatibles, voire complémentaires. En effet, les activités dispensées par la base de plein air seront un atout pour la station touristique, puisqu'elles augmenteront son offre, tandis que l'achalandage de la station touristique pourra profiter à la base de plein air.

7.1 Potentiel de développement récréotouristique

7.1.1 Base de plein air

Les principales activités récréotouristiques qui pourraient être développées au lac de l'Est sont : des sentiers pédestres, équestres, de raquettes, de ski de randonnée et de vélo de montagne, des sports nautiques non motorisés, la pêche sur glace et la voile à ski. Il est possible d'envisager que l'ensemble de ces activités soit organisé et dispensé par le Camping du Lac de l'Est, qui deviendrait ainsi une véritable base de plein air quatre saisons. En détail, la base de plein air pourrait comprendre des sentiers de cross country pour vélo de montagne, une école d'initiation à la voile, un centre d'équitation, des sentiers multiusages et un village de pêche sur glace. En plus d'offrir ces activités à la clientèle du camping, qui de surcroît en serait augmentée, des marchés auxiliaires, tels que les groupes scolaires, pourraient être développés à

l'automne et en hiver. Toutefois, pour être en mesure de bien exploiter ce potentiel, il apparait nécessaire de bonifier le type d'hébergement pour que celui-ci soit disponible à l'année. Par ailleurs, la fin des activités de la base de plein air Le Montagnais au lac Témiscouata peut représenter une occasion pour le lac de l'Est, à la suite de la reprise du site par la Sépaq et de la création du parc. En effet, pour l'instant, la Sépaq n'a pas annoncé son intention de poursuivre les activités de location de canots, chaloupes, kayaks, planches à voile et voiliers qui étaient offertes par la base de plein air Le Montagnais.

Pour évaluer l'impact des nouvelles activités et de la mise en place d'une base de plein air, il est nécessaire d'estimer la nature et le montant de l'investissement ainsi que les possibles revenus. À titre de comparaison, l'agrandissement et la rénovation de la base de plein air de Bellefeuille à Chandler ont nécessité un investissement de 743 654 $, tandis que les projets du lac Nairne, dans la région de Charlevoix, et du lac Baker, au Nouveau-Brunswick, sont estimés respectivement à 3,3 M$ et à 4,5 M$.

Essentiellement, puisqu'il y a déjà plusieurs infrastructures et lieux d'accueil, il est possible et réaliste d'envisager un investissement initial de 2 M$ pour le développement et la mise en place de la base de plein air du lac de l'Est. Dans le MIEP, ce montant a été réparti entre les dépenses liées à différents services professionnels, à l'acquisition d'équipements pour en faire la location, à la construction de bâtiments accessoires pour en faire l'entreposage, à la mise à niveau des sentiers existants et à l'aménagement de nouveaux sentiers, à la construction d'une écurie et d'un paddock ainsi qu'à la construction de cabanes pour la pêche sur glace.

Les dépenses des visiteurs sont estimées à 183 $/personne, sur la base de données de 2001 du MRNF actualisées en dollars de 2012. Pour ce type de produit récréotouristique, il est plausible d'estimer l'achalandage des nouvelles activités à 1 000 clients par année, pour des dépenses des visiteurs totales de 183 000 $. Parmi les 1 000 nouveaux clients, 500 proviendraient des 15 000 visiteurs annuels du Camping du Lac de l'Est. Les autres seraient de nouveaux visiteurs. Les dépenses ont été réparties en fonction de l'hébergement, du transport, de l'alimentation ainsi que des frais liés au divertissement. Sur la base de l'achalandage estimé, un total de 520 jours de travail (2 emplois à temps plein) est prévu, à un taux horaire de 12 $.

L'impact économique de la mise en place de la base de plein air du lac de l'Est a été calculé en deux temps. En effet, il apparait nécessaire de distinguer la première année, durant laquelle des investissements massifs seront effectués, des années subséquentes, au cours desquelles les principales dépenses seront liées aux frais d'opération.

Comme observé dans le tableau 10, selon le MIEP et en fonction des valeurs attribuées pour l'an un, la mise en place de la base de plein air du lac de l'Est engendrerait des retombées de l'ordre de 1 790 360 $ dans l'économie. Considérant la nature des travaux et des immobilisations ainsi que la provenance des fournisseurs, une part importante des retombées économiques se ferait ressentir à l'extérieur de la région. Par ailleurs, l'impact total sur les revenus du travail et d'emploi serait de 1 221 960 $. En ce qui concerne la mesure de l'emploi, le tableau 11 indique que la mise sur pied de la base de plein air créerait l'équivalent de 13,2 emplois directs et un total de 25,2 emplois en regroupant l'effet direct, indirect et induit.

L'impact de la deuxième année sera inférieur à celui de la première. En fonction des budgets alloués pour son opération courante, le 0 montre que la base de plein air du lac de l'Est engendrerait des retombées de l'ordre de 174 778 $ dans l'économie locale. Par ailleurs, l'impact total sur les revenus du travail et d'emploi serait de 126 431 $. En ce qui concerne les mesures d'emplois, le tableau 13 témoigne que la base de plein air créerait l'équivalent de 3,2 emplois directs et un total de 4,2 emplois en regroupant l'effet direct, indirect et induit.

Quoiqu'embryonnaire, la précédente analyse dévoile les effets et les répercussions économiques que pourraient avoir des investissements significatifs pour poursuivre le développement récréatif du lac de l'Est. Les effets directs, indirects et induits seraient quand même appréciables pour la communauté de Mont-Carmel ainsi que pour les commerces et services de la région.

Tableau 10 Impacts économiques pour la première année – Base de plein air du lac de l'Est

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	790 039 $	455 243 $	354 022 $	1 599 305 $	594 166 $	289 326 $	201 123 $	1 084 615 $
Salaires et traitements	46 800 $	6 653 $	20 137 $	73 590 $	46 800 $	3 454 $	11 440 $	61 694 $
Biens et services	10 410 $	4 441 $	4 036 $	18 886 $	7 289 $	2 782 $	2 293 $	12 364 $
Dépenses des visiteurs	53 178 $	24 743 $	20 657 $	98 578 $	37 084 $	14 467 $	11 735 $	63 287 $
Total	**900 427 $**	**491 080 $**	**398 852 $**	**1 790 360 $**	**685 339 $**	**295 562 $**	**226 591 $**	**1 221 960 $**

Tableau 11 Impact sur l'emploi (ETP) pour la première année – Base de plein air du lac de l'Est

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	9,9	6,4	4,5	20,8
Salaires et traitements	2,0	0,1	0,3	2,3
Biens et services	0,2	0,1	0,0	0,3
Dépenses des visiteurs	1,2	0,3	0,3	1,8
Total	**13,2**	**6,8**	**5,1**	**25,2**

Tableau 12 Impacts économiques pour la deuxième année – Base de plein air du lac de l'Est

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Salaires et traitements	46 800 $	6 653 $	20 137 $	73 590 $	46 800 $	3 454 $	11 440 $	61 694 $
Biens et services	1 593 $	543 $	473 $	2 610 $	849 $	332 $	269 $	1 450 $
Dépenses des visiteurs	53 178 $	24 743 $	20 657 $	98 578 $	37 084 $	14 467 $	11 735 $	63 287 $
Total	**101 571 $**	**31 939 $**	**41 267 $**	**174 778 $**	**84 733 $**	**18 253 $**	**23 444 $**	**126 431 $**

Tableau 13 Impact sur l'emploi (ETP) pour la deuxième année – Base de plein air du lac de l'Est

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0,0	0,0	0,0	0,0
Salaires et traitements	2,0	0,1	0,3	2,3
Biens et services	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des visiteurs	1,2	0,3	0,3	1,8
Total	**3,2**	**0,4**	**0,5**	**4,2**

7.1.2 Station touristique

Le second projet de développement récréotouristique consiste en la construction d'une station touristique. Quoi que ce type d'hébergement ne fasse pas partie des usages compatibles dans le régime d'activités autorisées des réserves de biodiversité, il n'en demeure pas moins important dans faire mention dans la présente analyse. Pour permettre ce projet, il serait nécessaire de prévoir son emplacement précis et d'exclure ce dernier de l'aire protégée projetée.

Pour se démarquer de l'offre en hébergement disponible dans la région avoisinante, il est prévu que la station touristique revête un caractère haut de gamme de quatre étoiles. Elle comporterait 60 unités et offrirait une gamme de services complets, tels qu'un restaurant, des soins de santé personnels et une panoplie d'activités sportives et récréatives. Les coûts de construction du projet sont évalués à 12 M$ (Chabot, 2012). La réalisation du projet nécessiterait la construction d'une route d'accès dont les coûts sont estimés à un montant de 300 000 $ à 500 000 $ selon le tracé choisi. Le nombre d'employés est estimé à 40 équivalents temps plein, ce qui semble relativement élevé considérant le nombre de chambres prévu. Sur la base de comparaisons avec des établissements similaires, il est possible de prévoir que 25 employés seraient nécessaires pour assurer un service adéquat. Les revenus de la station touristique sont estimés à 3 M$ annuellement. Ce montant semble réaliste en considérant le taux d'occupation moyen des lieux d'hébergement dans le Bas-Saint-Laurent, qui a été de

44,2 % en 2011, et le prix de location d'une chambre en occupation double (200 $). Le tiers des revenus manquants proviendraient donc de la restauration et des services connexes.

En fonction du MIEP et des précédentes données attribuées pour l'an un, la construction d'une station touristique au lac de l'Est engendrerait des retombées de l'ordre de 10 826 574 $ dans l'économie (voir tableau 14). Considérant la nature des travaux et des immobilisations, ainsi que la provenance des fournisseurs, une part importante des retombées économiques se ferait ressentir à l'extérieur de la région. Par ailleurs, l'impact total sur les revenus du travail et d'emploi serait de 7 731 472 $ (voir tableau 14). En ce qui concerne la mesure de l'emploi, la station touristique créerait l'équivalent de 66,4 emplois directs et un total de 145,1 emplois en regroupant l'effet direct, indirect et induit (voir tableau 15).

À l'instar des précédents projets, l'impact de la deuxième année sera inférieur à celui de la première. En fonction des revenus bruts d'exploitation anticipés, la station touristique du lac de l'Est engendrerait des retombées totales de l'ordre de 3 565 484 $ dans l'économie locale. Par ailleurs, l'impact total sur les revenus du travail et d'emploi serait de 2 739 207 $ (voir tableau 16). En ce qui concerne la mesure de l'emploi, la station touristique créerait l'équivalent de 60,9 emplois directs et un total de 79,2 emplois en regroupant l'effet direct, indirect et induit (voir tableau 17).

Quoique partielle, la précédente analyse dévoile les effets et les répercussions économiques que pourraient avoir la construction et l'opération d'une station touristique au lac de l'Est.

Tableau 14 Impacts économiques pour la première année – Station touristique du lac de l'Est

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	4 949 053 $	3 263 243 $	2 498 820 $	10 711 116 $	4 082 020 $	2 153 987 $	1 419 598 $	7 655 606 $
Salaires et traitements	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Biens et services	64 932 $	25 762 $	24 763 $	115 458 $	45 502 $	16 297 $	14 068 $	75 867 $
Dépenses des visiteurs	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total	**5 013 985 $**	**3 289 005 $**	**2 523 583 $**	**10 826 574 $**	**4 127 523 $**	**2 170 284 $**	**1 433 666 $**	**7 731 472 $**

Tableau 15 Impact sur l'emploi (ETP) pour la première année – Station touristique du lac de l'Est

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	65,4	45,2	31,9	143,4
Salaires et traitements	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services	1,0	0,4	0,3	1,6
Dépenses des visiteurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**66,4**	**46,5**	**32,2**	**145,1**

Tableau 16 Impacts économiques pour la deuxième année – Station touristique du lac de l'Est

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	4 758 $	2 282 $	1 958 $	8 998 $	3 456 $	1 430 $	1 112 $	5 999 $
Salaires et traitements	846 875 $	120 396 $	364 393 $	1 331 664 $	846 875 $	62 497 $	207 014 $	1 116 386 $
Biens et services	15 879 $	4 927 $	4 612 $	25 418 $	8 472 $	3 037 $	2 620 $	14 129 $
Dépenses des visiteurs	755 788 $	340 128 $	304 490 $	1 400 405 $	563 538 $	196 340 $	172 983 $	932 861 $
Total	**1 623 300 $**	**467 733 $**	**675 452 $**	**2 766 486 $**	**1 422 341 $**	**263 305 $**	**383 729 $**	**2 069 375 $**

Tableau 17 Impact sur l'emploi (ETP) pour la deuxième année – Station touristique du lac de l'Est

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0,1	0,0	0,0	0,1
Salaires et traitements	25,0	1,5	4,6	31,2
Biens et services	0,2	0,1	0,1	0,3
Dépenses des visiteurs	20,6	4,3	3,9	28,8
Total	**45,9**	**6,0**	**8,6**	**60,5**

7.2 Impacts des aires protégées sur la valeur foncière des propriétés

La mise en place d'une aire protégée peut aussi avoir un effet sur la valeur des propriétés qu'on y retrouve. En effet, la proximité d'une aire protégée, d'un parc national ou d'un parc de conservation confère à des quartiers résidentiels, des chalets ou propriétés privées une prime à leur valeur foncière. De nombreuses études à ce sujet ont été conduites aux États-Unis et au Canada afin de tenter de quantifier la valeur de cette prime. Le raffinement des études amène également à fixer une prime selon la distance des propriétés d'une aire de conservation ou d'un parc national. La plupart des études concluent à une prime qui peut atteindre jusqu'à 20 % de plus selon la taille de l'aire naturelle et la distance de la propriété. En 2009, en Ontario, DSS Management Consultants conclut que la valeur des propriétés peut s'accroître d'au moins 1 % à 5 % lorsqu'elles sont situées près d'aires naturelles[15].

[15] ftp://ftp.roanokeva.gov/Parks_Rec/Riparian%20Buffers/crompton%20property%20values%20in%20United%20Stats.pdf
http://www.quebecenforme.org/media/5872/04_faits_saillants_de_la_recherche.pdf
http://smartgrowth.bc.ca/Portals/0/Downloads/Economic%20Benefits%20of%20Natural%20Green%20Space%20Protection.pdf
http://www.creditvalleyca.ca/wp-content/uploads/2011/07/CVC-NatFeatRpt-Mar31_09.pdf
http://www.trcp.org/assets/pdf/Delmarva_-_Economics_of_Natural_Areas_-_Southwick_Associates.pdf
http://www.greenstogreen.org/pdfs/resources/resources-openspaces-homesaleprices.pdf

Dans l'hypothèse qu'une aire protégée est implantée au lac de l'Est, il est de notre avis qu'un accroissement de 1 % à 5 % de la valeur des propriétés est plausible. L'aire protégée garantit en quelque sorte la préservation des attributs environnementaux. Les propriétaires savent que cet environnement ne pourra changer dans le temps compte tenu du statut de conservation de l'aire protégée. Cette augmentation de la valeur foncière aura bien sûr une incidence directe sur l'assiette fiscale de la municipalité.

La valeur foncière des résidences au lac de l'Est est estimée à 15 M$, ce qui implique un gain de valeur de 150 000 $ à 750 000 $ en posant l'hypothèse qu'une aire protégée soit établie.

7.3 Impact de la mise en place de l'aire protégée

Comme démontré précédemment, le développement de nouvelles activités et les investissements qui y sont rattachés engendreront des impacts bénéfiques, de l'ordre de 3,5 % d'augmentation, qui auront pour effet de consolider une partie de la clientèle existante et d'en attirer une nouvelle.

Cependant, l'apport concret de la seule mise en place d'une aire protégée, sans autres investissements, est très limité. La nouvelle clientèle ne sera pas attirée par l'aire protégée en soi, mais plutôt par les activités dispensées par la base de plein air ou la station touristique. Il faut souligner ici que le profil de la clientèle existante et de celle qui sera attirée par les nouvelles activités précitées indique plutôt un intérêt pour le loisir ludique, où la protection de l'environnement n'est pas majeure. S'il n'y a pas d'investissement qui permet de déployer le potentiel récréatif du lac de l'Est, à la suite de la mise en place de la réserve de biodiversité, la pratique des activités récréatives existantes ne connaîtra aucune augmentation significative, autre que celle liée à l'évolution tendancielle de certains marchés récréatifs.

Il est possible de prévoir que la clientèle du camping continuera d'augmenter, principalement en ce qui a trait aux clientèles familiales et seniors, mais cela découlera de la tendance de l'industrie. Dans le Bas-Saint-Laurent, le taux d'occupation moyen de tous les emplacements destinés aux campeurs saisonniers et de passage a augmenté de 5,7 % entre 2001 et 2007 (ministère du Tourisme, 2008). Puisqu'un segment important de cette clientèle est composé de jeunes familles et de baby-boomers, le bassin de campeurs est assuré de se maintenir pour les prochaines années. Conséquemment, certaines autres activités récréatives, telles que la randonnée et le vélo de montagne, connaîtront aussi une légère hausse proportionnelle à l'augmentation du nombre de campeurs, puisqu'il s'agit d'activités accessoires au camping et majoritairement pratiquées par les campeurs.

La clientèle du camping augmentera, mais sans qu'il y ait de lien avec l'aire protégée. Cela est aussi dû au fait que le type de clientèle qui pratique le plein air et qui pourrait souhaiter pratiquer une activité de plein air dans une réserve de biodiversité ne correspond pas à la clientèle cible du Camping du Lac de l'Est. Ce type de clientèle préfère les campings plus rustiques et isolés. Il est plus souvent associé à ce qu'il convient d'appeler le tourisme de grande nature et l'écotourisme qu'au tourisme de masse ou avec activités motorisées.

Les activités du lac, comme la baignade et la pratique de sports nautiques motorisés, le canot, le kayak et la voile, constituent un produit d'appel fort qui peut générer la venue d'excursionnistes et de touristes en dehors de la clientèle du camping. La venue d'une aire protégée peut influencer certains d'entre eux à choisir le lac de l'Est comme destination, mais seulement dans une faible proportion. La possibilité de pratiquer une des activités nautiques influencera leur choix de destination.

La mise en place d'une aire protégée au lac de l'Est n'aura pas d'effet sur les motoneigistes et quadistes. Dans le régime des activités autorisées dans les réserves de biodiversité, l'aménagement de nouveaux sentiers de motoneige ou de quad est interdit. Toutefois, puisque le site est déjà desservi par ces types de sentiers, les activités continueront de s'y dérouler et les amateurs pourront toujours accéder au lac de l'Est. Par ailleurs, il est à prévoir que ceux-ci augmenteront, puisqu'au Québec, le nombre de motoneiges immatriculées a augmenté de 59 180 entre 1990 et 2011 (SAAQ). Cette tendance devrait se maintenir encore un certain temps, puisqu'il s'agit d'une activité populaire, particulièrement auprès des 25-49 ans, qui regroupent 54 % des motoneigistes (PMB, 2002).

À la suite de l'évaluation quantitative et qualitative des retombées récréotouristiques de la mise en place d'une réserve de biodiversité au lac de l'Est, il apparaît que la pratique d'activités récréatives augmentera, avec ou sans investissements majeurs pour les développer et avec ou sans aire protégée. En effet, certaines activités récréatives sont de plus en plus pratiquées dans l'ensemble du Québec et la clientèle qui les pratique est relativement jeune, ce qui leur assure un important bassin d'adeptes pour encore quelques années.

Par ailleurs, les projets de développement du camping, le projet de base de plein air et celui de station touristique devraient faire l'objet d'une évaluation approfondie des clientèles ainsi que d'une étude de marché et d'un plan d'affaires. Ceci permettrait de mieux définir les projets et d'identifier les contraintes ainsi que les opportunités d'un tel développement. Un sondage à postériori auprès des utilisateurs serait alors d'une grande pertinence. Ce n'est qu'à ce compte qu'il serait possible d'évaluer plus justement si l'ajout d'un qualificatif d'aire protégée aurait ou non une influence sur les retombées économiques du territoire, de la localité et de la région. Il faut aussi assurer un budget de marketing suffisant pour accroître l'achalandage et aussi le maintenir et l'augmenter au fil des ans. Un montant initial serait important, mais un budget annuel subséquent le serait tout autant.

8. RETOMBÉES ANTICIPÉES POUR LA RÉSERVE FAUNIQUE DUCHÉNIER

8.1 Potentiel de développement récréotouristique

La réserve faunique Duchénier envisage de développer plusieurs produits touristiques dans les prochaines années. Un des potentiels récréotouristiques à développer concerne le village Scott, un secteur qui dispose de plusieurs chalets de villégiature. Il est prévu qu'ils soient rénovés pour en faire des chalets rustiques avec commodités pouvant être occupés en été comme en hiver. Ces chalets pourraient servir de camp de base pour accéder à des sites de camping ou canot-camping en été et pour des excursions en raquettes en hiver. Le camp de base serait accessible en voiture ou à cheval. Il est aussi prévu de développer de nouveaux circuits du canot-camping et d'améliorer les chemins d'accès. De plus, la promotion des activités récréotouristiques déjà offertes sera accrue par la mise à jour du site internet ou lors de salons dédiés à la chasse et à la pêche ou au récréotourisme.

Le gestionnaire du site souhaite créer un poste d'accueil dans le village de Saint-Guy, avec un service téléphonique dédié uniquement au récréotourisme. Ce poste d'accueil pourrait être jumelé à un dépanneur, ce qui permettrait de dynamiser le village et d'attirer d'éventuels visiteurs. Enfin, le gestionnaire désire profiter du statut de réserve de biodiversité comme argument supplémentaire pour promouvoir la réserve faunique.

La mise en place de ces produits récréotouristiques est estimée à 1 M$. Ce montant a été réparti dans le MIEP principalement entre les dépenses liées à la rénovation des bâtiments, l'amélioration des chemins d'accès, la promotion, l'aménagement de nouveaux sentiers et les salaires.

Les dépenses des visiteurs sont estimées à 183 $/personne sur la base des données de 2001 du MRNF actualisées en dollar constant de 2012. Pour ce type de produit récréotouristique, il est plausible d'estimer l'achalandage à 30 nuitées, soit un nombre total de 90 clients par année, pour des dépenses totales des visiteurs de 16 470 $. Les dépenses ont été réparties en fonction de l'hébergement, du transport et de l'alimentation. Selon l'achalandage estimé, il est prévu un total de 60 jours de travail par année pour l'opération hivernale des chalets et des sentiers, à un taux horaire de 13 $/h.

Pour la première année, durant laquelle des investissements importants auraient lieu, l'impact direct sur le PIB serait de l'ordre de 430 126 $ et l'impact total de 804 064 $ (voir tableau 18). Les investissements provoqueraient aussi d'importants effets sur les revenus du travail. L'impact direct en serait de 303 555 $, pour un impact total de 528 190 $ une fois compilé l'effet indirect et induit. Par ailleurs, comme présenté dans le tableau 19 l'impact sur l'emploi serait de 5,2 nouveaux emplois et de 10,4 emplois si l'on tient compte de l'effet indirect et induit.

Pour bien évaluer la retombée du projet de développement récréotouristique du territoire d'intérêt de la réserve faunique Duchénier, il apparaît nécessaire de l'évaluer aussi une fois les investissements en infrastructures terminés. Malgré que les sommes injectées dans le projet pour couvrir ses frais d'opération soient bien moindres que les investissements de départ, il n'en demeure pas moins que le projet continuera de générer des impacts économiques pour la région. En effet, l'impact direct sur le PIB serait de 12 519 $, tandis que l'impact total se chiffrerait à 21 197 $. Par ailleurs, l'impact direct sur le revenu du travail passerait à 10 108 $, pour un impact total de 15 079 $ (voir tableau 20). En dernier lieu, comme l'indique le tableau 21 l'impact sur l'emploi serait marginal, puisque 0,1 emploi direct et un total 0,2 emploi seraient générés par le projet.

Tableau 18 Impacts économiques pour la première année – Réserve faunique Duchénier

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	413 856 $	196 090 $	165 966 $	775 912 $	290 720 $	123 462 $	94 287 $	508 469 $
Salaires et traitements	5 850 $	832 $	2 517 $	9 199 $	5 850 $	432 $	1 430 $	7 712 $
Biens et services	5 632 $	2 335 $	2 104 $	10 071 $	3 794 $	1 457 $	1 195 $	6 447 $
Dépenses des visiteurs	4 788 $	2 278 $	1 816 $	8 882 $	3 191 $	1 340 $	1 031 $	5 563 $
Total	**430 126 $**	**201 534 $**	**172 403 $**	**804 064 $**	**303 555 $**	**126 691 $**	**97 944 $**	**528 190 $**

Tableau 19 Impact sur l'emploi (ETP) pour la première année – Réserve faunique Duchénier

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	5,0	2,9	2,1	10,0
Salaires et traitements	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services	0,1	0,0	0,0	0,1
Dépenses des visiteurs	0,1	0,0	0,0	0,2
Total	**5,2**	**2,9**	**2,2**	**10,4**

Tableau 20 Impacts économiques pour la deuxième année – Réserve faunique Duchénier

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Salaires et traitements	5 850 $	832 $	2 517 $	9 199 $	5 850 $	432 $	1 430 $	7 712 $
Biens et services	1 881 $	647 $	589 $	3 116 $	1 067 $	403 $	335 $	1 805 $
Dépenses des visiteurs	4 788 $	2 278 $	1 816 $	8 882 $	3 191 $	1 340 $	1 031 $	5 563 $
Total	**12 519 $**	**3 756 $**	**4 922 $**	**21 197 $**	**10 108 $**	**2 174 $**	**2 796 $**	**15 079 $**

Tableau 21 Impact sur l'emploi (ETP) pour la deuxième année – Réserve faunique Duchénier

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0,0	0,0	0,0	0,0
Salaires et traitements	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des visiteurs	0,1	0,0	0,0	0,2
Total	**0,1**	**0,0**	**0,0**	**0,2**

8.2 Impact de la mise en place de l'aire protégée

La mise en place d'une réserve de biodiversité dans la réserve faunique Duchénier générera un impact positif sur les activités récréotouristiques existantes. Les activités de prélèvement faunique comme la chasse et la pêche représentent les principaux motifs de déplacement et attrait de la réserve faunique. Les activités récréatives sont secondaires et subordonnées au prélèvement faunique. Elles sont pratiquées de manière accessoire par les chasseurs et les pêcheurs ou par les personnes qui les accompagnent. Néanmoins, l'aire protégée permettra de consolider les activités récréatives déjà en place et favorisera à long terme des investissements dans ce domaine puisqu'elle garantit la pérennité du milieu naturel. Par ailleurs, elle sera aussi un argument promotionnel lors de la mise en marché des activités récréatives.

Toutefois, en dépit de la réserve de biodiversité, il est possible de prévoir une légère hausse de la pratique des activités récréatives. En raison de son emplacement privilégié à proximité de centres urbains et de sa bonne accessibilité, la réserve faunique Duchénier est bien placée pour profiter de l'augmentation de la pratique des activités de plein air. En effet, selon une étude réalisée en 2004 par le Réseau de veille en tourisme de la Chaire de tourisme Transat de l'École des sciences de la gestion de l'UQAM, l'intérêt ne cesse de croitre et le Québec connait une forte demande pour les activités de plein air dites d'aventure douce. Ainsi, selon l'Outdoor Industry Association, les retombées du plein air ont augmenté de 5 % annuellement entre 2005 et 2011, et ce, malgré une période de récession économique intense. D'ailleurs, le tourisme de nature et d'aventure est l'un des plus résilients secteurs de l'industrie touristique.

Il ressort de cette analyse que l'achalandage à des fins récréotouristiques du territoire de la réserve faunique Duchénier peut vraisemblablement augmenter de 10 % après la mise en place de l'aire protégée. Ceci sera toutefois conditionnel à ce que soient réalisés les investissements nécessaires de mise à niveau des équipements ainsi que ceux relatifs à la promotion. En plus de consolider la vingtaine d'emplois saisonniers et les deux emplois permanents, d'ici cinq ans, au moins cinq nouveaux emplois saisonniers pourraient être créés et minimalement un emploi permanent qui découlerait du développement des activités récréatives hivernales.

9. RETOMBÉES ANTICIPÉES POUR LA RIVIÈRE PATAPÉDIA

9.1 Potentiel de développement récréotouristique

Comme défini précédemment, les activités qui pourraient être développées dans la réserve aquatique de la Patapédia sont relativement limitées, à cause de l'utilisation de la rivière pour la pêche au saumon. Toutefois, les chalets et pavillons servant pour la pêche pourraient aussi être utilisés l'hiver par des amateurs de raquettes et de ski de fond hors-piste.

Afin d'évaluer l'impact de ces nouvelles activités, il est nécessaire d'estimer la nature et le montant de l'investissement ainsi que les revenus potentiels. Essentiellement, puisque les lieux d'accueil sont déjà existants, mais qu'ils ne sont pas adaptés pour la saison hivernale, les besoins en investissement ont été concentrés sur cet aspect ainsi que sur celui de la promotion. Dans un scénario conservateur et réaliste pour ce type d'entreprise, les dépenses sont donc estimées à 20 000 $.

Les dépenses des visiteurs sont estimées à 183 $/personne sur la base des données de 2001 du MRNF actualisées en dollars constants de 2012. Pour ce type d'activité, il est plausible d'estimer l'achalandage à 18 nuitées en occupation double et quadruple pour un total de 54 clients. Le montant total dépensé pour cette activité serait donc de 9 882 $. Ces dépenses ont été réparties dans le MIEP entre les frais liés au transport, à l'hébergement et à la nourriture. Pour ce qui est de l'emploi, selon l'achalandage estimé, un total de 20 jours de travail est prévu à un taux horaire de 12 $/h.

À la lumière du MIEP et en fonction des valeurs attribuées, il apparaît que la nouvelle activité pour le secteur de la rivière Patapédia génèrerait, pour la première année 14 448 $ en retombées directes, et un total de 26 677 $ lorsque l'on regroupe les impacts directs, indirects et induits (voir 0). Puisqu'il n'y aurait pas de travaux de rénovation la seconde année et les années subséquentes, les retombées économiques seraient moindres, passant à 4 932 $ pour les impacts directs, et 8 681 $ pour le total des impacts sur le PIB (voir tableau 24). Par ailleurs, l'impact total sur les revenus du travail et d'emploi serait de 18 107 $ pour la première année et de 6 110 $ pour la seconde année (voir le 0 et le tableau 24). Concernant l'impact sur la mesure de l'emploi, les travaux de rénovation et la location des chalets pour la période hivernale créeraient l'équivalent de 0,2 emploi direct, et un total de 0,3 emploi en regroupant l'effet direct, indirect et induit. Pour ce qui est de la seconde année, les dépenses des visiteurs engendreraient un impact marginal de 0,1 sur l'emploi.

Tableau 22 Impacts économiques pour la première année – Rivière Patapédia

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	9 516 $	4 564 $	3 916 $	17 996 $	6 912 $	2 861 $	2 225 $	11 998 $
Salaires et traitements	1 800 $	256 $	774 $	2 830 $	1 800 $	133 $	440 $	2 373 $
Biens et services	432 $	189 $	164 $	785 $	291 $	117 $	93 $	502 $
Dépenses des visiteurs	2 699 $	1 310 $	1 056 $	5 066 $	1 865 $	770 $	600 $	3 235 $
Total	**14 448 $**	**6 319 $**	**5 910 $**	**26 677 $**	**10 869 $**	**3 881 $**	**3 358 $**	**18 107 $**

Tableau 23 Impact sur l'emploi (ETP) pour la première année – Rivière Patapédia

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0,1	0,1	0,0	0,2
Salaires et traitements	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des visiteurs	0,1	0,0	0,0	0,1
Total	**0,2**	**0,1**	**0,1**	**0,3**

Tableau 24 Impacts économiques pour la deuxième année – Rivière Patapédia

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Salaires et traitements	1 800 $	256 $	774 $	2 830 $	1 800 $	133 $	440 $	2 373 $
Biens et services	432 $	189 $	164 $	785 $	291 $	117 $	93 $	502 $
Dépenses des visiteurs	2 699 $	1 310 $	1 056 $	5 066 $	1 865 $	770 $	600 $	3 235 $
Total	**4 932 $**	**1 755 $**	**1 994 $**	**8 681 $**	**3 956 $**	**1 020 $**	**1 133 $**	**6 110 $**

Tableau 25 Impact sur l'emploi (ETP) pour la deuxième année – Rivière Patapédia

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0,0	0,0	0,0	0,1
Salaires et traitements	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des visiteurs	0,1	0,0	0,0	0,1
Total	**0,1**	**0,1**	**0,1**	**0,2**

9.2 Impact de la mise en place de l'aire protégée

Le territoire d'intérêt de la rivière Patapédia est utilisé exclusivement pour la pêche. Cette rivière est d'ailleurs reconnue pour la qualité de la pêche offerte. Il s'agit d'une rivière à saumon, très prisée par les amateurs de cette pêche sportive. La mise en place de l'aire protégée dans le territoire de la rivière Patapédia n'aura sans doute aucun impact à court terme sur ses activités récréotouristiques. Cela permettra néanmoins d'assurer le maintien de l'intégrité et de l'unicité du milieu naturel, par les restrictions qu'imposent les statuts de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique (MDDEFP, 2012). À plus ou moins long terme, cela pourrait avoir des impacts positifs, de l'ordre de 3,5 %, sur la fréquentation du territoire. Plusieurs études mentionnent que la création de parcs a une influence positive sur la fréquentation touristique (Tayor et coll., 1999; Junge, 2002; Reinus et Fredman, 2007). Cette influence pourrait éventuellement s'étendre à la création d'une réserve aquatique ou une réserve de biodiversité. Mais l'impact de la mise en place d'une aire protégée dépendra à long terme de l'évolution du marché et de la clientèle touristique. La prise de conscience écologique et la demande croissante pour l'écotourisme pourraient avoir un impact positif sur la fréquentation du territoire, surtout auprès de cette clientèle, puisqu'elle recherche une qualité maximale de l'environnement naturel. Elle est davantage sensible à la protection de la ressource à la suite de l'implantation de son statut de réserve aquatique. Cependant, rien ne pourra se faire sans la volonté des gestionnaires du territoire d'intérêt de promouvoir le secteur et de respecter la capacité de charge du milieu. Le statut de réserve aquatique pourra alors être un argument supplémentaire pour la promotion.

10. RETOMBÉES ANTICIPÉES POUR LA RIVIÈRE ASSEMETQUAGAN

10.1 Potentiel de développement récréotouristique

La rivière Assemetquagan est déjà le lieu de plusieurs activités récréotouristiques comme la descente en canot et kayak, le canot-camping, la plongée en apnée et la randonnée pédestre avec occupation en refuges.

À la suite de l'analyse du potentiel de développement et des entrevues avec les intervenants récréotouristiques, il apparaît que le potentiel de mise en place de nouvelles activités récréotouristiques est limité. L'expansion du forfait de plongée en apnée, avec des nuitées en camping en bordure de la rivière, représente la seule avenue de développement entrevue par les intervenants. Pour continuer d'offrir et de développer cette activité, le montant nécessaire à investir dans des équipements pour plongée en apnée est estimé à 7 500 $. Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir un montant de 5 000 $ pour l'aménagement d'un site de camping avec une toilette sèche en bordure de la rivière, aucun site étant actuellement présent.

Les dépenses des visiteurs sont estimées à 183 $/personne sur la base des données de 2001 du MRNF actualisées en dollars constants de 2012. Puisque la clientèle totale pour ce type d'activité est de 40 personnes par année, il est plausible d'estimer que la nouvelle activité attirera 20 participants répartis en 5 groupes de 4. Le montant total dépensé pour cette activité serait donc de 3 660 $ qui ont été répartis dans le MIEP entre les frais liés au transport, à l'hébergement et à la nourriture. Pour ce qui est de l'emploi, basé sur l'achalandage estimé, un total de 7 jours de travail pour les activités d'apnée est prévu, à un taux horaire de 14 $/h.

Selon le MIEP et les valeurs attribuées, il apparaît que lors de la première année, le développement des forfaits de plongée en apnée génèrerait 6 227 $ en retombées directes, et un total de 11 946 $ lorsque l'on regroupe les impacts directs, indirects et induits (voir tableau 26). La seconde année, les impacts seraient bien moindres, respectivement de 2 524 $ et de 4 363 $ (voir tableau 28). Par ailleurs, l'impact total sur les revenus du travail et d'emploi serait de 8 295 $ pour la première année et de 3 125 $ pour la seconde. En ce qui concerne l'impact sur la mesure de l'emploi lors de la première année, la nouvelle clientèle pour les forfaits d'apnée et les travaux d'aménagement des sites de camping créeraient l'équivalent de 0,1 emploi direct, et un total de 0,2 emploi en regroupant l'effet direct, indirect et induit, ce qui équivaut plutôt à une consolidation d'emplois existants (voir tableau 27). Pour la seconde année, l'impact sur l'emploi serait nul.

Tableau 26 Impacts économiques pour la première année – Rivière Assemetquagan

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	2 154 $	1 423 $	1 090 $	4 667 $	1 779 $	942 $	620 $	3 341 $
Salaires et traitements	1 176 $	167 $	506 $	1 849 $	1 176 $	87 $	287 $	1 550 $
Biens et services	1 549 $	770 $	597 $	2 916 $	1 021 $	469 $	339 $	1 829 $
Dépenses des visiteurs	1 348 $	651 $	514 $	2 513 $	899 $	384 $	292 $	1 575 $
Total	**6 227 $**	**3 011 $**	**2 708 $**	**11 946 $**	**4 875 $**	**1 882 $**	**1 538 $**	**8 295 $**

Tableau 27 Impact sur l'emploi (ETP) pour la première année – Rivière Assemetquagan

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0,0	0,0	0,0	0,1
Salaires et traitements	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des visiteurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**0,1**	**0,0**	**0,0**	**0,2**

Tableau 28 Impacts économiques pour la deuxième année – Rivière Assemetquagan

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Salaires et traitements	1 176 $	167 $	506 $	1 849 $	1 176 $	87 $	287 $	1 550 $
Biens et services	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Dépenses des visiteurs	1 348 $	651 $	514 $	2 513 $	899 $	384 $	292 $	1 575 $
Total	**2 524 $**	**818 $**	**1 020 $**	**4 363 $**	**2 075 $**	**471 $**	**580 $**	**3 125 $**

Tableau 29 Impact sur l'emploi (ETP) pour la deuxième année – Rivière Assemetquagan

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0,0	0,0	0,0	0,0
Salaires et traitements	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des visiteurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**

10.2 Impact de la mise en place de l'aire protégée

La mise en place d'une aire protégée aura un impact positif de 5 %, du moins à court terme sur les activités récréotouristiques existantes. Ce territoire d'intérêt s'insère dans le marché touristique régional du Bas-Saint-Laurent. Il se trouve en concurrence avec plusieurs autres destinations de plus gros calibres comme les monts Chic-Chocs, déjà réputés pour ses activités récréotouristiques. À ce titre, il est fort probable que la mise en place de la réserve aquatique dans ce territoire d'intérêt n'influence pas le choix de destination des touristes du Bas-Saint-Laurent. Cependant, les activités alternatives, comme les forfaits de plongée en apnée dans la rivière Assemetquagan, permettraient de compléter l'offre touristique de la région. Par la promotion de ces activités, surtout sur internet, il est possible qu'à plus long terme, la fréquentation de ce territoire soit augmentée jusqu'à un seuil de 10 %. Les gestionnaires de ce territoire d'intérêt devront suivre l'évolution des tendances touristiques et répondre aux besoins des clientèles potentielles.

11. RETOMBÉES ANTICIPÉES POUR LA RIVIÈRE CAUSAPSCAL

11.1 Potentiel de développement récréotouristique

La rivière Causapscal est déjà le lieu de plusieurs activités récréotouristiques telles que la descente en canot et kayak, le canot-camping, la randonnée pédestre sur les sentiers de la SIA et la location de chalets et de refuges.

Après avoir analysé le potentiel de développement de la rivière Causapscal et à la suite des entrevues avec les intervenants récréotouristiques, il apparaît que le potentiel de mise en place de nouvelles activités récréotouristiques est limité. Ainsi, le développement de sites de camping en bordure de la rivière est la seule avenue de développement entrevue par les intervenants. Pour développer cette activité, il est estimé à 10 000 $ l'investissement nécessaire à l'aménagement de deux sites de camping avec toilettes sèches en bordure de la rivière.

Les dépenses des visiteurs sont estimées à 183 $/personne sur la base des données de 2001 du MRNF actualisées en dollar constant de 2012. Pour ce type d'activité, il est plausible d'estimer l'achalandage à 20 participants répartis en 5 groupes de 4. Le montant total dépensé pour cette activité serait donc de 3 660 $ qui ont été répartis dans le MIEP entre les frais liés au transport, à l'hébergement et à la nourriture. Au niveau de l'emploi, sur la base de l'achalandage estimé, il est prévu un total de 7 jours de travail à un taux horaire de 14 $/h.

Selon le MIEP et les valeurs attribuées, il apparaît que lors de la première année, le développement de nouveaux sites de canot-camping génèrerait 7 441 $ en retombées directes, et un total de 14 655 $ lorsque l'on regroupe les impacts directs, indirects et induits (voir 0). Comme présenté dans le tableau 32 la seconde année, les impacts seraient bien moindres, respectivement de 3 133 $ et de 5 320 $. Par ailleurs, l'impact total sur les revenus du travail et d'emploi serait de 10 610 $ pour la première année et de 3 928 $ pour la seconde. En ce qui concerne l'impact sur la mesure de l'emploi lors de la première année, la nouvelle clientèle et les travaux d'aménagement des sites de camping créeraient l'équivalent de 0,1 emploi direct, et un total de 0,2 emploi en regroupant l'effet direct, indirect et induit, ce qui équivaut plutôt à une consolidation d'emplois existants. Pour la seconde année, l'impact sur l'emploi serait nul (voir le tableau 31 et le tableau 33).

Tableau 30 Impacts économiques pour la première année – Rivière Causapscal

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	4 308 $	2 846 $	2 181 $	9 335 $	3 558 $	1 885 $	1 239 $	6 682 $
Salaires et traitements	1 785 $	254 $	768 $	2 807 $	1 785 $	132 $	436 $	2 353 $
Biens et services	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Dépenses des visiteurs	1 348 $	651 $	514 $	2 513 $	899 $	384 $	292 $	1 575 $
Total	**7 441 $**	**3 751 $**	**3 463 $**	**14 655 $**	**6 242 $**	**2 401 $**	**1 967 $**	**10 610 $**

Tableau 31 Impact sur l'emploi (ETP) pour la première année – Rivière Causapscal

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0,0	0,0	0,0	0,1
Salaires et traitements	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des visiteurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**0,1**	**0,0**	**0,0**	**0,2**

Tableau 32 Impacts économiques pour la deuxième année – Rivière Causapscal

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Salaires et traitements	1 785 $	254 $	768 $	2 807 $	1 785 $	132 $	436 $	2 353 $
Biens et services	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Dépenses des visiteurs	1 348 $	651 $	514 $	2 513 $	899 $	384 $	292 $	1 575 $
Total	**3 133 $**	**905 $**	**1 282 $**	**5 320 $**	**2 684 $**	**516 $**	**728 $**	**3 928 $**

Tableau 33 Impact sur l'emploi (ETP) pour la deuxième année – Rivière Causapscal

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0,0	0,0	0,0	0,0
Salaires et traitements	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des visiteurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**0,0**	**0,0**	**0,0**	**0,0**

11.2 Impact de la mise en place de l'aire protégée

La mise en place de l'aire protégée de la rivière Causapscal aura un impact inférieur à 5 %, du moins à court terme sur les activités récréotouristiques déjà existantes. Ce territoire d'intérêt s'inscrit dans l'offre touristique régionale du Bas-Saint-Laurent. Il se trouve en concurrence avec plusieurs autres destinations déjà réputées pour les activités offertes et de plus gros calibres, telles que les parcs nationaux du Bic et du Lac-Témiscouata ainsi que les monts Chic-Chocs, à proximité. À ce titre, il est fort probable que la mise en place de la réserve aquatique dans ce territoire d'intérêt n'influence pas le choix de destination des touristes du Bas-Saint-Laurent. Cependant, des activités alternatives, comme les forfaits de plongée en apnée dans la rivière Causapscal et l'aménagement de nouveaux sites de camping le long de la rivière, permettraient de compléter l'offre touristique de la région. La promotion de ces activités, surtout sur internet, pourrait hausser la fréquentation de ce territoire à plus long terme. Pour ce faire, les gestionnaires de ce territoire devront trouver une manière d'éviter les conflits d'usages entre la pêche et les autres activités récréatives.

12. RETOMBÉES ANTICIPÉES POUR LES MONTS CHIC-CHOCS

La consultation ciblée avec les intervenants récréotouristiques de la réserve faunique de Matane a permis de réaliser que l'offre récréotouristique de ce territoire est déjà très bien développée et structurée. Néanmoins, il existe un potentiel pour la mise en place de nouvelles activités récréotouristiques qui cependant touchent un marché très ciblé et pointu. Pour évaluer les retombées anticipées dans les monts Chic-Chocs, le potentiel de développement récréotouristique sera évalué. Puis l'impact de la mise en place des aires protégées sur les activités récréotouristiques déjà existantes sera déterminé.

12.1 Potentiel de développement récréotouristique

12.1.1 Excursions guidées thématiques

Selon les intervenants rencontrés, il existe trois nouvelles activités qui peuvent offrir un bon potentiel de développement récréotouristique et qui pourraient être porteuses en matière de retombées économiques. L'instauration d'un service guidé d'excursions ornithologiques pourrait représenter la première activité potentielle. Les excursions seraient réalisées avec un guide spécialisé en ornithologie et se concentreraient sur des espèces rares telles que l'aigle royal, le pygargue et le garrot d'Islande. La seconde et la troisième activités concernent la création de randonnées pédestres thématiques. Ces activités pourraient prendre l'aspect de randonnées éducatives avec vulgarisation scientifique ou de randonnées gastronomiques avec cueillette et préparation d'un repas incluant un ingrédient comestible trouvé en forêt. Il faut bien noter que ce type d'activité sied à un profil restreint d'une clientèle davantage intéressée

par la qualité de telles expériences que par le coût du séjour. En ce sens, une promotion ciblée, stratégique et continue s'impose, ce qu'accomplit déjà la Sépaq avec ses partenaires du Québec Maritime, de l'association Aventure Écotourisme Québec (AEQ) et de Tourisme Québec sur les marchés hors Québec.

Pour évaluer l'impact de ces nouvelles activités, il est nécessaire d'estimer la nature et le montant de l'investissement ainsi que les revenus potentiels. Essentiellement, puisque les sentiers et les lieux d'accueil sont déjà existants, aucun investissement en infrastructures n'est requis. Les besoins se situent plutôt dans la mise en marché et la promotion. Dans un scénario conservateur et réaliste pour ce type d'entreprise, il est estimé à 20 000 $ l'investissement nécessaire principalement à la promotion, la confection de dépliants, la création de pages internet, les services professionnels de graphisme et la publicité dans des revues spécialisées.

Les dépenses des visiteurs sont estimées à 183 $/personne sur la base des données de 2001 du MRNF actualisées en dollar constant de 2012. Pour ce type d'activité, il est plausible d'estimer l'achalandage à 120 clients par années (30 groupes de 4 personnes), pour des dépenses totales de 21 960 $. Celles-ci ont été réparties en fonction de l'hébergement, du transport et de l'alimentation ainsi que du coût de l'activité évalué à 35 $/personne. Sur la base de l'achalandage estimé, un total de 30 jours de travail à un taux horaire de 18 $/h est prévu.

Selon le MIEP et les valeurs attribuées, les nouvelles activités de randonnée pédestre thématique et ornithologique engendreraient des retombées de l'ordre de 33 257 $ dans l'économie locale. Par ailleurs, l'impact total sur les revenus du travail et de l'emploi serait de 22 761 $ (voir tableau 34). En ce qui concerne la mesure de l'emploi, le 0 témoigne que les nouvelles activités créeraient l'équivalent de 0,3 emploi direct, et un total de 0,4 emploi en regroupant l'effet direct, indirect et induit.

Tableau 34 Impacts économiques – Excursions guidées dans les monts Chic-Chocs

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Salaires et traitements	4 050 $	576 $	1 743 $	6 368 $	4 050 $	299 $	990 $	5 339 $
Biens et services	8 031 $	3 607 $	3 151 $	14 789 $	5 618 $	2 244 $	1 790 $	9 653 $
Dépenses des visiteurs	6 507 $	3 057 $	2 536 $	12 100 $	4 542 $	1 787 $	1 441 $	7 769 $
Total	**18 588 $**	**7 240 $**	**7 429 $**	**33 257 $**	**14 210 $**	**4 330 $**	**4 221 $**	**22 761 $**

Tableau 35 Impact sur l'emploi (ETP) – Excursions guidées dans les monts Chic-Chocs

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0,0	0,0	0,0	0,0
Salaires et traitements	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services	0,1	0,0	0,0	0,2
Dépenses des visiteurs	0,2	0,0	0,0	0,2
Total	**0,3**	**0,1**	**0,1**	**0,4**

12.1.2 Phase II de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs

La consultation ciblée a aussi été l'occasion d'entrevoir un autre projet de développement récréotouristique qui concerne la seconde phase de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs. Le second bâtiment sera distant du premier, voire sur un autre site à proximité, et comportera 12 chambres, pour un total de 24 places. Il n'est pas encore déterminé si la seconde phase sera de même gamme ou un peu plus rustique pour diversifier le type d'offre en matière d'hébergement. Les investissements prévus pour permettre sa réalisation sont actuellement estimés entre 3 M$ et 3,5 M$. À terme, une quinzaine d'employés pourrait y travailler (communication personnelle, monsieur Jude Côté, 2013).

En fonction du MIEP et des précédentes données attribuées pour l'an un, la construction d'une seconde phase pour l'Auberge de montagne des Chic-Chocs engendrerait des retombées totales de l'ordre de 2 902 665 $ (voir tableau 36). Considérant la nature des travaux et des immobilisations, ainsi que la provenance des fournisseurs, une part importante des retombées économiques se ferait ressentir à l'extérieur de la région. Par ailleurs, l'impact total sur les revenus du travail et d'emploi serait de 2 037 147 $ (voir tableau 36). En ce qui concerne la mesure de l'emploi, la seconde phase de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs créerait l'équivalent de 18,5 emplois directs et un total de 38,9 emplois en regroupant l'effet direct, indirect et induit (voir tableau 37).

Une fois la construction terminée, la seconde année consisterait à la mise en opération de l'auberge avec clients et employés. Sur la base du taux moyen d'occupation de 44,2 % du Bas-Saint-Laurent, environ 20 clients par jour seraient hébergés dans la seconde phase de l'auberge. Sur la base des dépenses des visiteurs estimées par le MRN, il est possible d'anticiper des revenus bruts d'exploitation de 1 314 060 $. Ainsi, la seconde phase de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs engendrerait des retombées totales de l'ordre de 1 415 823 $ dans l'économie locale. Par ailleurs, l'impact total sur les revenus du travail et d'emploi serait de 1 076 060 $ (voir tableau 38). En ce qui concerne la mesure de l'emploi, la seconde phase de l'auberge créerait l'équivalent de 23,2 emplois directs et un total de 30,6 emplois en regroupant l'effet direct, indirect et induit (voir 0).

Tableau 36 Impacts économiques pour la première année – Phase II de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	1 287 691 $	812 847 $	625 784 $	2 726 322 $	1 028 975 $	532 720 $	355 513 $	1 917 207 $
Salaires et traitements	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Biens et services	96 569 $	40 626 $	39 149 $	176 344 $	71 941 $	25 758 $	22 241 $	119 939 $
Dépenses des visiteurs	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total	**1 384 260 $**	**853 473 $**	**664 933 $**	**2 902 665 $**	**1 100 916 $**	**558 477 $**	**377 753 $**	**2 037 147 $**

Tableau 37 Impact sur l'emploi pour la première année – Phase II de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	16,9	11,4	8,0	36,3
Salaires et traitements	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services	1,6	0,6	0,5	2,6
Dépenses des visiteurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**18,5**	**12,0**	**8,5**	**38,9**

Tableau 38 Impacts économiques pour la seconde année – Phase II de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Salaires et traitements	508 410 $	72 278 $	218 758 $	799 447 $	508 410 $	37 519 $	124 278 $	670 208 $
Biens et services	5 281 $	2 277 $	1 888 $	9 447 $	3 291 $	1 421 $	1 073 $	5 784 $
Dépenses des visiteurs	326 758 $	149 588 $	130 584 $	606 930 $	239 361 $	86 522 $	74 186 $	400 068 $
Total	**840 450 $**	**224 143 $**	**351 230 $**	**1 415 823 $**	**751 062 $**	**125 461 $**	**199 536 $**	**1 076 060 $**

Tableau 39 Impact sur l'emploi pour la seconde année – Phase II de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	0,0	0,0	0,0	0,0
Salaires et traitements	15,0	0,9	2,8	18,7
Biens et services	0,1	0,0	0,0	0,1
Dépenses des visiteurs	8,2	1,9	1,7	11,7
Total	**23,2**	**2,9**	**4,5**	**30,6**

12.2 Impact de la mise en place de l'aire protégée

La mise en place de l'aire protégée dans les monts Chic-Chocs aura un effet positif sur les activités récréotouristiques existantes, en haussant l'achalandage. En effet, l'aire protégée aura une influence sur le comportement des touristes dans le choix de leur destination. Ceux-ci seront plus nombreux à vouloir pratiquer une activité récréotouristique située spécifiquement dans l'aire protégée des monts Chic-Chocs que dans l'actuelle réserve faunique de Matane qui fait plutôt appel à des activités de chasse et de pêche. En effet, l'aire protégée leur garantira un environnement naturel préservé augmentant ainsi la qualité de l'expérience touristique. De plus, l'aire protégée permettra de garantir l'intégrité des écosystèmes, la protection des paysages et des espèces et le maintien de refuges climatiques, tout en augmentant la gestion des connaissances et la valeur éducative auprès des populations locales et des visiteurs.

L'impact de la mise en place de l'aire protégée sera donc positif, mais relativement modeste, et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, les appellations « aire protégée » et « réserve de biodiversité » sont relativement récentes et demeurent méconnues pour un nombre important de personnes. Pour un touriste et un amateur de plein air, la dénomination de « parc » est beaucoup plus évocatrice et donc attirante (Fredman, 2004). Le parc réfère à une portion de territoire possédant des atouts exceptionnels que l'on cherche à protéger et à conserver, tandis qu'une aire protégée renvoie vers un concept avec lequel les gens ne sont pas encore familiers. Un travail de conscientisation reste à faire, tant sur le plan des activités qu'on peut y pratiquer que sur la promotion qu'on devra en faire. Par ailleurs, la notion de parc réfère également à un haut niveau de qualité d'infrastructures, d'activités, de guides et naturalistes, d'outils (sites web) bien documentés et de cartes pour s'y retrouver. La notoriété des parcs nationaux partout au monde réfère à l'assurance d'y vivre une expérience de grande valeur. Ainsi, la réserve de biodiversité des monts Chic-Chocs risque de rester dans l'ombre du parc national de la Gaspésie, qui crée davantage d'attrait qu'une aire protégée et qui possède d'énormes moyens promotionnels. Toutefois, l'appellation « monts Chic-Chocs » possède une certaine notoriété, ce qui facilitera sans doute la promotion des activités offertes par les entreprises récréotouristiques œuvrant sur le territoire de cette aire protégée.

Dans les monts Chic-Chocs, l'aire protégée peut contribuer tout au plus à consolider les activités et les entreprises existantes en générant une hausse d'achalandage de 10 %. Lors des consultations et des entretiens téléphoniques, plusieurs propriétaires de petites entreprises de plein air ont mentionné ne pas être à plein rendement et avoir encore passablement de disponibilités pour des réservations de forfaits. Considérant que les monts Chic-Chocs sont un ensemble géographique exceptionnel et que le nom possède déjà une certaine notoriété, la mise en place d'une aire protégée dans le territoire d'intérêt pourrait contribuer à une légère augmentation du nombre de touristes pratiquant des activités récréotouristiques, permettant ainsi aux entreprises de plein air de poursuivre leur développement.

Par exemple, pour une entreprise comme Vertigo, qui offre des forfaits de ski/planche à neige au mont Blanc dans la réserve faunique de Matane, une augmentation annuelle de 10 % du nombre de forfaits signifie que, sur une période de cinq ans, l'achalandage aura augmenté de 50 %. Ainsi, en plus de consolider l'emploi existant, si la tendance se maintient, un nouvel emploi sera créé tous les cinq ans. Il est aussi possible de transposer ces effets sur d'autres entreprises telles que Eskamer Aventure, qui pourrait connaître une augmentation de son achalandage dans les mêmes proportions, et voir ainsi créer deux nouveaux emplois en cinq ans, en plus de consolider les quatre emplois déjà existants. Dans un même ordre d'idées, le taux d'occupation de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs bénéficiera aussi de l'effet positif de l'aire protégée, en augmentant d'environ 5 % par année pour rattraper le taux moyen d'occupation du Bas-Saint-Laurent qui se situe autour de 44,2 %.

Dans l'objectif de maximiser les retombées récréotouristiques dans les monts Chic-Chocs, il serait souhaitable que le gestionnaire du territoire favorise la mise en place d'ententes à long terme avec les entreprises de plein air pour que celles-ci investissent dans leurs équipements et infrastructures. La brève échéance des ententes, sans aucune garantie de renouvellement, et le risque de perdre l'exclusivité des activités, surtout par appel d'offres public, inquiètent les promoteurs, ce qui limite leurs investissements en capital. Par ailleurs, le fait de définir les paramètres des ententes permet au gestionnaire du territoire de conserver une certaine flexibilité quant aux résultats attendus (critères de performance, sécurité, formations requises, encadrement, code d'éthique, etc.). Des ententes triennales, avec des clauses assorties, permettraient aux deux parties de s'engager dans des activités promotionnelles solides, et contribueraient à renforcer le message permettant de mieux positionner le territoire.

13. RETOMBÉES ANTICIPÉES POUR LA TÊTE DE LA RIVIÈRE CASCAPÉDIA

13.1 Potentiel de développement récréotouristique

Une portion importante du territoire d'intérêt est située en bordure (environ 500 m) de la route 299 reliant Sainte-Anne-des-Monts et New Richmond en passant par le parc national de la Gaspésie. Cette situation lui confère une grande accessibilité et offre une possibilité supplémentaire de mise en valeur récréotouristique. En effet, les avenues potentielles de développement récréotouristique préalablement identifiées pourraient être constituées d'aménagements de sentiers pédestres, de belvédères d'observation, d'aires de repos et de pique-nique. Ces aménagements seraient orientés vers les besoins d'une clientèle touristique en déplacement automobile et de passage. Cette halte pour voyageur serait bien située puisqu'elle se trouve à mi-chemin entre le nord et le sud de la Gaspésie.

Pour ce territoire d'intérêt, aucune dépense des visiteurs n'est prévue puisqu'aucun service n'est rendu. Les sentiers et les infrastructures d'accueil seraient mis gracieusement à la disposition des utilisateurs. Aux fins de la présente étude, une somme de 500 000 $ est envisagée, répartie dans le MIEP entre les dépenses en infrastructures et les services professionnels. L'impact direct sur le PIB est évalué à 208 877 $ tandis que l'impact total des retombées des investissements en infrastructures est de 446 951 $ (voir tableau 40). Pour sa part, l'impact direct sur le revenu du travail est de 168 994 $, pour un impact total de 311 153 $. L'impact sur l'emploi s'avère lui aussi significatif pour la région puisque les travaux contribueront directement à la création de 2,8 emplois et indirectement à 5,9 emplois (voir tableau 41).

Tableau 40 Impacts économiques – Tête de la rivière Cascapédia

	Impact sur le PIB				Impact sur le revenu du travail			
	Direct	Indirect	Induit	Total	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	184 350 $	126 095 $	91 486 $	401 931 $	150 479 $	77 832 $	51 974 $	280 284 $
Salaires et traitements	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Biens et services	24 526 $	10 418 $	10 076 $	45 020 $	18 515 $	6 630 $	5 724 $	30 869 $
Dépenses des visiteurs	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $	0 $
Total	**208 877 $**	**136 513 $**	**101 562 $**	**446 951 $**	**168 994 $**	**84 461 $**	**57 698 $**	**311 153 $**

Tableau 41 Impact sur l'emploi (ETP) – Tête de la rivière Cascapédia

	Impact sur l'emploi (ETP)			
	Direct	Indirect	Induit	Total
Infrastructures	2,4	1,7	1,2	5,2
Salaires et traitements	0,0	0,0	0,0	0,0
Biens et services	0,4	0,1	0,1	0,7
Dépenses des visiteurs	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**2,8**	**1,8**	**1,3**	**5,9**

13.2 Impact de la mise en place de l'aire protégée

Le territoire d'intérêt de la tête de la rivière Cascapédia est utilisé pour la pêche au saumon. La mise en place de l'aire protégée dans ce territoire n'aura sans doute aucun impact à court terme sur les activités récréotouristiques de la rivière. Cela permettra néanmoins, tout comme pour la rivière Patapédia, d'assurer le maintien de l'intégrité et de l'unicité du milieu naturel, par les restrictions qu'imposent les statuts de réserve de biodiversité ou de réserve aquatique (MDDEFP, 2012). Le nombre de pêcheurs étant contingenté, il est difficile de penser qu'il pourrait y avoir une augmentation de la fréquentation du territoire d'intérêt à la suite de la modification de son statut. Cependant, le statut de réserve aquatique pourrait être utilisé comme argument promotionnel pour attirer de nouvelles clientèles.

14. RETOMBÉES ANTICIPÉES D'UN RÉSEAU D'AIRES PROTÉGÉES DANS LE BAS-SAINT-LAURENT

Si chaque aire protégée peut engendrer son lot de retombées, il peut s'avérer intéressant de connaître l'impact économique global des nouvelles activités récréotouristiques qui pourront émerger au sein des sept territoires d'intérêts retenus.

14.1 Potentiel de développement récréotouristique

Ainsi, si l'ensemble des projets de nouvelles activités récréotouristiques se réalisait au cours de la même année, les dépenses en infrastructures produiraient un effet de 16 857 149 $ sur le PIB et créeraient un impact de 11 889 695 $ sur le revenu du travail, dont une part importante de la main-d'œuvre proviendrait du Bas-Saint-Laurent (voir tableau 42). Par ailleurs, ces investissements généreraient l'équivalent de 226,6 emplois, qui eux aussi profiteraient à l'ensemble de la région.

Tableau 42 Impact des potentiels pour la première année – Bas-Saint-Laurent

Territoires d'intérêt	Sur le PIB*	Revenu du travail*	Emploi
Lac de l'Est**	12 616 934 $	8 953 432 $	170,3
Réserve faunique Duchénier	804 064 $	528 190 $	10,4
Rivière Patapédia	26 677 $	18 107 $	0,3
Rivière Assemetquagan	11 946 $	8 295 $	0,2
Rivière Causapscal	14 655 $	10 610 $	0,2
Monts Chic-Chocs***	2 935 922 $	2 059 908 $	39,3
Tête de la rivière Cascapédia	446 951 $	311 153 $	5,9
Total	**16 857 149 $**	**11 889 695 $**	**226,6**

* Effets direct, indirect et induit
** Total des effets de la base de plein air et de la station touristique
*** Total des effets des excursions guidées et de la seconde phase de l'Auberge de montagne des Chic-Chocs

À la suite des investissements majeurs et nécessaires pour exploiter le potentiel récréotouristique des aires protégées, l'opérationnalisation des nouvelles activités générerait des retombées moins importantes. La somme des retombées des sept territoires produirait un impact sur le PIB de 5 228 903 $, et un impact sur le revenu du travail de 3 992 701 $ (voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). L'ensemble des emplois générés par les nouvelles activités représenterait l'équivalent de 96 emplois. La partie la plus importante des retombées serait attribuable au lac de l'Est, puisque des investissements massifs y seraient faits et que les activités offertes s'adresseraient à un créneau de clientèle beaucoup plus large que celle des autres territoires, dont les activités récréotouristiques attireraient un spectre de clientèle plus réduit et spécialisé.

Tableau 43 Impact des potentiels pour la deuxième année – Bas-Saint-Laurent

Territoires d'intérêt	Sur le PIB*	Revenu du travail*	Emploi
Lac de l'Est**	3 740 262 $	2 865 638 $	64,7
Réserve faunique Duchénier	21 197 $	15 079 $	0,2
Rivière Patapédia	8 681 $	6 110 $	0,1
Rivière Assemetquagan	4 363 $	3 125 $	0,0
Rivière Causapscal	5 320 $	3 928 $	0,0
Monts Chic-Chocs	1 449 080 $	1 098 821 $	31,0
Tête de la rivière Cascapédia	0 $	0 $	0,0
Total	**5 228 903 $**	**3 992 701 $**	**96,0**

* Effets direct, indirect et induit
** Total des effets de la base de plein air et de la station touristique

Pour les territoires autres que celui du lac de l'Est, ces impacts et ces retombées économiques peuvent sembler marginaux d'un point de vue régional. Toutefois, dans certains cas, au niveau local, ils peuvent faire une différence et contribuer à maintenir et à consolider des emplois existants. Par ailleurs, il est prévu que les nouvelles activités récréotouristiques, dont les retombées potentielles viennent d'être analysées, soient offertes par des organismes ou des entreprises déjà en place qui bénéficieraient de l'attrait supplémentaire exercé par les aires protégées sur leurs activités courantes. Cet attrait supplémentaire sera plus fort dans les monts Chic-Chocs puisque les activités pratiquées reposent à la base sur la protection de la ressource et qu'elles attirent une clientèle déjà sensibilisée aux enjeux de la protection de l'environnement.

Sur un horizon de cinq ans, les nouveaux projets récréotouristiques auront des impacts relativement intéressants pour le Bas-Saint-Laurent. Les impacts sur le PIB ainsi que ceux sur le revenu du travail ont été multipliés par un taux de croissance annuelle équivalant à l'impact des aires protégées sur les activités récréatives existantes. Le tableau 44 indique qu'au terme de cinq ans, l'impact total des aires protégées sur les activités récréatives existantes sera de 6 622 672 $ sur le PIB et de 5 054 063 $ sur le revenu du travail.

Tableau 44 Impacts sur cinq ans des aires protégées sur les activités récréatives existantes

Territoires d'intérêt	Sur le PIB*	Revenu du travail*	Taux de croissance	Impact dans 5 ans sur le PIB	Impact dans 5 ans sur le revenu du travail
Lac de l'Est**	3 740 262 $	2 865 638 $	3,5 %	4 394 807 $	3 367 124 $
Réserve faunique Duchénier	21 197 $	15 079 $	10,0 %	31 795 $	22 618 $
Rivière Patapédia	8 681 $	6 110 $	3,5 %	10 200 $	7 179 $
Rivière Assemetquagan	4 363 $	3 125 $	7,5 %	5 999 $	4 296 $
Rivière Causapscal	5 320 $	3 928 $	3,5 %	6 251 $	4 615 $
Monts Chic-Chocs***	1 449 080 $	1 098 821 $	10,0 %	2 173 620 $	1 648 231 $
Tête de la rivière Cascapédia	0 $	0 $	0,0 %	0 $	0 $
Total	**5 228 903 $**	**3 992 701 $**	**6,3%**	**6 622 672 $**	**5 054 063 $**

* Effets direct, indirect et induit
** Total des effets de la base de plein air et de la station touristique
*** Total des effets des excursions guidées et de la seconde phase de l'Auberge des Montagnes

14.2 Impact de la mise en place des aires protégées

Comme précédemment analysé pour chacun des territoires d'intérêt, les nouvelles aires protégées auront un impact de très faible à faible sur les activités existantes, dépendamment du territoire. Ainsi, les aires protégées généreront une augmentation de la fréquentation des territoires se situant entre 1 % à 10 %, à l'exception des territoires de la rivière Patapédia et de la tête de la rivière Cascapédia, où les impacts prévus sont nuls. C'est donc une augmentation

moyenne de 6,3 % que les aires protégées exerceront sur l'ensemble des activités existantes et déjà présentes dans les territoires d'intérêt.

Dans l'optique où les aires protégées contribuent à augmenter la fréquentation des amateurs de plein air dans le Bas-Saint-Laurent dans la même proportion que dans les aires protégées, 17 642 personnes de plus que les 332 544 amateurs de plein air recensés en 2001 viendront dans la région. En fonction des dépenses estimées à 183 $/personne, ces nouveaux venus attirés par l'offre récréotouristique génèreront des retombées économiques de l'ordre de 3 225 344 $ dans le Bas-Saint-Laurent. En considérant une augmentation annuelle de 5 % et un taux d'inflation de 2 %, dans 5 ans, les amateurs de plein air laisseront une empreinte économique supplémentaire de 4 354 214 $ dans le Bas-Saint-Laurent.

14.3 Synergie et complémentarité des aires protégées

Le projet d'aires protégées sur le territoire du Bas-Saint-Laurent pourrait constituer un réseau rassembleur, bénéficiant d'une synergie entre les différentes aires. Le positionnement des aires protégées doit se développer en synergie avec d'autres offres récréotouristiques, ce qui en augmentera l'attrait auprès des clientèles cibles. En effet, comme décrit précédemment, les parcs nationaux possèdent un fort pouvoir attractif. Ceux du Lac-Témiscouata, du Bic et de la Gaspésie génèrent un achalandage important de visiteurs dans la région, dont les aires protégées bénéficieront indirectement. Ainsi, les parcs nationaux du Bas-Saint-Laurent se doivent d'agir comme le cœur d'un réseau à partir duquel il est possible d'établir des boucles pouvant relier les différentes aires à d'autres activités ou attraits, afin d'en enrichir la portée. L'idée de réseautage est également à l'état de projet pour la mise en lien du parc marin Saguenay-Saint-Laurent avec les parcs nationaux du Bic et du Lac-Témiscouata.

À titre d'exemple, une synergie est possible entre le parc de la Gaspésie, la réserve faunique de Matane et l'aire protégée projetée des monts Chic Chocs, dans le cadre d'un partenariat de promotion partagée[16]. Dans ce cas, la Sépaq peut devenir l'organisme porteur, avec la participation d'une table permanente de consultation avec le milieu. Des itinéraires en boucles, en marguerites ou par étapes peuvent se développer autour d'infrastructures existantes ou potentielles (refuges, abris, seconde auberge, hébergements locaux, circuits de canot-camping, etc.).

L'aire protégée projetée jouxtant la réserve faunique Duchénier, une entreprise privée, est un autre exemple intéressant de possible synergie par un partenariat de promotion avec le canyon des Portes de l'Enfer et le parc national du Bic. L'établissement de boucles récréotouristiques de ce genre permettrait certainement d'augmenter le degré d'attractivité de l'aire protégée. La réserve faunique Duchénier prévoit développer plusieurs produits touristiques au cours des prochaines années. Un des projets récréotouristiques concerne le village Scott, avec une offre potentielle de chalets de villégiature quatre saisons. Ces chalets pourraient servir de camp de

[16] On pense ici à une intégration à des campagnes publicitaires, aux relations et tournées de presse, au Journal du parc de la Gaspésie, aux sites web des différents parcs du réseau, etc.

base pour accéder à des sites de camping et de canot-camping en été ou de raquettes l'hiver. L'accès au camp de base pourrait se faire en voiture ou à cheval.

Le fait de joindre des attraits connus ou des activités récréotouristiques propres aux amateurs de grande nature est une façon d'établir une certaine synergie territoriale fort attractive pour la population locale et régionale, puisque c'est la clientèle qui fréquente majoritairement le haut-pays. Il peut également s'avérer intéressant de faire connaître une ou deux aires protégées à la fois, en misant sur un plan de communication stratégique, en lien avec des partenaires d'envergure, ce qui permettrait d'étendre la promotion de l'ensemble des aires sur une période de cinq à sept ans.

En fait, il faut bien réfléchir au comportement des visiteurs qui veulent souvent avoir un point d'attache pour pratiquer leurs activités plutôt que de plier bagage chaque soir, surtout pour les jeunes familles. La connaissance des clientèles locales, régionales et hors région demeure un outil incontournable afin de savoir ce qu'elles en pensent, dans quel contexte elles les perçoivent et en quoi les aires protégées risquent de rendre leur expérience plus valable qu'elle ne l'est actuellement.

Ainsi, un réseau d'aires protégées ne peut servir de produit d'appel s'il ne répond pas aux motifs de déplacement de la clientèle cible, qui est plutôt attirée par un plein air correspondant à ses activités préférées : canot, kayak, randonnée pédestre, camping, ski de fond, ski hors-piste, raquettes.

15. PISTES DE RÉFLEXION SUR LA GOUVERNANCE ET LES MOYENS DE MISE EN VALEUR

15.1 Gouvernance

La gouvernance est l'ensemble des organes et des règles de décision, d'information et de surveillance permettant aux ayants droit et partenaires d'une institution de voir leurs intérêts respectés et leurs voix entendues dans le fonctionnement de celle-ci.

Sur terre publique, la gouvernance est assumée par l'État. Sur le plan pratique, ce dernier délègue à des tiers la gouvernance des ressources, des usages et de la mise en valeur. La création et la mise en place d'aires protégées soulèvent la question de la gouvernance, surtout pour le développement du volet récréotouristique. À notre avis, pour chacune des aires protégées désignées, un enjeu central de gouvernance se révèlera afin de garantir la mise en valeur des activités récréotouristiques.

Dans un premier temps, nous comprenons que la désignation des aires protégées découlera de la responsabilité du MDDEFP, qui verra, selon les propositions, à définir les limites et les motifs qui justifient leur création. Par la suite, les acteurs et gestionnaires déjà présents sur le territoire

se verront convier à participer à la mise en valeur de l'aire désignée selon des mécanismes, des règles qui restent à définir.

De façon générale, il est préconisé la mise en place d'un comité de mise en valeur, d'un organisme à but non lucratif (OBNL) ou d'une table de concertation qui verrait au développement et à la protection de l'aire protégée. Ce comité devrait regrouper toutes les parties prenantes du territoire. Il serait surtout l'instance d'accueil de nouvelles activités à mettre en place, le cas échéant. Tout au moins, cette structure de gouvernance devrait avoir un pouvoir de recommandation aux instances qui verraient à la gestion des activités sur ces territoires. Cette structure à être formée s'appuiera sur des principes de saine gestion et de transparence dans l'exercice de ses fonctions.

Financement de la mise en valeur de l'aire protégée

Le MDDEFP est un partenaire central dans le développement et le déploiement des aires protégées sur le territoire québécois. Dans la perspective que le MDDEFP souhaite une gestion harmonieuse des activités autorisées et se déroulant à l'intérieur des aires protégées, il apparaît nécessaire qu'il y ait une implication financière plus importante de sa part. Sa participation devrait se manifester au moment de la mise en place de l'aire protégée, de la création du comité de mise en valeur et enfin, du soutien au fil des ans de la mise en œuvre de l'aire et des activités associées.

15.2 Recommandations pour la mise en valeur des aires protégées

La mise en place d'un réseau d'aires protégées est loin d'être garante de retombées récréotouristiques sur la seule base de leur création. Pour s'assurer d'une mise en valeur récréotouristique optimale des aires protégées projetées, il est nécessaire de répondre à certaines conditions de réussite. En voici quelques-unes.

- Des sentiers, chemins ou routes d'accès carrossables devront être mis en place. De façon générale, tous les accès aux aires protégées sont de mauvaise qualité. La plupart d'entre eux sont des chemins forestiers peu entretenus. Il est de notre avis qu'il y aurait lieu de hausser quelque peu la qualité afin de permettre un accès au site de récréation.
- Chacune des aires protégées mises en valeur en termes de récréotourisme devra compter sur un lieu d'accueil avec un minimum de service permettant de donner l'information. Ces installations pourront être saisonnières et complémentaires, gérées par des partenaires. À cela devra s'ajouter une signalisation efficace pour bien diriger la clientèle vers les lieux de récréation.
- La promotion devrait se faire en réseau, sur une base continue, avec un budget de marketing suffisamment important pour cibler toutes les clientèles potentielles. Il faut se rappeler que présentement, l'offre récréotouristique actuelle et potentielle est très disparate parmi les aires projetées. Afin de capter l'attention d'une partie de la clientèle intéressée par le produit « nature », il est primordial de l'informer de l'offre

disponible et des avantages que lui procurent ce nouveau réseau d'aires protégées et les services qui s'y rattachent. Sans un effort soutenu et concerté de publicité et de promotion, il apparaît peu probable que des effets notables soient perçus sur le plan de la fréquentation. Le succès du développement récréotouristique du réseau des aires protégées passe par des efforts importants à l'échelle nationale, régionale et locale. Des campagnes ciblées devront être envisagées.

- La littérature consultée indique qu'une signature forte de type « parc » permet d'attirer une clientèle d'écotourisme et généraliste de plein air. En effet, l'appellation « parc » influence directement la fréquentation. Afin de s'assurer d'une fréquentation, il semblerait opportun de se doter d'appellations évocatrices telles que « parc » afin de qualifier l'offre et de permettre une plus grande attraction sur le plan écotouristique. En fait, l'appellation « aire protégée » amène indirectement une connotation qui exclut toute forme d'usage. Une analyse plus étendue serait nécessaire afin de vérifier ces aspects auprès des clientèles actuelles et potentielles. Cette analyse permettrait d'évaluer plus précisément la portée des aires protégées (en tant qu'appellation, désignation des lieux et activités associées) et d'identifier un axe de communication qui inciterait le visiteur à les découvrir une à une. Il faudrait alors élaborer un positionnement spécifique aux aires protégées du Bas-Saint-Laurent.
- En ce qui a trait aux activités de chasse et de pêche, les plus lucratives des activités récréotouristiques, il est sans contredit important de souligner qu'elles peuvent occasionner des conflits d'usages avec les randonneurs, canoteurs, kayakistes et campeurs. Un calendrier d'activités selon leur pratique serait nécessaire pour contrer les conflits potentiels.

En d'autres mots, on ne peut développer une aire protégée comme telle. Il faut la joindre à un contenu commercialisable et donc mesurable sur une période donnée. En ce sens, des partenariats sont nécessaires pour positionner l'aire protégée, mais du même coup, cela engendre des coûts et des suivis propres à chaque aire. Par conséquent, il est de notre compréhension que des efforts importants de publicité et de promotion, une dénomination du réseau, un accès facilité avec des sites d'accueil de base et des activités récréotouristiques tournées vers le plein air sont les conditions minimales qui permettront le succès. Sans ces efforts, le mieux que l'on pourra espérer tient de la consolidation et du maintien des activités actuelles.

16. CONCLUSION

En avril 2011, l'État québécois a adopté des orientations stratégiques pour porter le réseau d'aires protégées à 12 % de la superficie de son territoire d'ici 2015, par la création ou l'agrandissement d'aires protégées. De son côté, la région du Bas-Saint-Laurent préconise le développement du réseau d'aires protégées dans son PRDIRT. C'est dans ce contexte et dans

celui de la certification forestière que la CRRNT du Bas-Saint-Laurent a élaboré une proposition régionale d'aires protégées à soumettre au MDDEFP.

La présente étude documente l'apport de nouvelles aires protégées à l'offre régionale en matière de récréotourisme. Elle fait état des activités récréotouristiques existantes, autres que le prélèvement faunique, afin d'évaluer l'effet de l'instauration des aires protégées sur celles-ci. Elle illustre également le potentiel de développement de nouvelles activités dans les territoires à l'étude.

Les statuts légaux de protection envisagés pour les sept territoires d'intérêt sont la réserve de biodiversité ou la réserve aquatique. Ces statuts, bien que relativement récents dans le paysage québécois, se sont multipliés dans toutes les régions depuis 2002. La popularité de ce type d'aire protégée s'explique en partie par sa flexibilité sur le plan de son régime d'activités et de la gestion de sa mise en valeur. À titre d'exemple, les activités de plein air, de chasse, de pêche, de piégeage et de villégiature existantes sont compatibles avec les statuts de protection envisagés.

Le rôle d'une aire protégée dans le développement récréotouristique est complémentaire aux efforts mis en place par les différents promoteurs. En effet, une aire protégée n'est pas un moteur de développement en soi, mais sa contribution peut être qualifiée de « condition gagnante » à la mise en valeur des attraits naturels d'un site. Des exemples récents de parcs régionaux qui cohabitent dans une réserve de biodiversité sont particulièrement éloquents en ce sens.

Bien que le Bas-Saint-Laurent soit surtout prisé des touristes pour son littoral, des efforts ont été entrepris pour inciter les visiteurs à fréquenter le haut-pays et ainsi accroitre son pouvoir de rétention. À l'exception de quelques pôles importants, l'offre touristique reste bien modeste lorsqu'on s'éloigne du fleuve, et les efforts devront se poursuivre afin d'y développer un achalandage.

Les principaux développements récréotouristiques potentiels pour les territoires à l'étude peuvent être le déploiement de nouvelles activités, comme la pêche sur glace, les randonnées pédestres et en raquettes, le camping d'hiver ou le ski de fond. La consolidation d'activités existantes est une autre avenue possible. Dans ce cas, les activités pourraient continuer d'être organisées et dispensées par les gestionnaires déjà en place, en collaboration ou en partenariat avec d'autres intervenants du milieu.

En plus de contribuer à consolider l'offre, une aire protégée favorise des investissements à long terme, puisqu'elle garantit la pérennité des milieux naturels. Tant l'expérience en forêt que la qualité des paysages s'en trouvent renforcées. De plus, il s'agit d'un argument promotionnel supplémentaire dans la mise en marché des activités récréatives. Toutefois, cet argument n'est pas un puissant logo qui peut engendrer des déplacements à lui seul. À cet égard, une solide stratégie marketing s'impose pour positionner une aire protégée qui n'est pas un parc.

En dépit du statut de protection, il est possible de prévoir une hausse de la pratique des activités récréatives. En effet, l'intérêt pour les activités de plein air ne cesse de croître et le

Québec connait une forte demande pour celles dites d'aventure douce. Ainsi, il y aura sans doute une augmentation de la fréquentation récréotouristique dans les territoires d'intérêt due à l'engouement pour la pratique d'activités de plein air, mais aussi à la situation, à l'accessibilité ou à l'attrait pour des éléments particuliers des territoires.

Pour développer le potentiel récréotouristique des territoires à l'étude, des investissements significatifs seront nécessaires. Ceux-ci varient, en fonction des sites et des activités proposées, d'environ 10 000 $ à 12 M$. Par ailleurs, les retombées estimées fluctuent grandement d'un site à l'autre, de même que la création d'emplois. Au total, la mise en place de l'ensemble des activités proposées génèrera des retombées estimées à 16 857 149 $ dans la région pour la première année et de 5 228 903 $ pour les années suivantes. Ces investissements produiront l'équivalent de 226,6 emplois la première année et de 96 emplois pour les années suivantes.

Globalement, à la suite de l'évaluation quantitative et qualitative des retombées récréotouristiques dans les sept territoires d'intérêt, la mise en place des aires protégées aura, à court terme, un impact limité sur la fréquentation des sites. À cet égard, une hausse moyenne de 6,3 % de l'achalandage est prévue, mais avec des résultats très variables d'un territoire à l'autre.

De l'ensemble des aires protégées étudiées en termes de retombées récréotouristiques, il ressort que celles du lac de l'Est, de la réserve faunique Duchénier et des monts Chic Chocs sont les plus porteuses. Les quatre autres aires protégées apparaissent plus difficiles à mettre en valeur à cause du caractère éloigné des territoires, du peu d'opportunité de développement de nouvelles activités et du manque d'infrastructures d'accueil.

Le territoire du lac de l'Est bénéficie actuellement d'une notoriété, d'une fréquentation importante et d'un potentiel de croissance non négligeable. L'éventuelle aire protégée permettrait de consolider les activités offertes au camping et à la plage, en garantissant la pérennité des paysages et du milieu. Elle encouragerait aussi le développement d'activités récréatives nouvelles, comme les sports nautiques non motorisés, le vélo de montagne, la randonnée pédestre, la raquette et la pêche sur glace. Il est prévisible que la valeur des résidences s'accroîtra avec l'établissement de l'aire protégée. Enfin, l'implantation d'une aire protégée contribuera à attirer des capitaux pour la mise en place d'une luxueuse station touristique.

Pour sa part, le territoire de la réserve faunique Duchénier bénéficie d'une facilité d'accès et d'un emplacement privilégié à proximité de centres urbains. De plus, ce territoire est fort bien pourvu en plans d'eau. Une aire protégée permettrait d'y attirer une plus grande clientèle. Les activités de prélèvement faunique sont développées, mais il apparait nécessaire d'accroître l'offre de récréation de plein air, d'améliorer l'accueil et le niveau d'hébergement. En saison estivale, la réserve faunique Duchénier possède un fort potentiel de développement, particulièrement pour les activités de canot-camping. En hiver, des excursions en ski de fond et en raquettes peuvent facilement y être organisées. Le territoire pourrait aussi se connecter à des réseaux régionaux afin de capter une partie de la clientèle régionale. Localisée près de pôles

urbains et de sentiers majeurs de randonnée, cette aire protégée a tous les attributs de croissance nécessaire à un développement récréotouristique.

En ce qui concerne les monts Chic-Chocs, son appellation possède une notoriété, ce qui pourra sans doute faciliter la promotion et la diversification des activités offertes par les quelques entreprises récréotouristiques œuvrant sur le territoire d'intérêt.

L'aire protégée des monts Chics-Chocs pourrait offrir des activités récréatives et d'observation additionnelles, tout en permettant l'extension et la consolidation de celles déjà offertes dans les secteurs avoisinants. Les sports de niche tels que le ski hors-piste, la randonnée alpine et le canyonisme devraient connaitre une augmentation continue et substantielle de leur pratique. Cette protection spatiale additionnelle garantirait à long terme la pérennité des activités pratiquées dans ce secteur, puisque plusieurs sont basées sur l'observation de la faune et sur la qualité des paysages. De plus, l'aire protégée pourrait contribuer à attirer des investissements additionnels dans l'auberge de montagne et favoriser le déploiement de la seconde phase.

En ce qui concerne les territoires des rivières Assemetquagan, Causapscal, Patapédia et de la tête de la rivière Cascapédia, la mise en place d'aires protégées permettra d'assurer le maintien de l'intégrité et de l'unicité des milieux naturels. Le statut projeté de réserve aquatique pourrait être utilisé comme argument promotionnel pour attirer de nouvelles clientèles.

Dans les cas du lac de l'Est, de la réserve faunique Duchénier et des monts Chic-Chocs, les projets à développer devraient faire l'objet d'une étude de marché et de plans d'affaires. Ceci permettrait de mieux définir les projets dans leur ensemble et d'identifier les contraintes ainsi que les opportunités de tels développements. Un sondage auprès des utilisateurs pourrait aussi être d'une grande pertinence. Ce n'est qu'à ce compte qu'il serait possible d'évaluer plus justement si l'ajout d'un qualificatif d'aire protégée aurait ou non une influence sur les retombées économiques du territoire, de la localité et de la région.

Ainsi, même si l'impact sur le récréotourisme peut sembler minime sur certains territoires, le caractère « naturel » associé à un réseau d'aires protégées peut attirer de nouvelles clientèles dans la région. L'implantation de nouvelles aires protégées au Bas-Saint-Laurent, en synergie avec celles existantes, pourrait ainsi attirer une clientèle en recherche d'authenticité, pratiquant un tourisme durable ou tout simplement augmenter de quelques nuitées le séjour des visiteurs.

Dans un autre ordre d'idées, le motif principal de fréquentation du territoire public ne repose pas sur son mode de gestion, mais plutôt sur l'activité qu'il est possible d'y pratiquer. Ainsi, les amateurs de plein air et de récréotourisme iront dans une aire protégée seulement s'il est possible d'y pratiquer l'activité de leur choix. La plupart des activités proposées par les gestionnaires du milieu sont compatibles avec la mise en place d'aires protégées, mais il serait pertinent que des études de marché soient réalisées pour chacun des territoires, de manière à répondre aux besoins des clientèles actuelles et futures.

En terminant, il est important de ne pas évaluer la présence d'une aire protégée uniquement dans une perspective de retombées économiques. De nombreux impacts positifs peuvent être

associés à sa mise en place, même s'ils sont intangibles ou immatériels. On pense ici à la protection à long terme des paysages et des espèces animales et végétales, au sentiment d'appartenance des populations locales, au rôle éducatif de la protection et de la conservation des écosystèmes (on ne protège que ce que l'on connait et ce que l'on aime), non seulement pour les visiteurs, mais pour les communautés locales.

17. BIBLIOGRAPHIE/WEBOGRAPHIE

Association de producteurs d'aventure. *Aventure Écotourisme Québec*. www.aventure-ecotourisme.qc.ca/

Bas-Saint-Laurent, 2012. *Carte motoneige 2013*.

Bas-Saint-Laurent, 2012. Dépliant *Saveurs et gourmandises*.

Bureau d'accueil touristique de la région de Matane, 2012. *Bilan touristique 2012 – Rapport annuel*. www.tourismematane.com/images/Upload/communiques/RapportAnnuel2012.pdf

Carte *Sillonnez la route des Frontières*.

Chabot, B., Services Forestiers Grand portage, 2012. *La Forêt communale du Lac de L'Est : Étude des potentiels et concept*. 47 p.

Corporation du parc du Poisson Blanc, municipalité de Notre-Dame-du-Laus, MRC et CLD d'Antoine-Labelle, 2007. *Plan d'aménagement et de gestion du Parc du Poisson blanc*. 92 p. + annexes.

Desjardins études économiques, avril 2012. Études régionales – Volume 7, Région 01 Région administrative du Bas-Saint-Laurent. Survol de la situation économique. www.desjardins.com/fr/a_propos/etudes_economiques/conjoncture_quebec/etudes_regionales/eerbstl.pdf

Eagles, P.F.J. et S.F. McCool, 2002. *Tourism in National Parks and Protected Areas: Planning and Management*, CAB International, UK. 320 p.

Fredman, P., L.H. Friberg, L. Emmelin, 2007. *Increased visitation from national park designation*. Current Issues in Tourism Vol. 10 No. 1 pp. 87-95.

Fredman, P., 2004. National Park Designation: Visitor Flows and Tourism Impact. I *Policies, methods and tools for visitor management: proceedings of the Second International Conference on Monitoring and Management of Visitor Flows in Recreational and Protected Areas, June 16-20, 2004, Rovaniemi, Finland*. Helsinki. S. 369--375.

Gagnon, C., 2010. *L'Écotourisme visité par les acteurs territoriau*x. Entre conservation, participation et marché. Presses de l'Université du Québec. 282 p.

Gaudreau, L., 2007. *Vision et rôle de l'État québécois en matière d'aires protégées*. Présentation PowerPoint dans le cadre du colloque : Les aires protégées – différentes visions, un même objectif. 16 p.

Groupe conseil Coopers et Lybrand, 2001. *Economic Benefits of Britishh Columbia Park*s. Ministère de l'Environnement, des Terres et des Parcs de la Colombie-Britannique. 27 p.

Groupe Rousseau Lefebvre, 2011. *Vers la création du Parc régional de la Montagne du Diable*. Plan d'aménagement et de gestion du Parc régional de la Montagne du Diable à Ferme-Neuve et Mont-Laurier. 95 p. + annexes.

Hall, M. and R. Piggin, 2001. *Tourism Business Knowledge of World Heritage Sites: a New Zealand Case Study*. International Journal of Tourism Research 4:401–411.

Hamon, V., 2005. *Authenticité, tourisme durable et marketing. L'anthropologie au service du marketing*. Espaces 228. 15 p.

KPMG pour Tourisme Québec, février 2010. *Diagnostic Tourisme Nature*. www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/Nature-master-2010-03-03.pdf

L'enclume, 2012. *Plan d'aménagement et de gestion, parc régional du réservoir Kiamika*. Société de développement du réservoir Kiamika. 144 p.

Lorah, P. et R. Southwick, 2003. Environmental Protection, Population Change, and Economic Development in the Rural Western United States. *Population and Environment*. 24(3): 255–272.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, décembre 2010. *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)*.

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2005. *Principaux éléments du plan régional de développement du territoire public du Bas-Saint-Laurent, section récréotourisme*. www.mrn.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/developpement-bsl.pdf

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2004. *Plan régional de développement du territoire public – Bas-Saint-Laurent*. www.mrn.gouv.qc.ca/publications/territoire/planification/prdtp_bsl.pdf

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2012. *Aires protégées*. Page consultée le 16 janvier 2013. www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/index.htm

Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, 2012. *Régime d'activités dans les réserves de biodiversité et les réserves aquatique*s. Page consultée le 16 janvier 2013. www.mddefp.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/regime-activites/regime-activite-reserve-bio-aqua.pdf

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 1999. *Les aires protégées : une garantie pour l'avenir*. Les aires protégées : Cadre d'orientation en vue d'une stratégie québécoise. 20 p.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 1999. *Répertoire des aires protégées et des aires de conservation gérées au Québec*. www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/repertoire/partie2_suite.htm

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Registre des aires protégées*. www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/registre/index.htm

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. *Aires protégées et désignations québécoises*. www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/repertoire/partie2.htm

Ministère du Tourisme du Québec, février 2006. *Mesure de l'impact économique de la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec, Rapport synthèse des résultats de l'étude*. www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/etudeVHR06.pdf

Ministère du Tourisme du Québec, Léger Marketing, décembre 2005. *Étude prospective sur la pratique récréotouristique de la motoneige et du quad au Québec*. www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/media/document/etudes-statistiques/RapportTourismeV3-06.pdf

Ministère du Tourisme du Québec, 1998. *Motoneige au Québec vue par les Européens*. Étude réalisée par SOM Recherche et Sondage. www.tourisme.gouv.qc.ca/publications/publication/motoneige-quebec-vue-par-europeens-25.html?categorie=66

Reinius, W. S. et P. Fredman, 2007. *Protected Areas as attractions*. Annals of Tourism Research, Vol. 34, No. 4 : 839-854.

Réseau cyclable Bas-Saint-Laurent, 2012. *Carte régionale 2012*.

Réseau de veille en tourisme, 2012. *Tourisme durable*. Page consultée le 16 janvier 2013. http://veilletourisme.ca/category/tourisme-durable/page/2/

Réseau de veille en tourisme. *Print Measurement Bureau, 2003, 2006 et 2009*. www.veilletourisme.ca/2009/09/03/les-loisirs-des-quebecois/

Réseau de veille en tourisme, 2004. *Dernières tendances en matière de tourisme de plein air*. Chaire de Tourisme de l'école de gestion de la gestion de l'UQAM. 4 p. www.veilletourisme.ca/2004/10/06/dernieres-tendances-en-matiere-de-tourisme-de-plein-air/

Sentier national Bas-Saint-Laurent. www.sentiernationaltemiscouata.com/

Société de l'assurance automobile du Québec, 2012. www.admdq.org/statistiques.html

Tayor, C.N., J. Gaugh, J. Warren et W. McClintock, 1999. *Social and economic impacts of Kahurangi National Park*. Rapport d'étude. New Zealand Conservation Authority and DOC. 61 p.

The Outspan Group pour le Conseil Canadien des Parcs, 2000. *Les avantages économiques des aires protégées*. Guide d'estimation des avantages personnels. Études sur la valeur économique des aires protégées. Rapport No. 510-f. 64 p.

The Outspan Group pour le Conseil Canadien des Parcs, 2000. *Les avantages des parcs et des aires protégées*. Guide d'estimation des avantages personnels. Études sur la valeur économique des aires protégées. Rapport No. 251-f. 26 p.

Tourisme Québec, 2008. *La fréquentation des terrains de camping du Québec – Étés 2001 à 2007*.

Tourisme Bas-Saint-Laurent.
www.bassaintlaurent.ca

Tourisme Bas-Saint-Laurent. *Guide touristique régional officiel*.

Vitrine du Bas-Saint-Laurent.
www.bas-saint-laurent.org

Wall Reinius, S. and P. Fredman, 2007. *Protected areas as attractions*. Annals of Tourism Research, Vol. 34, No. 4, pp. 839–854.

Weiler, S. et A. Seidl, 2004. *What's in a name? The impact of national park designation*. Colorado State, University. Journal of Regional Science, Forthcoming.

Communications personnelles

Alain Langlais, réserve faunique Duchénier, 2012 et 2013 : entrevues téléphoniques.

Dany Beaulieu, gérant de la zec Owen, 2012 : entrevue téléphonique.

Geneviève Labonté, Nature Aventure, 2012 et 2013 : entrevues téléphoniques.

Gilles Fraser, responsable, Corporation du sentier national au Bas-Saint-Laurent : entrevue téléphonique.

Jude Côté, Comité de protection des monts Chic-Chocs, 2013 : entrevue téléphonique.

Paul-Émile Sirois, porte-parole régional de la Fédération des clubs de motoneige du Québec et administrateur pour la région du Bas-Saint-Laurent : entrevue téléphonique.

Roland St-Pierre, directeur régional de l'Association quad du Bas-Saint-Laurent : entrevue téléphonique.

Serge Vaugeois, urbaniste, Direction des affaires régionales de l'Estrie-Montréal-Montérégie et de Laval-Lanaudière-Laurentides, 2012 : entrevue en personne.

ANNEXE 1

REGISTRE DES AIRES PROTÉGÉES PAR DÉSIGNATION

Registre des aires protégées par désignation

1. Écosystème forestier exceptionnel
    - Forêt ancienne
    - Forêt rare
    - Forêt refuge
2. Habitat d'une espèce floristique menacée ou vulnérable
3. Habitat faunique
    - Aire de concentration d'oiseaux aquatiques
    - Aire de confinement du cerf de Virginie
    - Colonie d'oiseaux en falaise
    - Colonie d'oiseaux sur une île ou une presqu'île
    - Habitat d'une espèce faunique menacée ou vulnérable
    - Habitat du rat musqué
    - Héronnière
    - Vasière
4. Milieu marin protégé
5. Milieu naturel de conservation volontaire
6. Parc de la Commission de la capitale nationale (Canada)
7. Parc national et réserve de parc national du Canada
8. Parc national du Québec
9. Refuge biologique
10. Refuge d'oiseaux migrateurs
11. Refuge faunique
12. Réserve aquatique
13. Réserve aquatique projetée
14. Réserve de biodiversité
15. Réserve de biodiversité projetée
16. Réserve de parc national du Québec
17. Réserve de territoire aux fins d'aire protégée
18. Réserve écologique
19. Réserve écologique projetée

20. Réserve nationale de faune
21. Réserve naturelle reconnue
22. Paysage humanisé (ne contient aucune inscription)
23. Paysage humanisé projeté (ne contient aucune inscription)

ANNEXE 2

TABLEAU SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS ET DES LIEUX RÉCRÉOTOURISTIQUES DU BAS-SAINT-LAURENT

Lieux \ Activités	Randonnée pédestre	Observation faunique	Camping	Canot/kayak	Vélo	Activité aquatique (canyonisme et apnée)	Activité nautique	Équitation	Quad/motoneige	Cueillette	Plage et baignade	Location de chalets	Ski alpin/planche à neige	Raquettes/ski de fond	Hébertisme/arbre en arbre	Interprétation	Hébergement alternatif (yourte/glamping)	Escalade	Glissade	Total
Mont Comi	■			■	■							■	■	■	■					7
Canyon des Portes de l'Enfer	■	■	■		■											■				5
Domaine Valga	■	■		■	■				■		■			■	■	■				9
Parc national du Bic	■	■	■	■	■									■		■	■			8
Parc national du Lac-Témiscouata	■						■					■								3
Parc national de la Gaspésie	■	■	■	■							■	■	■	■		■	■			10
Zec du Bas-Saint-Laurent	■	■	■	■					■	■				■						7
Réserve faunique de Rimouski		■	■	■																3
SEBKA	■		■	■														■		4
L'île aux Lièvres	■	■	■							■	■	■								6
Centre de plein air Saint-Denis														■					■	2
Station de plein air Sant-Pacôme													■						■	2
Pohénégamook santé plein air	■		■	■	■		■		■		■	■		■	■	■		■	■	13
Parc du Mont-Saint-Mathieu					■				■				■	■					■	5
Mont-Castor													■	■					■	3
Parc de la Rivière Mitis et Jardin de Métis			■													■				2
Ile Saint-Barnabé	■	■	■													■				4
Parc régional Val d'Irène					■							■	■	■					■	5
Total	**11**	**8**	**10**	**8**	**7**	**0**	**2**	**0**	**4**	**2**	**4**	**6**	**6**	**10**	**3**	**7**	**2**	**2**	**6**	

■ Activité existante

ANNEXE 3

COMPTES-RENDUS DES CONSULTATIONS CIBLÉES

Compte rendu de l'atelier de remue-méninges
sur le potentiel des retombées économiques du récréotourisme
à la suite de la mise en place d'une aire protégée dans les Chic-Chocs

tenue le 6 novembre 2012 à 10 h 00
à Matane

1 Mot de bienvenue et présentation des participants

L'animateur de la journée présente l'équipe de professionnel qui l'accompagne pour la réalisation du mandat et présente l'ordre du jour. Un tour de table est effectué afin que chacun des participants puisse se présenter.

2 Description du mandat et rôle du consultant

L'étude devra déterminer l'impact de la mise en place d'une aire protégée sur les activités récréotouristiques dans sept territoires. De plus, elle devra valider si l'instauration d'une aire protégée contribue à développer des activités récréotouristiques.

La méthodologie de l'étude prévoyait deux séances de remue-méninges ayant pour objectifs de :

- Valider l'intérêt pour le projet;
- Recueillir les différentes préoccupations, attentes et besoins;
- Faire ressortir la nature des retombées potentielles et le niveau d'engagement des acteurs face au projet.

3 Description de la proposition du comité technique sur les aires protégées

La proposition est présentée par M. Jean-François Gagnon qui relate les principales motivations qui ont conduit le comité technique à déterminer le territoire d'intérêt aux fins d'aire protégée.

4 Exemples à l'international et au Québec

Les exemples suivants sont présentés et discutés avec les participants :

- La réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès;
- Le projet de création d'une réserve de biodiversité pour le Massif du Sud;
- Le Parc national Forillon;
- Le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, Tadoussac;
- Le Parc National du Toubkal au Maroc;
- Le Parc Bi Doup-Nûi Bà au Vietnam.

5 Présentation des activités récréotouristiques sur le territoire

La réserve faunique de Matane propose les activités récréotouristiques suivantes :

- La chasse et la pêche sportive;
- Le canot et le kayak;
- L'observation faunique;
- La randonnée pédestre;
- Le ski alpin et la planche à neige;
- Le ski de randonnée et la raquette;
- Le canyonisme.

La réserve faunique de Matane offre différends type d'hébergement comme :

- Chalets;
- Camps rustiques;
- Sites de camping;
- L'auberge des Chic-Chocs.

6 Analyse du territoire d'intérêt

Les activités de récréotourisme potentielles qui pourraient avoir lieu sur le territoire touchent le ski, la pêche, la villégiature, l'observation faunique (ours, orignal, caribou), l'ornithologie spécialisée (aigle royal, pygargue, garrot d'Islande), la raquette, les sports de glisse, la cueillette de petits fruits, les randonnées d'interprétation scientifique, hors-piste et gastronomique, l'éco-interprétation et le canyonisme. Un service de transport de bagages est disponible. Certains participants mentionnent que la clientèle de recherche pourrait s'avérer un potentiel intéressant à développer.

Il est demandé aux participants si l'aire protégée peut contribuer à accroître les activités récréotouristiques? Selon eux, l'aire protégée va permettre :

- D'attirer une clientèle internationale;
- De consolider les activités existantes;
- De développer de nouvelles activités;
- De poursuivre le projet d'auberge des Chic-Chocs (phase 2);
- De développer le réseau de plateformes et d'abris fermés le long du sentier du SIA;
- De protéger des forêts de référence qui servent de refuges climatiques à plusieurs espèces; ce territoire migratoire ne devrait pas être perturbé par des coupes forestières.

a. Force, faiblesse, opportunité et menace du point de vue récréotouristique

Forces récréotouristiques du territoire

- Isolement du territoire. Le parc national de la Gaspésie est plus accessible grâce à une route asphaltée, mais il ne présente pas l'élément d'isolement d'une aire protégée moins accessible, mais de grand intérêt pour les amateurs de plein air et de nature;
- La région propose plusieurs activités guidées;
- Activités tout au long de l'année (fort à l'été, mais existant à l'hiver);
- Chemin d'accès principal;
- La qualité des sous-bois est prisée pour le ski hors-piste, mais nécessite de l'encadrement afin d'assurer la sécurité des lieux;
- Les paysages sauvages sont exceptionnels;
- La région représente un haut calibre de biodiversité, ce qui augmente sa valeur à l'international;
- Il reste des forêts de référence que l'on doit sauvegarder;
- Possibilité de skier tôt en saison (novembre);
- La population demande la protection de cette partie du territoire;
- La dénomination Chic-Chocs est évocatrice et déjà connue au niveau international;
- Les intervenants et la population de la région sont mobilisés, principalement au niveau des guides;
- Des investissements importants sont en cours pour développer l'auberge;
- Présence de canyons exceptionnels.

Faiblesses récréotouristiques du territoire

- Les activités de chasse et pêche peuvent entrer en conflit avec les activités récréotouristiques;
- La réserve faunique de Matane est difficile d'accès, n'est pas sécurité et les moyens de communication sont parfois déficients. Toutefois, il y a un lien entre l'isolement recherché et la difficulté d'accès;
- Les routes forestières ne sont pas sécuritaires; leur signalisation est défaillante et on ne peut utiliser de cellulaire;
- Il y a un danger d'accident avec les camions sur les chemins forestiers; Une offre complète avec des services de navettes et des départs garantis est à considérer;
- Le parc national de la Gaspésie crée davantage d'attrait qu'une aire protégée
- Les randonneurs ne sont pas équipés pour faire face aux difficultés d'accès;
- Peu ou pas d'encadrement du territoire (tout le monde semble l'utiliser);
- Les sentiers de marche sont de niveau difficile et ils manquent d'entretien;

- Deux régions administratives se côtoient sur le territoire;
- Le territoire est loin des grands centres (Montréal, Québec, Boston);
- La promotion est faible sur le territoire; le SIA n'a jamais eu de budget alloué;
- La réserve faunique de Matane est dans l'ombre du parc national de la Gaspésie, mais pourrait profiter de sa notoriété;
- La culture de la longue randonnée peu développée au Québec;
- La saison des activités est courte.
- Opportunités offertes par la mise en place d'une aire protégée :
- Les limites de l'aire protégée ne sont pas encore fixées, elles sont flexibles; il faut prouver et quantifier le potentiel selon les activités et les projets récréotouristiques qui pourraient s'y développer;
- Il faut conserver le cadre de qualité, haut de gamme et sécuritaire du territoire, avec des propositions d'itinéraires, de navettes, d'activités guidées, de transport de bagage, de confort, de dépaysement, et ce, avec les gens du milieu;
- Un inventaire des valeurs d'intérêt du territoire sera réalisé au printemps à l'été 2013 (coulée, chute Hélène);
- L'aire protégée vient compléter le réseau avec le corridor appalachien;
- Installer une autre auberge quatre saisons permettrait d'offrir une versatilité d'hébergement au sein de la réserve (camping, auberge, refuge…);
- Le projet d'aire protégée est bien accueilli par la région;
- L'orignal est le moteur économique de la région;
- La possibilité de gérer le territoire différemment;
- La consolidation des activités récréotouristiques existantes est un atout;
- La possibilité de mettre en place de véritable activités écotouristiques et d'interprétation avec des guides s'inscrit dans une tendance de recherche d'authenticité;
- La notoriété de la réserve faunique de Matane doit être associée à l'aire protégée par la qualité des sites pour la randonnée;
- Les règles sont plus strictes à l'intérieur des parcs qu'à l'intérieur des réserves de biodiversités, donc il est possible de pratiquer plus d'activité dans ces dernières.
- La possibilité de développer des services connexes comme le transport de bagages;
- Retrancher les activités moins écologiques puisque le territoire est protégé;
- Bénéficier de l'attraction du parc des hautes montagnes;
- Profiter du réseautage possible au sein de la Sépaq entre l'équipe des gestionnaires de la réserve faunique de Matane et celle du parc national de la Gaspésie;
- Avoir un plan qui s'harmonise avec le SIA et la Sépaq;

- Le statut de réserve faunique, en opposition au statut de parc, bénéficie de plus de souplesse dans la règlementation ce qui permet l'accueil d'une plus grande variété d'activités;
- L'ornithologie est une activité importante d'observation à développer à l'échelle internationale (Grive de Bicknell, Aigle royal);
- L'aire protégée permet d'étendre la zone de repeuplement des caribous;
- La randonnée pédestre est en émergence sur le plan international;
- S'appuyer sur la destination Chic-Chocs pour mettre en valeur l'aire; il y aurait intérêt à mettre en commun un plan de promotion sur quatre à cinq ans avec l'Auberge Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire des citoyens de façon régionale;
- Le développement du mont Blanc, observation Krommols (agrandir le refuge);
- S'insérer et être conséquent avec le plan de développement de Tourisme Québec (forfait mer et montagne) de notoriété internationale;
- La revitalisation de certains villages avec des services et des biens en supports aux activités;
- Permettre une plus grande rétention touristique à Matane;
- Diversification de l'offre récréotouristique (faire une charte de diversification);
- Mise en place d'un circuit touristique (offre complémentaire);
- Diversifier l'offre en complémentarité avec le parc national de la Gaspésie (canyonisme), et offrir d'autres niches en plus de l'ornithologie (escalade de glace, traîneaux à chiens);
- Possibilité d'optimiser les infrastructures déjà en place;
- Arrêter les coupes forestières au bas des pentes;
- Se greffer à l'Auberge qui est un fer de lance et un partenaire de choix dans le développement;
- Se doter d'une désignation d'appel puisque nous sommes une zone protégée;
- La protection va garantir avec le temps la préservation et l'accroissement de la qualité visuelle du secteur.

Contraintes au développement des activités récréotouristiques

- Le besoin pour les usagers de prendre plusieurs jours de vacances pour accéder à la région est une contrainte;
- Les activités forestières au pied du mont Blanc diminuent la beauté du paysage;
- Le territoire est à l'ombre des Chic-Chocs;
- Ce sont des micromarchés récréotouristiques à développer;
- Les coûts élevés du transport pour se rendre dans la région;
- Le projet de pente de ski olympique au mont Nicol-Albert pourrait empêcher la création de l'aire protégée, alors que cet événement ne durerait que six jours;

- La compétitivité face à d'autres activités similaires ailleurs en Gaspésie ou au Bas-Saint-Laurent;
- Le degré de compatibilité et de cohabitation de la randonnée avec la chasse et la pêche, versus la viabilité et la rentabilité des petites entreprises;
- La mise en place d'ententes à long terme avec les gestionnaires du territoire est difficile;
- Le risque de perdre l'exclusivité des activités surtout par appel d'offres inquiète les promoteurs et limite les investissements en capital;
- Le permis de commerce est difficile d'obtention.
- La pérennité des opérateurs est amoindrie par le fait que l'on se situe en terres publiques;
- Difficulté à concerter et à intégrer les partenaires afin de se doter d'un plan commun;
- Le lobby des forestiers s'oppose au projet d'aire protégée;
- Le MRN et MDDEFP doivent s'entendre pour faciliter sa mise en valeur;
- La Sépaq peut réduire le développement dû à l'homogénéité de ses politiques; elle a le monopole des activités et le mandat de s'auto suffire;
- La nécessité de construire une offre sinon l'aire protégée ne sert à rien sur le plan du récréotourisme.

b. Type d'aire protégée à privilégier

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), niveau 3

- Interdiction de travaux de récolte forestière;
- Croissance du développement d'activités motorisées (Motoneige[17], VTT);
- Autorisation d'accueil et de développement d'activités de récréotourisme plus douces;
- Explorer la possibilité d'avoir d'autres catégories (4, 5, 6) en périphérie.

7 Type de gouvernance souhaité pour la mise en valeur du territoire

- Le développement de l'aire protégée doit se traduire en termes de plan de conservation et de mise en valeur;
- Les mandataires actuels du territoire doivent demeurer en place;
- Le MRN et le MDDEFP doivent s'entendre sur les modalités à établir;
- Le MDDEFP est le gardien de l'aire protégée :
    - Une table de concertation de tous les acteurs sur le territoire avec pouvoir de recommandation pourrait être envisagée;

[17] Sauf sur un tronçon du sentier national

        - Entrevoir des concepts tel que l'utilisateur payeur et le réinvestissement par les promoteurs;
    - Mise en place d'un comité consultatif multidisciplinaire local est également envisageable avec pouvoir de recommandation;
    - L'élargissement du conseil d'administration local (CAL) de la réserve faunique
    - L'établissement d'une aire protégée n'entraine pas automatiquement sa mise en valeur; ça revient aux organismes de consolider ce qui existe déjà
    - La présence du caribou représente un habitat sensible; il faut consolider son milieu
    - Quatre organismes sont déjà présents : MRN, MDDEFP, ZEC Cap Chat, Sépaq; cette dernière pourrait accompagner le MDDEPF dans le cadre de son mandat faunique et récréotouristique

8 Varia

Il est souhaité que l'on procède à l'agrandissement de l'aire protégée pour y inclure le mont Blanc et le mont Pointu.

9 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, l'animateur de la journée remercie les participants pour leur présence ainsi que la qualité des échanges et des discussions.

Compte rendu de l'atelier de remue-méninges
sur le potentiel des retombées économiques du récréotourisme
à la suite de la mise en place d'une aire protégée au lac de l'Est

tenu le 7 novembre 2012 à 9 h 30
à Mont-Carmel de Kamouraska

1 Mot de bienvenue et présentation des participants

L'animateur de la journée présente l'équipe de professionnels qui l'accompagne dans la réalisation du mandat et présente l'ordre du jour. Un tour de table est effectué afin que chacun des participants puisse se présenter.

2 Description du mandat et rôle du consultant

L'étude devra déterminer l'impact de la mise en place d'une aire protégée sur les activités récréotouristiques dans sept territoires d'intérêt. De plus, elle devra valider si l'instauration d'une aire protégée contribue à développer des activités récréotouristiques.

La méthodologie de l'étude prévoyait deux séances de remue-méninges ayant pour objectifs de :

- Valider l'intérêt pour le projet;
- Recueillir les différentes préoccupations, attentes et besoins;
- Faire ressortir la nature des retombées potentielles et le niveau d'engagement des acteurs relativement au projet.

3 Description de la proposition du comité technique sur les aires protégées

La proposition est présentée par M. Jean-François Gagnon qui relate les principales motivations qui ont conduit le comité technique à déterminer le territoire d'intérêt aux fins d'aire protégée.

4 Exemples à l'international et au Québec

Les exemples suivants sont présentés et discutés avec les participants :

- La réserve de biodiversité des Lacs-Vaudray-et-Joannès;
- Le projet de création d'une réserve de biodiversité pour le Massif du Sud;
- Le Parc national Forillon;
- Le Parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, Tadoussac;
- Le Parc National du Toubkal au Maroc;
- Le Parc Bi Doup-Nûi Bà au Vietnam.

5 Présentation activités récréotouristiques sur le territoire

Deux territoires fauniques structurés sont présentés, soit : la ZEC de Chapais et la pourvoirie de la Baronnie de Kamouraska.

Les activités récréotouristiques disponibles sur le territoire sont les suivantes :

- Chasse et pêche sportive;
- Canot et kayak;
- Observation faunique;
- Randonnée pédestre;
- Camping et villégiature;
- Motoneige et VTT.

6 Analyse du territoire d'intérêt

Selon les représentants de la municipalité et du milieu, l'implantation d'une aire protégée ne générera pas significativement de retombées récréotouristiques. Puisque l'aire protégée n'aura peut être pas les impacts souhaités, les représentants de la municipalité mentionnent qu'ils devraient être dédommagés si des pertes sont encourues à la suite de son instauration.

Pour la municipalité de Mont-Carmel, le lac de l'Est et la forêt de proximité qui l'englobe sont l'équivalent d'un parc industriel ce qui sert mieux le développement de la communauté que le potentiel récréotouristique d'une aire protégée. De plus, les intervenants ne croient pas que la valeur foncière (assiette fiscale) des résidences de villégiature sera haussée par l'implantation d'une aire protégée.

L'élément majeur est le camping municipal au lac de l'Est où deux maisons sont aussi à louer. Une demande croissante en emplacements de camping avec services est observée passant de 200 à 400 emplacements. La ville souhaite implanter des chalets avec services pour de courts et longs séjours. Pour le moment, aucun hébergement n'est prévu en période hivernale, donc pas de développement envisagé. Seulement 5 % des usagers du camping sont des résidents de Mont-Carmel et 95 % viennent de l'extérieur, surtout de Québec. La moitié de la liste d'attente est composée de gens provenant de la MRC et l'autre moitié de la région de Québec. Un pourcentage de 25 % des habitations de Mont-Carmel sont des résidences secondaires (125) dont 15 résidents permanents. Le développement résidentiel en bordure du lac est exemplaire. Il est prévu que les prochaines phases de développement résidentiel se réaliseront en grappe. Le camping est également développé en boucle en s'éloignant du lac. Les sites sont à 100 m et plus du lac.

Une demande a été effectuée à la MRC pour rendre disponibles 25 terrains de villégiature additionnels et si la demande est acceptée, les terrains seront distribués par tirage au sort. Un projet de laboratoire rural, une forêt de proximité, une chaufferie collective de même qu'un

plan de développement sont tous des projets novateurs que la municipalité de Mont-Carmel a mis en place.

Une vidéo est présentée et fait état des orientations et des réalisations du laboratoire et de la forêt communale. Il est question notamment des projets suivants :

- Énergie biomasse forestière
- Forestier (coupe progressive)
- Villégiature (plan d'eau, camping 15 000 visiteurs)

Le développement du lac de l'Est date de 1860, et il est intimement lié à la présence d'activité forestière. En 1930, 350 personnes y habitaient. Vers la fin des années 60, la scierie brûle après 100 ans d'activités. C'est à cette époque que des résidences secondaires s'y implantent. Aujourd'hui, la villégiature est de plus en plus présente. Le lac de l'Est n'est desservi en électricité que depuis 1996 et la connexion cellulaire n'est pas encore disponible. La route d'accès n'est pas complètement asphaltée sur 15 km.

Un plan quinquennal de développement du secteur présente les priorités de développement récréotouristique et a amené la mobilisation des entreprises principalement pour le Lac de l'Est.

Plusieurs activités sont offertes : chasse, pêche, canot, kayak, observation de la faune, motoneige et VTT. La randonnée, le vélo de montagne, le ski de fond et la pêche sur la glace sont courus. Le camping veut favoriser les activités de voile et de pédalo afin d'aider à réduire l'utilisation de bateaux à moteur qui représente une grosse clientèle.

Il existe trois auberges à Mont-Carmel en plus d'un gîte et d'un camping de 211 sites, ce qui est insuffisant. Il y a une demande pour de l'hébergement en chalet ou en motel. La demande ne correspond pas à l'offre, tant en hébergement qu'en restauration. Il faut un plus gros dépanneur.

Il faudrait pouvoir offrir des activités quatre saisons pour maintenir le site ouvert à l'année, d'où l'intérêt à développer des activités d'hiver.

L'activité forestière est économiquement importante et le sentiment d'appartenance est très fort; il existe même une association de résidents. Le territoire est occupé par les VTT et les motoneiges.

a. <u>Force, faiblesse, opportunité et contrainte du point de vue récréotouristique</u>

Forces récréotouristiques du territoire

- Le camping est passé de catégorie 2 à 3 étoiles, ce qui a bonifié l'intérêt et la clientèle;
- Le chiffre d'affaires a triplé en 4 ans; la région employait 12 personnes en 2012;
- Le camping vise à devenir écoresponsable;

- Un sentier de motoneige important passe à travers le territoire proposé comme aire protégée
- Le lac est vaste et offre un paysage exceptionnel;
- La qualité de la plage est remarquable à moins de 130 km de Québec;
- Une variété d'activités et de services sont accessibles dans un voisinage immédiat;
- Le site de camping offre la possibilité de s'adonner à des activités de pêche;
- Un fort achalandage du camping est noté depuis trois ans;
- Des excursionnistes en VTT viennent camper ce qui est nouveau
- La nature sauvage est l'élément d'attraction;
- La section où l'on circule sur un chemin de gravier prépare à l'expérience et limite les curieux;
- La qualité de l'eau du lac est exceptionnelle;
- La qualité du milieu naturel et l'isolement pour le tourisme;
- L'aspect exemplaire du développement de la villégiature en bordure du lac est une force;
- Les gestionnaires ont un souci de protection et de préservation des lieux;
- Un fort sentiment d'appartenance anime les résidents et les visiteurs du lac de L'Est;
- La propriété municipale est un élément important qui garantit l'accès public au lac, mais amène des obligations et des responsabilités;
- La prise en main par un gestionnaire chevronné du camping a redynamisé le secteur;
- Les forces vives du milieu contribuent à l'innovation du territoire;
- Les villages environnants ont un potentiel à considérer et contribuent à la mise en valeur du lac de l'Est;
- La halte *La Bretagne* est un élément porteur à considérer;
- Le lac est le pôle central du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska;
- La proximité avec le parc régional de Chaudière-Appalaches offre un potentiel de réseautage;
- La jonction avec la route 287 est également une porte d'entrée pour la ZEC.

Faiblesses récréotouristiques du territoire

- L'entretien des chemins d'accès de même que l'accès routier sont à améliorer. Mais plus la route sera belle, plus la pression sur le territoire se fera sentir; pour que le ministère en reprenne la responsabilité, il faudrait créer une station d'envergure;
- La route n'est pas une faiblesse, mais un défi d'entretien pour les résidents de Mont-Carmel;
- L'accueil est inadéquat, ce qui limite la croissance;
- L'offre d'activités récréotouristiques est limitée;

- La quiétude des résidents est menacée par les VTT et les bateaux motorisés;
- Les fosses septiques du camping doivent être remises à niveau; une recherche de financement pour le camping est en cours, pour un montant de 4,7 M$, dont 1,7 M$ pour cette mise niveau;
- L'absence d'un accès par la municipalité de Saint-Pamphile (est-ouest);
- Le peu d'hébergement et de restauration disponible;
- La connexion internet et cellulaire à améliorer;
- La promotion est déficience ce qui réduit le développement.

Opportunités offertes par la mise en place d'une aire protégée

- L'instauration d'un centre de ski visant une clientèle américaine est possible;
- Un réseau de sentiers de quad est projeté;
- Faire un pôle de développement récréotouristique au lac de l'Est;
- L'entreprenariat touristique s'improvise, se développe et demande un encadrement (Méchoui sur la plage, etc.);
- L'obtention d'une accréditation d'écoresponsabilité internationale pourrait bonifier l'achalandage;
- L'aire protégée pourrait contribuer à protéger le pourtour du lac;
- La pêche sur glace est à explorer;
- Le désir du milieu de réaliser un développement écoresponsable autour du lac;
- Des offres scolaires en période hivernale sont envisageables (piste de ski fond, raquettes, patinoire);
- Une hausse de l'offre d'hébergement est possible;
- Le mycotourisme pourrait être développé; une étude de faisabilité a été effectuée à cet effet;
- Une station touristique présente un fort potentiel (spa nordique);
- Le lac pourrait devenir une destination en soi;
- À venir : 44 nouveaux emplacements de camping et 10 chalets
- La route permet un accès direct aux États-Unis, ce qui pourrait représenter une clientèle potentielle;

L'aménagiste de la MRC voit le lac de l'Est comme un site d'envergure en milieu naturel, non résidentiel, mais avec villégiature commerciale, comme une station touristique haut de gamme, accessible en canot seulement, emplacement à identifier dans un nouveau secteur du lac. Toute la cuvette ciblée comme aire de protection avec certaines normes pourrait restreindre certaines activités de motoneige, de commerces, de services et d'activités intensives.

Contraintes au développement des activités récréotouristiques

- La poursuite des coupes forestières;
- Le degré de compatibilité et de cohabitation d'activités récréotouristiques avec la chasse et pêche;
- Une forêt de proximité n'est pas compatible avec une aire protégée;
- Si une aire protégée est instaurée, il faudra recevoir compensation : le fond de terrain devrait revenir à la municipalité;
- Le bruit causé par les VTT et les bateaux à moteur incommodent même les résidents et nuisent à la quiétude des lieux, mais la présence ponctuelle de la Sureté du Québec a un effet bénéfique sur le type de clientèle qui fréquente les lieux;
- La concertation entre les partenaires et leur intégration à l'intérieur d'un plan commun n'est pas encore concrétisée.
- Manque de communication entre le MRN et le MDDEFP;
- L'aire protégée pourrait nuire au développement de villégiature du lac de l'Est tel que la municipalité entend le réaliser.
- La capacité de financement est préoccupante et ne doit pas être assumée par la communauté;
- La superposition des droits est difficile à gérer et nuit à la mise en œuvre;
- Le but est de protéger le lac, mais il faut du financement pour le faire (traitement des eaux usées, tonnes de vidanges, compostage, etc.).

b. <u>Type d'aire protégée à privilégier</u>

Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), niveau 3

- Aucun usage industriel (pas de récolte forestière ni d'acériculture);
- Pas de développement d'activités motorisées additionnel;
- Accueil et développement d'activité plus douce;
- Permettre un zonage d'usage et d'exclusion.

Il y a déjà des statuts sur le territoire (refuge, ravage) ainsi qu'une règlementation d'urbanisme et un schéma d'aménagement qui viennent limiter la possibilité et la nature des interventions.

Le centre de villégiature doit être connecté au reste des circuits récréotouristiques. La microcueillette de champignons ainsi que la préparation de ceux-ci dans un but commercial ne doit pas être interdit Il est possible selon les outils urbanistiques actuels de réviser les paramètres aux 5 ans. Les représentants de la municipalité ne voient pas d'un bon œil la création d'une aire protégée car ils craignent de perdre des opportunités de développement futur.

7 Type de gouvernance souhaité pour la mise en valeur du territoire

- La gestion par une corporation indépendante: Corporation de gestion communale (CDFC) pourrait être l'organisme porteur;
- Selon les fonds disponibles, la municipalité pourrait être disposée à prendre en charge la gestion de l'aire protégée;
- Le MDDEFP, qui gère les territoires sous l'autorité du MRN en application de la loi, souhaite développer des partenariats avec les acteurs locaux. L'aire protégée requiert peu de ressources pour assurer le contrôle et la surveillance. Il suffit de s'entendre sur les objectifs en lien avec une bonne acceptabilité sociale,
- Une table de concertation avec un pouvoir de recommandation pourrait être envisagée;
- L'administration par la municipalité, une corporation ou la MRC sont possibles;
- Le conseil municipal délègue et désigne des administrateurs qui doivent remettre des rapports annuels avec les états financiers; tous les autres intervenants sont bénévoles;
- Il faut connaître les exigences en matière de contrôle, de surveillance, de rapports, etc.;

Les forêts de proximité furent créées pour vivre des ressources de la forêt et sont incompatibles avec la conservation proposée des aires protégées.

8 Varia

Le parc régional du Haut-Pays de Kamouraska dispose d'un plan qui mousse les activités de récréotourisme. La possibilité d'avoir un centre de villégiature à développer est un défi important pour la municipalité et s'appuie sur les orientations régionales suivantes :

- Récréotourisme;
- Énergie;
- Agriculture;
- Patrimoine;
- Environnement.

Le plan de conservation, sera élaboré par le MDDEFP, dans lequel on fixera des objectifs de conservation et de mise en valeur et on met en place des restrictions. Tous les sept ans, le MDDEFP révise le plan au besoin. Par ailleurs, accepter l'aire protégée sur le territoire peut éventuellement conduire à des investissements du MDDEFP dans un projet de mise aux normes des égouts.

Lors des discussions, il est demandé aux participants, à quelles conditions ils accepteraient une aire de conservation.

- Modifier le PATP (plans d'affectation du territoire public);
- Permettre la création de zones de développement (érablières);
- Être flexible dans les actions de développement;
- Garantir la protection des acquis;
- Compenser la perte financière des redevances de l'acériculture ou de la foresterie. Une forêt de proximité qui a un objectif de rentabilité et qui est multiressources (gestion de la forêt, exploitation de la Baronnie (droits exclusifs), développement du lac de l'Est, biomasse) servirait mieux les intérêts;
- Préserver le lac de l'Est, source de développement de la municipalité;
- Permettre le rayonnement du haut pays par l'aire protégée;
- L'aire doit être un levier et non un frein.

9 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, l'animateur de la journée remercie les participants pour leur présence ainsi que la qualité des échanges et des discussions.

ANNEXE 4

POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT RÉCRÉOTOURISTIQUE DES SEPT SITES

Territoires d'intérêts	Randonnée pédestre	Observation faunique	Camping	Canot/kayak	Vélo	Activité aquatique (canyonisme et apnée)	Activité nautique	Équitation	Quad/motoneige	Cueillette	Plage et natation	Location de chalets	Ski alpin/planche à neige	Raquettes/ski de fond
Lac de l'Est														
Réserve faunique Duchénier														
Rivière Patapédia														
Rivière Assemetquagan														
Rivière Causapscal														
Monts Chic-Chocs														
Tête de la rivière Cascapédia														

Activité existante — Activité à développer — Activité nouvelle

ANNEXE 5

FICHES SYNTHÈSES DES ENTREVUES TÉLÉPHONIQUES

Alain Langlais, réserve faunique Duchénier

Résumé de l'entrevue téléphonique du 18 décembre 2012

Situation actuelle en matière de récréotourisme

La réserve faunique Duchénier est une réserve faunique provinciale, gérée par le Territoire populaire Chénier depuis 1977. Cet organisme est un Organisme sans but lucratif (OSBL).

Les activités principales offertes par la réserve faunique sont la chasse et la pêche, mais depuis les 5 dernières années, les activités récréotouristiques sont en développement. Depuis 3 ans, un poste d'accueil demeure ouvert jusqu'en septembre pour renseigner les clients potentiels (alors que les lacs sont fermés pour la pêche aux alentours du 23 juin).

À l'heure actuelle, seules la pêche et la chasse sont des activités payantes, d'autant plus que le taux d'occupation des chalets ne s'élève qu'à 5 % par année.

Des sites de camping, près du village Scott ont été installés il y a 10 ans.

En 2010, la réserve faunique a profité d'un financement de la part de développement économique Canada pour les régions du Québec s'élevant à 120 000 $. La réserve faunique a investi, pour sa part, un montant de 80 000 $. L'investissement total de 200 000 $ a permis entre autres de rajeunir le site web de l'entreprise, de développer un projet de randonnée thématique sur les anciens clubs privés, de remettre à neuf les sentiers pédestres, d'améliorer les infrastructures d'accueil.

Potentiel de développement récréotouristique

Un plan de développement est en cours d'élaboration. Ce plan permettra de mettre à jour les installations, en particulier de rénover les chalets du village Scott en préservant l'aspect rustique de ces derniers, d'améliorer les chemins d'accès et d'encourager la promotion des activités. Le montant des investissements prévus est de l'ordre de 1,5 M$.

Les potentiels récréotouristiques à développer concernent principalement les activités hivernales (raquette, ski de fond).

Il est notamment prévu de développer le camping d'hiver. Le village Scott servirait de camp de base et des tentes prospecteurs permettraient d'accueillir les randonneurs une fois arrivés à destination. L'accès au camp de base se ferait en voiture ou à cheval pour apporter le matériel.

La thématique historique des anciens clubs privés pourrait être mise en valeur et la visite des cheminées combinée à des explications sur l'historique du lieu est une activité à consolider et à développer.

Le plan de développement devrait permettre également de développer la MRC des Basques, en regroupant les OSBL de la région.

Un poste d'accueil téléphonique combiné à un dépanneur pourrait être créé dans le village de Saint-Guy afin de dynamiser le village et d'attirer de nouvelles clientèles. Ce poste serait dédié au produit récréotouristique. L'achalandage pour le parc Témiscouata pourrait profiter à la réserve.

Retombées envisagées de la mise en place d'une aire protégée

La mise en place d'une aire protégée sur le territoire de la réserve pourrait servir à promouvoir le territoire. Cependant, il est possible que l'aire protégée projetée n'ait aucune valeur ajoutée au niveau du potentiel récréotouristique. À titre d'exemple, une inquiétude concerne l'habitat de l'orignal. Si les interventions forestières ne sont plus autorisées, il risque d'y avoir une dégradation de l'habitat de l'orignal sur le long terme.

Geneviève Labonté, Nature Aventure

Résumé de l'entrevue téléphonique du 20 décembre 2012

Situation actuelle en matière de récréotourisme

Nature-Aventure est un acteur du récréotourisme pour les rivières Causapscal et Assemetquagan. Les principales activités récréotouristiques offertes dans ces deux rivières sont la descente en canot et kayak et des forfaits de plongée en apnée.

La descente en canot-kayak est offerte dans les deux rivières tandis que la plongée en apnée n'est proposée que pour la rivière Assemtquagan, l'eau de la rivière Causapscal ayant tendance à être rougeâtre.

Sur la rivière Causapscal, Nature-Aventure offre la possibilité de faire du canot-camping ainsi que de la randonnée pédestre sur le SIA (une collaboration existe entre Nature-Aventure et les gestionnaires du SIA).

Sur la rivière Assemetquagan, Nature-Aventure offre des forfaits de plongée en apnée. Ces forfaits sont dispensés pour un groupe de 4 personnes plus un guide. Un montant de 15 000 $ a été investi pour acheter de l'équipement pour la plongée.

Selon la gestionnaire de Nature-Aventure, il n'y a pas de conflit entre les pêcheurs et les canoéistes et kayakistes, car il y a peu d'achalandage sur la rivière. En ce qui concerne la plongée, les excursions ne sont pas réalisées dans les secteurs de pêche au saumon.

À l'heure actuelle, 2 propriétaires travaillent de la mi-mai à la mi-octobre et 2 employés s'ajoutent entre la mi-juin et la fin-août.

Potentiel de développement récréotouristique

Nature-Aventure prévoit une expansion du forfait en apnée, toujours sur la rivière Assemetquagan. Une tentative de mettre en place ce type d'activités sur la Matapédia a été entreprise, mais a finalement échoué.

Par ailleurs, Nature-Aventure envisage aussi d'aménager des sites de camping le long des rivières.

Retombées envisagées de la mise en place d'une aire protégée

À priori, la gestionnaire pense que la mise en place d'une aire protégée pourrait être bénéfique pour les deux rivières, afin de préserver leur caractère sauvage et naturel.

Une inquiétude concerne cependant le manque d'eau dans les rivières qui limiterait les activités récréotouristiques.

Georges Michaud, zec Casault

Résumé de l'entrevue téléphonique du 8 janvier 2012

Situation actuelle en matière de récréotourisme

Les principales activités récréotouristiques offertes par la zec Casault sont la pêche et la chasse. Il est possible pour les visiteurs de venir pratiquer d'autres activités récréotouristiques librement, comme le canot, le vélo, la randonnée et le camping sauvage, mais la zec n'organise aucune de ces activités.

La zec compte 850 membres qui viennent pêcher surtout dans les lacs et 11 employés saisonniers.

Potentiel de développement récréotouristique

Un des potentiels de développement récréotouristique qui pourrait être développé sur le territoire de la rivière Assemetquagan concerne le camping d'été et d'hiver. La pêche blanche pourrait aussi être instaurée sur les lacs de la zec.

Retombées envisagées de la mise en place d'une aire protégée

Aucune retombée particulière n'a été estimée.

Serge Vaugeois, ministère des Ressources naturelles

Résumé de l'entrevue du 12 décembre 2012

Contexte des projets des parcs de la Montagne du diable, du Poisson blanc et du réservoir Kiamika

Le statut d'aire protégée a été attribué à ces trois territoires pour qu'ils le soient, non pas pour la pratique d'activités récréotouristiques. Cependant, ces trois territoires possèdent de forts potentiels récréotouristiques et le fait qu'ils possèdent un statut d'aire protégée est un argument supplémentaire pour en faire leur promotion auprès d'éventuels investisseurs et auprès de la clientèle potentielle.

Les zones avec le plus grand potentiel récréotouristique sont à identifier dans la promotion des territoires.

Les trois projets ont été bien accueillis par la population et l'ensemble des intervenants du milieu. Un consensus social a eu lieu pour le réservoir Kiamika

Par ailleurs, plusieurs activités peuvent être directement liées au statut d'aire protégée. Des activités telles que du tourisme culturel, ou encore de la visite du territoire protégée sont proposées, notamment dans le réservoir Kiamika.

Mais le statut de réserve de biodiversité seul ne suffit pas pour promouvoir le développement économique d'un territoire à vocation récréotouristique.